



Rapport final

Réf. : 2008A02

Février 2011

Le devenir des enfants accueillis avec leur mère en centre maternel au cours de leurs premières années de vie

Geneviève BERGONNIER-DUPUY

Claire GANNE

**Le devenir des enfants accueillis
avec leur mère en centre maternel
au cours de leurs premières années de vie**

Rapport final
Février 2011

Claire Ganne
Geneviève Bergonnier-Dupuy

*Centre de Recherche en Education et Formation
Équipe Education familiale et interventions sociales auprès des familles
Université Paris Ouest Nanterre La Défense*

***Recherche subventionnée par
l'Observatoire National de l'Enfance en Danger***

Le devenir des enfants accueillis en centre maternel
avec leur mère au cours de leurs premières années de vie

Rapport terminal
Février 2011

Claire Ganne

Attachée Temporaire d'Enseignement et de Recherche
Centre de Recherche Education et Formation (EA 1589)
Equipe Education familiale et Interventions sociales auprès des familles
Université Paris Ouest Nanterre La Défense
200, Avenue de la République
92001 NANTERRE cedex
claire.ganne@wanadoo.fr

Geneviève Bergonnier-Dupuy

Responsable de la recherche
Professeure de Sciences de l'Education
Centre de Recherche Education et Formation (EA 1589)
Equipe Education familiale et Interventions sociales auprès des familles
Université Paris Ouest Nanterre La Défense
200, Avenue de la République
92001 NANTERRE cedex
genevieve.bergonnier-dupuy@u-paris10.fr

Fait à Nanterre, le 14 février 2011
Geneviève Bergonnier-Dupuy

Remerciements

Cette recherche a été rendue possible grâce au financement de l'Observatoire National de l'Enfance en Danger dans le cadre de l'appel d'offre 2008.

Nous remercions sincèrement les partenaires et acteurs de cette institution pour le soutien accordé à cette recherche.

Nous remercions les partenaires de cette recherche et particulièrement les Directeur et Directrices Enfance et Famille des Conseils Généraux des Hauts-de-Seine et du Nord et leurs collaborateurs, qui nous ont soutenues dans notre démarche et facilité l'accès au terrain d'enquête.

Nous remercions également les centres maternels des deux départements qui se sont impliqués dans la démarche.

Cette recherche n'aurait pu voir le jour sans les personnes qui ont accepté de nous ouvrir leur porte et de participer à l'enquête. Nous remercions sincèrement les femmes rencontrées pour leur accueil et leur disponibilité.

Ce travail a été possible grâce à l'engagement de Claire Ganne dans ce projet. Cette recherche n'aurait pu, ni être menée, ni aboutir sans elle.

Résumé

Les centres maternels sont des établissements d'hébergement accueillant des femmes enceintes ou accompagnées d'enfants de moins de trois ans au titre de la protection de l'enfance. Cette recherche amène des éléments de réponse à la question : **que deviennent les enfants ayant été accueillis en centre maternel avec leur mère au cours de leurs premières années de vie, lorsqu'ils atteignent l'âge de la scolarité en primaire?** Elle propose une description de la population accueillie en centre maternel, et une analyse des modalités de construction des parcours d'enfants dans une perspective écologique.

Le recueil de données a été basé sur une méthodologie prospective, consistant à retrouver les familles accueillies dans les centres maternels de deux départements, huit à neuf ans après leur sortie.

Deux études complémentaires ont été effectuées.

2. Une étude sur 260 dossiers des services de l'Aide sociale à l'enfance a permis de décrire les caractéristiques des familles accueillies en centre maternel, le déroulement des séjours et les conditions de sorties.
3. Une enquête par questionnaire auprès de 66 femmes retrouvées a été mise en place pour appréhender les trajectoires des mères et des enfants pour les conditions matérielles de vie, la santé, la scolarité, la situation familiale et les mesures de protection de l'enfance.

Le croisement de ces deux études a permis de reconstituer environ 200 trajectoires après la sortie d'un centre maternel.

Les femmes accueillies présentent des parcours marquées par des expériences de vie antérieures négatives. Elles peuvent être schématiquement réparties en trois grands groupes (les migrantes adultes, les adolescentes et jeunes majeures, et les femmes adultes en grandes difficultés psychosociales).

Les trajectoires résidentielles après la sortie observées dans les deux départements sont proches. Elles sont marquées par une forte instabilité dans les deux années suivant la sortie, parfois pendant toute la trajectoire. Par contre, les mesures de protection de l'enfance se différencient nettement entre les deux départements observées.

Cette recherche permet ainsi de disposer de meilleures connaissances sur ce public spécifique peu visible dans les statistiques publiques, et d'aider à penser les articulations entre différents types d'intervention grâce au repérage des parcours.

Sommaire

1ERE PARTIE : CADRE GÉNÉRAL DE LA DÉMARCHE.....	8
1. Le public accueilli en centre maternel.....	8
1.1. Un dispositif spécifique d'hébergement et de protection de l'enfance.....	8
1.2. Les femmes accueillies en centre maternel.....	11
1.3. Les enfants accueillis en centre maternel.....	12
Des enfants de familles monoparentales pauvres.....	12
Des enfants bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance.....	14
2. L'étude du devenir.....	16
2.1. Le devenir des bénéficiaires d'intervention socio-éducatives.....	16
2.2. Le cadre théorique de la recherche : une approche écologique du devenir.....	16
2.3. Les questions de recherche.....	18
3. Méthodologie	19
3.1. Deux études complémentaires utilisant la méthode prospective biographique	19
Objectifs de l'étude sur dossier.....	19
Objectifs de l'enquête par questionnaire.....	20
3.2. Les aspects éthiques.....	20
3.3. Définition de la population concernée par la recherche.....	22
4. La structure des données recueillies	23
4.1. La population concernée en fonction de chaque modalité de recueil de données.....	23
4.2. Données de cadrage concernant la population initiale.....	24
Des mères plus jeunes dans le Nord, davantage de migrantes dans les Hauts-de-Seine.....	25
Des durées de séjour et des parcours ultérieurs différenciés.....	25
2ÈME PARTIE : LES CARACTÉRISTIQUES DES FAMILLES ET DES SÉJOURS EN CENTRE MATERNEL SAISIÉS PAR LES DOSSIERS.....	27
1.Aspects méthodologiques.....	27
1.1. Des écrits produits dans un contexte institutionnel contraignant.....	27
1.2. La population incluse dans l'étude sur dossier.....	29
2.Présentation des résultats.....	29
2.1. Caractéristiques des familles accueillies en centre maternel.....	30
2.1.1. Les mères accueillies.....	30
Age des femmes accueillies à l'entrée au centre maternel.....	30
Des parcours migratoires diversifiés.....	30
Expériences vécues dans l'enfance.....	32
Vie familiale adulte.....	34
Santé et handicap	36
Expériences déviantes.....	38
Un cumul de problématiques variées.....	38
2.1.2. Les enfants accueillis.....	43
2.1.3. Les pères des enfants accueillis.....	45
2.2. L'accueil au centre maternel.....	47
2.2.1. Les mois précédant l'arrivée au centre maternel.....	47
2.2.2. Les caractéristiques institutionnelles des séjours.....	49
2.2.3. Le déroulement du séjour.....	52
2.2.4. Les conditions de sortie.....	55

3ÈME PARTIE : ANALYSE GLOBALE DES TRAJECTOIRES.....	58
1.Justification des choix méthodologiques.....	58
1.1.L'utilisation de sources différentes.....	58
1.2.Des trajectoires détaillées et des trajectoires inconnues.....	59
1.3.Les principes de l'analyse de séquence.....	59
2.Présentation des résultats.....	60
2.1. Les trajectoires résidentielles des mères.....	60
2.2. Les trajectoires en protection de l'enfance.....	67
2.3. Evolution de l'adulte présent au quotidien dans la trajectoire des enfants.....	73
2.4. Les liens entre trajectoires résidentielles et trajectoires en protection de l'enfance.....	74
4ÈME PARTIE : L'ENQUÊTE PAR QUESTIONNAIRE.....	76
1.Aspects méthodologiques.....	76
1.1. Construction du questionnaire.....	76
1.2. Les contacts avec les familles.....	77
2.Présentation des résultats.....	77
2.1. Les conditions matérielles de vie des familles.....	77
2.1.1. Les trajectoires résidentielles des mères.....	77
2.1.2. L'insertion professionnelles des mères.....	81
2.1.3. Les revenus des familles.....	81
2.1.4. Les contacts avec les services sociaux.....	82
2.2. L'évolution des situations familiales.....	84
2.3. Les trajectoires scolaires des enfants.....	85
2.4. Les suivis spécialisés.....	86
2.5. Les trajectoires en protection de l'enfance.....	87
2.6. L'évolution du contexte de vie des enfants.....	88
2.7. L'évaluation subjective des mères.....	92
2.7.1. Le bien-être subjectif des mères au moment de l'enquête.....	92
2.7.2. Le bien-être subjectif des enfants évalué par les mères au moment de l'enquête.....	93
2.7.3. Le bien-être subjectif des mères et des enfants cinq ans auparavant.....	95
DISCUSSION.....	97
CONCLUSION.....	101
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	103
SOMMAIRE DES ANNEXES.....	106

Les centres maternels sont des établissements d'hébergement accueillant des femmes enceintes ou accompagnées d'enfants de moins de trois ans au titre de la protection de l'enfance. La recherche proposée dans le cadre de l'appel d'offre ouvert de l'ONED avait pour but de répondre à la question: **que deviennent les enfants ayant été accueillis en centre maternel avec leur mère au cours de leurs premières années de vie, lorsqu'ils atteignent l'âge de la scolarité en primaire?** L'objectif était de pouvoir analyser les parcours d'enfants dans une perspective écologique et chronologique. Le projet proposait de s'appuyer sur un double matériau : les dossiers sociaux des services de l'Aide Sociale à l'Enfance et une enquête par questionnaire auprès des mères.

Cette recherche fait suite à d'autres travaux sur le devenir menés par l'équipe « Education familiale et interventions sociales auprès des familles » du Centre de Recherche Education et Formation de l'Université de Nanterre (Corbillon, Durning, Fablet & Ausher, 1993 ; Chatenoud & Corbillon, 2001). Deux départements ont accepté de participer à la recherche, l'un en province (le Nord), l'autre en région parisienne (les Hauts-de-Seine).

Ce rapport se compose de quatre parties.

La première partie pose le cadre général de la démarche, en présentant les connaissances disponibles sur les centres maternels, la problématique et la méthodologie de recherche, ainsi que la structure des données recueillies. Ces éléments permettent d'inscrire ce travail dans la continuité des travaux menés par différents chercheurs sur le devenir des enfants ayant bénéficié de mesures d'interventions socio-éducatives, en insistant néanmoins sur deux spécificités de notre démarche : l'observation de trajectoires durant l'enfance, et la place accordée aux conditions matérielles de vie.

Les trois parties suivantes seront consacrées à la présentation des résultats obtenus grâce à l'analyse des dossiers et des questionnaires.

La deuxième partie présente les données obtenues sur les caractéristiques des familles et le déroulement des séjours en centre maternel grâce à l'étude de 260 dossiers sociaux. La troisième partie propose une description globale des trajectoires résidentielles et en protection de l'enfance qui ont pu être reconstituées, en croisant l'étude sur dossier et l'enquête par questionnaire. Enfin, la quatrième partie approfondit la description des trajectoires et la compréhension des interactions existantes entre différentes dimensions, grâce à l'analyse des questionnaires réalisés auprès de 66 mères.

1ere Partie : Cadre général de la démarche

Les évolutions législatives et institutionnelles récentes induites par la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance posent la nécessité d'une meilleure connaissance des populations concernées par la protection de l'enfance et des parcours des enfants pris en charge. De ce fait, la recherche se situe au croisement d'une triple préoccupation : celle des chercheurs travaillant sur les interventions socio-éducatives (Boutanquoi, Demaiche & Minary, 2005), des praticiens de terrain et des acteurs institutionnels, notamment les conseils généraux.

Certains départements ont déjà mis en place des études sur des thématiques en lien, comme sur le devenir des bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance en Seine-Saint-Denis (Gheorghiu, Labache, Legrand, Quaglia, Orra & Teixeira, 2002), la santé mentale dans les centres maternels ou l'état général des enfants actuellement placés à Paris (DASES, 2006 et CAREPS, 2003). De leur côté, les praticiens de terrain montrent un intérêt fort pour la thématique du devenir des bénéficiaires des interventions. Toutefois, cet intérêt est souvent sous-tendu par la question de l'évaluation des effets de l'intervention. Dans cette recherche, étant donné le nombre de paramètres entrant en ligne de compte, nous tenterons seulement, d'une part de disposer de meilleures connaissances sur ce public spécifique pour l'instant peu visible dans les statistiques publiques, et d'autre part d'aider à penser les articulations entre différents types d'intervention grâce au repérage des parcours.

A l'heure où la question de l'observation des caractéristiques des familles concernées par des interventions en protection de l'enfance se pose avec toujours plus d'acuité, les trajectoires des enfants ayant été accueillis en centre maternel nous semble particulièrement intéressantes à observer : en effet, ces enfants cumulent d'emblée des conditions matérielles de vie précaires et un repérage par les services sociaux.

1. Le public accueilli en centre maternel

1.1. Un dispositif spécifique d'hébergement et de protection de l'enfance

Les centres maternels actuels sont les héritiers des anciens hôtels et maisons maternels apparus en Europe au cours de la deuxième moitié du XIXe siècle afin de prévenir les abandons et de limiter la mortalité infantile en secourant les « filles mères », selon la terminologie utilisée à l'époque. De la conjonction des préoccupations natalistes et médicales naîtront des maisons maternelles d'initiatives privées, religieuses ou philanthropiques. Pour protéger la vie de l'enfant illégitime et lutter contre l'abandon et l'infanticide, ces établissements offrent à la jeune mère un cadre protecteur au moment de cette naissance, la plaçant à l'abri du regard réprobateur de la société mais aussi des tentations auxquelles elle pourrait succomber à l'extérieur (Boulbès, 2005).

A partir de 1939, l'ouverture d'au moins une maison maternelle dans chaque département est rendue obligatoire. Ces établissements sont inclus dans le dispositif de protection de l'enfance à partir de 1943, les séjours des mères en maison maternelle étant financés au titre de l'Aide

sociale à l'enfance. Les maisons maternelles, fréquemment rattachées à un hôpital ou à un foyer de l'enfance, accueillent alors les jeunes femmes et leurs enfants pendant la grossesse et le congé maternité. En parallèle, il existe des hôtels maternels accueillant les jeunes mères isolées après le congé maternité, jusqu'aux trois ans de l'enfant. Ces structures d'hébergement, d'initiative privée, se heurtent à de grandes difficultés de financement.

La dernière réforme importante qui concerne ces établissements date de 1981, elle fait suite aux rapports Dupont-Fauville et Bianco-Lamy sur l'Aide Sociale à l'Enfance : il est alors décidé de regrouper les maisons et hôtels maternels en un seul établissement, le centre maternel, afin d'éviter les ruptures dans l'aide apportée. La nécessité de favoriser l'insertion des femmes accueillies pour éviter les retours ultérieurs de leurs enfants à l'ASE est mise en avant. En 1986, le centre maternel devient dans la terminologie officielle « établissement d'accueil mère et enfant ».

Actuellement, les missions des centres maternels sont toujours régies par la circulaire n°81/5 du 23/01/1981 :

- « rompre l'isolement des femmes enceintes et des jeunes mères en difficulté, en leur donnant la possibilité de s'exprimer, de s'informer et de nouer une relation (avec leur enfant si elles le désirent mais aussi avec autrui : le père de l'enfant ou le compagnon de leur choix, les membres de leur famille, etc.)
- les mettre en mesure d'exprimer le plus librement possible un choix quant à leur souhait de conduire ou non leur grossesse à son terme et, dans l'affirmative, de les préparer à l'accouchement en vue, soit d'une maternité, soit d'un consentement à l'adoption. En toute hypothèse, il importe d'éviter toute pression sur ces mères afin de leur permettre de former en toute indépendance le projet qu'elles souhaitent pour leur enfant,
- leur apporter l'aide matérielle dont elles ont besoin ; étant donné que ces personnes disposent d'un revenu au minimum égal, pour la quasi-totalité d'entre elles, à l'allocation de parent isolé, leur principal problème est celui de leur hébergement et de la garde de leur enfant,
- leur apporter une aide éducative ou psychologique et encourager leur réinsertion sociale, afin notamment :
 - de leur permettre de mieux se situer par rapport à la maternité, la sexualité, la vie en couple éventuellement, etc...
 - le cas échéant, former un projet de vie pour leur enfant,
 - de former et réaliser un projet d'insertion socioprofessionnelle.»

L'admission dans un centre maternel, qu'il soit public ou privé, est subordonnée à l'accord de l'Aide Sociale à l'Enfance. En effet, les femmes et les enfants accueillis font partie des publics qui peuvent être pris en charge par le service de l'aide sociale à l'enfance :

« les femmes enceintes et les mères isolées avec leurs enfants de moins de trois ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique, notamment parce qu'elles sont sans domicile » (Article L222-5 du Code de l'Action sociale et des Familles).

Il est intéressant de souligner que la précision « notamment parce qu'elles sont sans domicile » a été ajoutée par la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion. Cet ajout a fait l'objet de questions de certains parlementaires, considérant qu'il s'agissait d'un transfert de compétences de l'Etat (compétent financièrement en matière d'Aide sociale à l'hébergement) vers les Conseils Généraux (compétents en matière d'Aide sociale à l'enfance). La réponse du Secrétaire d'Etat au

Logement, Benoist Apparu, évoque les difficultés d'interprétations du texte antérieur, le besoin de soutien matériel et psychologique étant évalué différemment suivant les départements :

« Certains considéraient que ces femmes étaient en CHRS par défaut de logement et non par besoin d'un soutien matériel et psychologique. Ils estimaient que la situation de danger éducatif n'était pas le motif du placement et donc que celui-ci n'avait pas lieu d'être pris en charge par le conseil général au nom de la protection de l'enfance. (...) L'article 68 de la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion ajoute par conséquent une précision destinée à lever ces interprétations. (...) Il rappelle ses compétences spécifiques de droit commun au titre de l'aide sociale à l'enfance, l'absence de domicile des publics visés à l'article 68 établissant le besoin d'un soutien matériel et psychologique. » (JO Sénat, 09/09/2010).

Ces échanges mettent en lumière, outre les enjeux de compétences financières entre l'Etat et les collectivités locales, les tensions qui peuvent exister entre protection de l'enfance, danger éducatif et conditions matérielles de vie.

Dans la pratique, ce sont les services sociaux externes (départementaux, hospitaliers, de l'aide à l'enfance...) qui demandent l'admission de la femme et de son enfant dans un centre maternel. L'équipe du centre maternel rencontre la femme et tente d'évaluer l'adéquation entre sa demande, ses besoins et l'intervention proposée. L'ASE est sollicitée pour donner son accord concernant la prise en charge financière du séjour. Celle-ci est accordée au maximum pour six mois, et est renouvelable jusqu'aux trois ans de l'enfant, sur demande du centre et de la jeune femme.

La prise en charge proposée comprend un hébergement (avec une participation financière à la charge de la résidente, généralement calculée en fonction de ses ressources), éventuellement la possibilité d'un mode de garde pour son enfant, et un soutien sur les plans éducatifs, sociaux et thérapeutiques, visant à lui permettre d'instaurer un lien avec son enfant dans de bonnes conditions et de s'engager dans des démarches d'insertion. L'enfant bénéficie de l'intervention des professionnels soit de manière directe dans le cadre d'un accueil en crèche, soit en lien avec le soutien dont bénéficie sa mère dans ses fonctions de maternage et ses propositions éducatives. La mère reste responsable de son enfant et détentrice de l'autorité parentale avec le père si celui-ci a reconnu l'enfant.

Au-delà de l'aspect matériel de l'hébergement, il s'agit donc pour les professionnels d'assurer un soutien psychologique et éducatif global, qui touche à l'ensemble de la vie de la jeune femme. Du fait de leur positionnement institutionnel spécifique, les centres maternels affirment en général le primat du soutien à la relation mère-enfant ; si l'insertion de la jeune femme est également travaillée, l'articulation et la hiérarchisation de ces deux objectifs varient selon les établissements (Donati, Mollo, Norvez & Rollet, 1999).

Au 15 décembre 2004, l'enquête ES de la DREES¹ recense 131 établissements autonomes d'accueil mère-enfant, ou centres maternels. 4479 personnes (mères et enfants) étaient hébergées dans ces structures, dont 2412 mineurs, enfants ou adolescents².

¹ L'enquête ES « Etablissements sociaux » est une enquête exhaustive menée depuis 1982 auprès des établissements et services médico-sociaux, socio-éducatifs et sociaux en faveur des personnes handicapées ou en difficultés sociales par le SESI (Service des études statistiques et informatiques du Ministère des Affaires sociales), devenu par la suite la DRESS (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques). Cette enquête a été bisannuelle jusqu'en 1997, puis quadriennale. La dernière enquête dont les résultats sont disponibles date de 2004.

² Certains centres maternels accueillant des mères mineures, celles-ci sont comptabilisées parmi les adolescents. Le nombre exact d'enfants accueillis avec leur mère au cours de leurs premières années de vie est donc sans

1.2. Les femmes accueillies en centre maternel

Les recherches portant sur le public accueilli et les processus à l'œuvre dans les centres maternels sont relativement peu nombreuses. Nous avons pu en recenser cinq : deux recherches menées par des équipes universitaires (Donati *et alii*, 1999 Corbillon & Duléry, 1997), deux thèses de doctorat en psychologie (Prévot, 1997, Wendland, 1999), et une recherche-action (DASES, 1994). A cela s'ajoute une enquête menée par observation dans un centre maternel dans le cadre d'une thèse de sociologie sur le traitement social de la déviance des femmes (Cardi, 2008), quelques mémoires de Diplôme Supérieur en Travail Social et quelques documents de travail rédigés par des associations de praticiens (ANPASE) ou administrations de tutelle.

Toutes les recherches françaises étudiant les processus à l'œuvre dans l'accompagnement des mères et des enfants en centre maternel soulignent la priorité accordée au lien mère-enfant. Cette focalisation se retrouve dans le thème même des deux thèses de psychologie portant sur le public des centres maternels. Ainsi, Wendland s'est intéressée aux représentations des mères et aux relations mère-bébé, dans le cadre d'une étude longitudinale du troisième trimestre de grossesse au sixième mois de l'enfant. Prévot, quant à lui, a rendu compte d'une recherche participante menée dans un centre maternel pour améliorer les compétences parentales des mères.

Les différentes recherches se sont basées à chaque fois sur l'analyse du public d'un nombre plus ou moins important de centres maternels participant à la démarche ; de ce fait, il n'existe pas de données globales qui seraient issues de l'analyse des caractéristiques de l'ensemble des personnes accueillies en centre maternel. Les recherches proposant le plus de données descriptives du public accueilli sont celles de Donati, Mollo, Norvez et Rollet et de Corbillon et Duléry.

Les données collectées dans la recherche de Donati *et alii* portent sur un peu plus de 700 entrées, dans douze centres de la région parisienne. Les données ont été constituées par les établissements eux-mêmes, sans souci d'homogénéité d'une année sur l'autre, ou d'un établissement à l'autre. Il ressort que près des deux tiers des femmes accueillies étaient âgées de 18 à 24 ans au moment de leur entrée. Les mineures ne représentent que 2,5%. Les deux tiers des résidentes ont la nationalité française, un quart d'entre elles sont titulaires d'une nationalité du Maghreb ou d'Afrique noire. Parmi les femmes de nationalité française, la population issue des départements d'outre-mer est surreprésentée. (Donati *et alii*, 1999).

La recherche de Corbillon et Duléry montre que les jeunes femmes accueillies dans ces centres cumulent un grand nombre de difficultés : précarité socio-économique, faible niveau scolaire, parcours de vie chaotique marqué souvent par des problèmes de santé, de violence sur le plan physique et/ou sexuel dans l'enfance, à l'adolescence et à l'âge adulte. Les 45 jeunes femmes rencontrées entre un et deux mois après leur admission en centre maternel sont en moyenne âgées de 20 à 25 ans. 19 sont nées en métropole, 5 dans les DOM-TOM, 17 en Afrique, dont 10 en Afrique du Nord. Leurs ressources financières sont principalement constituées de prestations sociales. Les pères des enfants sont eux-mêmes majoritairement sans ressources. Sans rentrer dans le détail des expériences personnelles vécues par ces jeunes femmes, on peut reprendre la conclusion des auteurs : « si l'on compare les expériences survenues durant l'enfance et l'adolescence de ces jeunes femmes avec les événements vécus durant leur vie adulte, la continuité problématique d'un certain nombre de

doute légèrement inférieur à ce chiffre.

situations est notable. Cela concerne essentiellement trois points : des problèmes de santé importants, la présence de la violence physique, verbale et sexuelle, le manque d'argent et la précarité d'emploi » (Corbillon & Duléry, 1997).

Enfin, sur le plan de la santé mentale, selon les conclusions du rapport de la recherche-action menée à la demande de la DASES en 2004, portant sur les troubles psychiques en centre maternel, la prévalence des troubles de santé mentale est significativement plus élevée dans les centres maternels que dans la population générale. Les 95 femmes rencontrées montrent plus fréquemment des troubles de l'humeur (51% des personnes interrogées, dont 48% présente un état dépressif majeur), des troubles anxieux (49%), un risque suicidaire (39%), et de l'insomnie (28%). (DASES, 2004, p. 79)

1.3. Les enfants accueillis en centre maternel

Les connaissances sur le devenir des enfants accueillis semblent quant à elles très parcellaires. En 1980, le rapport Bianco-Lamy affirmait qu'une proportion importante des enfants de mère célibataire accueillis en centre maternel (environ 50%) était « prédestinée » à connaître l'ASE. Cette estimation était basée, aux dires des auteurs, sur « diverses observations », peu étayées. À l'heure actuelle, on connaît encore mal le devenir de ces enfants. Les seuls éléments de connaissances disponibles concernent les mesures de protection de l'enfance mises en place au moment de la sortie des centres maternels, notamment les placements : ceux-ci concerneraient 8 à 10 % des enfants accueillis (Donati, Mollo, Norvez & Rollet, 1999). Ce taux s'élèverait à 15% pour les établissements accueillant des jeunes femmes mineures. Ces observations ne portent cependant pas sur l'ensemble des enfants accueillis, mais sur des populations restreintes.

De même, dans un document de travail de 1993, la DASES (Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé du département de Paris) listait l'orientation des 165 enfants sortis en 1993 des centres maternels parisiens : 17 avaient fait l'objet d'un placement, dont 13 avec une mesure de justice, et 6 de demande d'actions éducatives à domicile, dans un cadre administratif. Au total, 23 enfants, soit environ 14% de l'ensemble des enfants accueillis, avaient fait l'objet d'une mesure de protection de l'enfance dès la sortie.

Enfin, Dovera a étudié dans un mémoire de DSTS le devenir de quarante-sept familles sorties quatre à cinq ans plus tôt du centre maternel de Nice. Au moment de quitter le centre maternel, quatre enfants de trois fratries avaient été immédiatement placés, ce qui représentait à l'époque 6% des familles de l'échantillon. Quatre à cinq ans après leur sortie du centre maternel, onze enfants (de huit fratries) sont placés à l'ASE : 17 % des familles ayant été accueillies au cours d'une même période sont concernées. En outre 24% des enfants bénéficient d'une mesure d'Action Educative en Milieu Ouvert (Dovera, 1999).

Ces quelques éléments, bien que très partiels, vont dans le sens de l'hypothèse qu'encore à l'heure actuelle, une part non négligeable des enfants qui quittent un centre maternel vont par la suite continuer à être suivis dans le cadre du dispositif de protection de l'enfance au cours d'un placement ou d'un suivi en milieu ouvert.

Des enfants de familles monoparentales pauvres

Pour terminer cette présentation du public concerné par notre recherche, nous soulignerons qu'il s'agit d'une population d'enfants qui, bien que numériquement marginale, met particulièrement en lumière le cumul de différents processus interdépendants : pauvreté, accueil en centre d'hébergement, monoparentalité, et mesure de protection de l'enfance.

En effet, par construction, les enfants accueillis en centre maternel vivent dans des familles monoparentales, puisqu'ils sont admis avec leur mère seule³. De plus, la majorité des personnes accueillies bénéficient, au moins dans un premier temps, de l'Allocation de Parent Isolée (Corbillon & Duléry, 1997), aujourd'hui remplacée par le Revenu de Solidarité Active majoré pour isolement. Les montants de cette allocation place la bénéficiaire vivant seule avec un enfant en dessous du seuil de pauvreté monétaire⁴. Enfin, ces familles vivent en centre d'hébergement, ce qui peut également être considéré comme une situation de pauvreté, non plus monétaire, mais en conditions de vie, dans la mesure où elles ne disposent pas d'un domicile familial stable, élément de confort minimal pour mener une vie normale dans notre société (CERC, 2004).

Le lien entre situation de monoparentalité et pauvreté du ménage a été largement documenté. Ainsi, selon les données de l'INSEE, alors que 13 % de la population de l'ensemble des ménages vivait sous le seuil de pauvreté en 2008, 30 % des personnes vivant au sein d'une famille monoparentale étaient confrontées à cette situation, soit une proportion 2,3 fois plus forte que dans l'ensemble de la population. Ce phénomène tend à s'aggraver depuis une vingtaine d'années : alors que le nombre de familles monoparentales a fortement augmenté⁵, leur surreprésentation parmi les familles en situation de pauvreté s'est également accrue.

Selon le Conseil de l'Emploi, des Revenus et de la Cohésion Sociale, ce risque accru ne peut s'expliquer uniquement par des caractéristiques parentales telles que le niveau de formation ou la catégorie socioprofessionnelle, celles-ci ne semblant pas très différentes pour les parents isolés et les parents vivant en couple. Ce serait donc davantage la difficulté de concilier vie familiale et vie professionnelle qui expliquerait les difficultés rencontrées sur le marché du travail par les parents (surtout les mères) de famille monoparentale.

De manière plus spécifique, ce lien fort entre monoparentalité et pauvreté s'explique selon Neyrand par un cumul de processus, qui contribue à fragiliser les unions, notamment dans les milieux populaires : la faiblesse du capital symbolique dont disposent ces femmes expliquerait leur difficulté spécifique à construire une vie autonome financièrement après une séparation. Dans une logique de responsabilisation accrue de l'individu, cela devient une tâche insurmontable pour les plus défavorisés. Le lien entre précarité et situation monoparentale semble donc difficile à saisir selon une explication strictement causale. Cette difficulté est également présente dans les recherches américaines. Ainsi, selon Bruniaux et Galtier, « il y a tout d'abord un problème de « poule et d'œuf » : les ruptures familiales s'accompagnent en général d'une baisse de revenus, sans que l'on ait établi scientifiquement lequel survient en premier (Mayer, 1997). Il faudrait pour cela une étude faisant la différence entre revenu pré- et post-divorce. Une des premières découvertes liée au Panel Study of Income Dynamics, dans

³ On peut d'ailleurs s'interroger sur l'adéquation d'un tel dispositif avec les évolutions sociales actuelles ; on voit ainsi se développer actuellement des centres parentaux accueillant les deux parents, comme le centre Aire de famille, à Paris, ou des initiatives d'accueil de couples en appartement extérieur dans certains centres maternels.

⁴ « Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les Etats-Unis ou le Canada) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie. La France privilégie également ce seuil, mais utilise aussi très largement un seuil à 50 %, seuil de référence jusque récemment. » INSEE, 2010.

⁵ Selon la définition de l'INSEE, « une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant) ». En 2007, on dénombrait 2 427 110 familles monoparentales, soit plus de 23% des familles avec enfants. Au total, plus de trois millions huit cent mille enfants de moins de 18 ans vivent dans une famille monoparentale, ce qui représente un peu moins d'un enfant sur cinq. Dans 86% des cas, l'adulte de référence de la famille est la mère.

les années soixante-dix, fut que la pauvreté était d'abord liée, non pas au chômage comme on le croyait à l'époque, mais aux ruptures familiales (Duncan, 1999). »

Ce lien entre monoparentalité et pauvreté, s'il doit être pris en compte pour comprendre la genèse de certaines situations de monoparentalité (surreprésentation dans les classes populaires), et leur précarisation (faiblesse du capital matériel et symbolique mobilisable après une séparation), est donc un élément important dans l'étude des trajectoires des enfants. En effet, les difficultés scolaires ou d'adaptation de certains enfants vivant dans des familles monoparentales observées dans certaines études (voir la revue de littérature *in* Gayet, 2004, p. 43-46) sont-elles dues à la situation de monoparentalité, ou aux difficultés économiques ? Pour de Singly, « c'est d'abord parce que les familles monoparentales sont pauvres que leurs enfants ont les scores les plus faibles » (De Singly, 2000, p. 79).

Des enfants bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance

Outre le fait de vivre en hébergement dans une famille monoparentale pauvre, les enfants accueillis en centre maternel bénéficient d'une mesure de protection de l'enfance. Selon les estimations de l'ONED, au 1^{er} janvier 2007, en France métropolitaine, 266 000 mineurs (1,9% des moins de 18 ans) bénéficiaient d'au moins une mesure de protection de l'enfance (intervention en milieu ouvert ou accueil de l'enfant). Parmi eux, les enfants accueillis en centre maternel constituent un sous-groupe très spécifique, très rarement évoqué : en effet, ils sont très minoritaires (moins d'1% des enfants bénéficiant d'une mesure), et sont accueillis sans être séparés de leur parent (en l'occurrence leur mère). L'admission d'une mère et d'un enfant en centre maternel fait l'objet d'une décision d'admission à l'Aide sociale à l'enfance de la mère et de l'enfant conjointement. De ce fait, il est difficile de les repérer spécifiquement dans l'ensemble des sources statistiques disponibles pour appréhender le nombre d'enfants bénéficiant d'une mesure de protection. Ces ambiguïtés de repérage peuvent également être dues à l'emploi du terme « protection ». Suivant les départements, la frontière entre les notions de prévention ou de protection s'avère différente : elle peut être constituée par l'existence ou non d'une mesure contractuelle, par l'existence ou non d'un signalement ou d'une mesure judiciaire, ou bien par la mise en place d'une mesure de placement, qu'il soit administratif ou judiciaire. (ONED, 2006). Cette situation particulière peut ainsi entraîner des difficultés de comptage spécifiques à ce dispositif⁶.

Toutefois, il s'agit d'un public historique de l'Aide sociale à l'enfance, sur lequel l'attention se focalise régulièrement, dans une logique de prévention face à des familles considérées comme « à risque ». En effet, l'ensemble de la littérature indique que les familles concernées sont dans leur grande majorité issues des milieux défavorisés, et que les familles monoparentales sont largement surreprésentées. A titre d'exemple, l'étude sur des dossiers d'enfants sortis en 1980 et 1990 menée à l'ASE de Seine-Saint-Denis souligne que les enfants dont les parents sont en couple ne constituent qu'une minorité de la population prise en charge à l'ASE, bien que la part d'enfants de mère seule tend à baisser entre 1980 et 1990. Enfin, les situations socio-économiques sont globalement très précaires, avec une aggravation relevée entre 1980 et 1990. (Velpry *et alii*, 2000).

Il est néanmoins difficile d'envisager avec précision les recoupements, *a priori* importants, entre enfants pauvres, enfants vivant dans un foyer monoparental, et enfants suivis dans le

⁶ Assailly, Corbillon et Duyme notent par exemple : « les placements de l'enfant (...) qui s'effectuent dans les établissements maternels constituent des « faux » cas de reproduction (nous en avons observé certains dans l'étude longitudinale) car l'admission de la jeune mère dans les hôtels, maisons ou centres maternels est comptabilisée à la fois comme placement de la mère et placement de l'enfant alors qu'il s'agit du même événement » (Corbillon, Assailly, Duyme, 1990).

cadre de la protection de l'enfance. On peut tout d'abord s'interroger sur les conséquences de l'augmentation importante du nombre de familles monoparentales dans la société pour le public de l'Aide sociale à l'enfance : la situation de monoparentalité serait-elle devenue une situation « normale », socialement admise, sans conséquence directe sur les trajectoires des enfants, hormis du fait du risque plus important de précarité économique ? Ou bien constituerait-elle encore une situation « hors norme », « à risque » ? Seule l'analyse des processus qui ont présidé à la formation de la famille monoparentale permet d'envisager des pistes de réponses : sans doute toutes les familles monoparentales ne sont-elles pas comparables. En effet, avant les années 70, les familles monoparentales étaient majoritairement soit le résultat d'un veuvage, soit le résultat d'une grossesse chez une femme célibataire ne vivant pas en couple (les « filles-mères », population historique des maisons maternelles). En 1990, 59% des familles monoparentales étaient issues d'un divorce ou d'une séparation, 20% d'un veuvage, et 21% correspondaient à un parent (généralement une mère) célibataire (Gayet, 2004). Cependant, à l'heure actuelle, bien que la situation de monoparentalité soit beaucoup plus répandue, les effets stigmatisants des stéréotypes relatifs à l'image de la fille-mère sont encore présents, et ressentis par les jeunes femmes accueillies en centre maternel (Donati *et alii*, 1999).

De plus, les hypothèses concernant la cause de la surreprésentation des familles pauvres au sein des familles suivies dans le cadre de la protection de l'enfance peuvent être de différent type. L'une d'entre elles consiste à insister sur le repérage plus important des situations de danger dans les populations précarisées : « le repérage et la prise en charge par les institutions publiques porte principalement sur des enfants issus de familles en situation financière modeste ou précaire ; en effet, les familles socialement mieux dotées disposent de plus de canaux de prise en charge des difficultés et évitent ainsi plus souvent les signalements conduisant à l'intervention des services de protection de l'enfance. » (CERC, 2004, p. 89).

Néanmoins, la pauvreté, sans être une cause directe, peut être un facteur de vulnérabilité favorisant les situations de risque ou de danger pour les enfants : « Chômage, précarité, difficultés de logement, pauvreté, conjuguent leurs effets pour enfoncer dans des situations apparemment inextricables des familles et des personnes de plus en plus nombreuses. C'est un élément qu'on a un peu tendance à oublier, à savoir le rôle de la pauvreté comme facteur favorisant la maltraitance » (Manciaux & Gabel, 1997). On peut d'ailleurs souligner qu'une enquête de la Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale a montré qu'un enfant sur six accueilli avec sa famille en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale faisait l'objet d'une mesure de protection de l'enfance en milieu ouvert.

Face à ce cumul de processus, le devenir des enfants accueillis en centre maternel semble particulièrement intéressant à observer, car ils connaissent un moment particulier au cours de leur parcours biographique mettant en jeu protection de l'enfance et précarité des conditions de vie : la sortie du centre maternel. La fin de l'accueil mère-enfant signifie dans un même mouvement fin de la mesure de prévention et fin de l'hébergement. Les services de protection de l'enfance sont donc amenés à se positionner face aux nouvelles conditions de vie de l'enfant⁷. Se pose alors la question de la manière dont on peut saisir le devenir de ces enfants.

⁷ C'est sans doute pour cette raison nous avons régulièrement recueilli dans les dossiers des éléments liés aux conditions matérielles de vie des mères, y compris dans le cadre des mesures de placement ultérieures, alors que d'autres chercheurs ayant travaillé sur des dossiers ASE ont régulièrement souligné la faiblesse de ces éléments dans les dossiers.

2. L'étude du devenir

2.1. Le devenir des bénéficiaires d'intervention socio-éducatives

L'étude du devenir des bénéficiaires des interventions socio-éducatives s'est longtemps concentrée, en France comme à l'étranger, sur l'étude du devenir adulte des ex-enfants placés. Ce type de recherche s'est développé à partir des années 1950 dans le monde anglo-saxon et à partir des années 1980 en France (Fréchon & Dumaret, 2008). La notion de devenir étant très large, différentes questions de recherche lui ont été associées, en fonction des objectifs et des orientations théoriques des chercheurs.

Dans les années 1950 et 1960, les chercheurs ont commencé par appréhender le devenir des adultes ayant bénéficié d'interventions socio-éducatives dans leur enfance à partir de variables négatives, comme l'alcoolisme ou la délinquance (Mc Cord & Thurber, 1960). Il s'agissait de démarches de type épidémiologiques, la conception du devenir était centrée sur les résultats observés, et prenait peu en compte la trajectoire pour y parvenir. Par la suite, les auteurs travaillant sur la reproduction sociale se sont interrogés sur la manière dont les structures sociales produisaient les trajectoires des individus. Les recherches sur le devenir d'enfants placés menées dans les années 70 et 80 s'inscrivaient majoritairement dans cette perspective, en tentant d'explorer l'hypothèse de répétition intergénérationnelle du comportement de placement (Quinton & Rutter, 1989, Corbillon, Assailly & Duyme, 1989). Celle-ci ne s'étant pas trouvée confirmée par les recherches menées, les chercheurs ont peu à peu intégré davantage le sujet lui-même et son regard sur son parcours pour tenter de comprendre des mécanismes précis à des moments particuliers du parcours (transition à la sortie des dispositifs, choix du conjoint...) (Fréchon, 2003).

La majeure partie de ces recherches s'est intéressée aux résultats à l'âge adulte, et ce n'est qu'à la fin des années 1990 que la dimension chronologique des trajectoires a commencé à être prise en compte (Fréchon & Dumaret, 2008). De plus, les connaissances concernant les bénéficiaires d'autres types d'intervention (action éducative en milieu ouvert, accueil mère-enfant) sont très partielles, alors que le placement avec séparation ne représente plus aujourd'hui la majorité des mesures.

2.2. Le cadre théorique de la recherche : une approche écologique du devenir

La curiosité, caractéristique naturelle au fondement de la recherche, pousse les chercheurs à répondre à la question « que sont-ils devenus ? ». Cette base fondamentale est parfois reconnue explicitement par les chercheurs, notamment lorsqu'ils sont eux-mêmes praticiens dans un service. Cette curiosité, naturelle, est d'autant plus logique que « l'action d'un professionnel de « l'humain » est temporaire et vise à aider une personne ou un groupe de personnes à un moment donné puis à s'effacer de sa (leur) vie... sauf lorsque cela va mal. Le professeur accompagnera ses élèves tout au long d'une année scolaire, puis cèdera sa place à un autre professeur l'année suivante... sauf si l'élève redouble ; un médecin soignera son patient puis n'aura plus de raison de le rencontrer une fois guéri...sauf en cas de rechute. » (Fréchon, 2002, p. 1).

Or le devenir étant hors de portée, impossible à saisir en tant que tel dans le cadre d'une recherche nécessairement confrontée à sa finitude et ses limites, le chercheur est alors amené à formuler d'autres questions. Celles-ci ont finalement trait aux places respectives du sujet et des structures sociales dans la construction du devenir. « Comment les structures sociales produisent-elles les trajectoires des individus observés ? » se sont demandés les auteurs travaillant sur la reproduction sociale. À leur question, s'ajoutait celle des chercheurs

davantage focalisés sur l'individu : « par quels mécanismes, au niveau individuel, l'enfant, ou l'adulte, se construit-il au fil du temps ? » se sont demandés les chercheurs focalisés sur l'individu. L'analyse du devenir se situe au confluent des approches centrées sur le sujet ou sur les structures sociales. Le parcours est ainsi un objet qui se situe à l'intersection des pratiques collectives et des conduites individuelles.

S'inscrire dans une approche écologique du devenir revient finalement à intégrer les deux questions en se demandant : « comment interagissent les différents facteurs explicatifs possibles (individuels et structurels) dans la construction du parcours du ou des individus observés ? ». Poser la question en ces termes amène à abandonner l'idée d'identifier nettement des facteurs endogènes et exogènes.

Le modèle écologique du développement humain développé par Bronfenbrenner (1979) permet de sortir d'un système de causalité linéaire, pour admettre l'existence d'interrelations complexes entre l'ensemble des éléments de l'écosystème au centre duquel est inséré l'enfant⁸. Cela a pour conséquence la nécessité de mettre en place des devis de recherche prenant en compte les caractéristiques de la personne, les processus, le contexte et le temps (Bronfenbrenner, 1996). Si la question du devenir se situe au confluent des approches centrées sur le sujet ou sur les structures sociales, l'approche écosystémique permet d'intégrer les deux questions en se demandant comment les différents facteurs explicatifs possibles (individuels et structurels) interagissent dans la construction du parcours des individus observés.

Afin de prendre en compte les éléments les plus significatifs de l'écosystème dans lequel évolue un enfant, nous avons fait le choix d'explorer les trajectoires des enfants pour les cinq dimensions suivantes :

- les conditions matérielles de vie,
- la santé,
- la scolarité,
- la situation familiale,
- les éventuels suivis et mesures de protection de l'enfance.

Hormis les éventuelles mesures de protection de l'enfance, les quatre dimensions retenues sont issues des travaux du centre de recherche Innocenti de l'UNICEF sur le bien-être des enfants dans les pays riches (2007). Il s'agit pour la plupart de dimensions classiquement utilisées dans la littérature scientifique pour étudier le devenir, la référence au concept de bien-être permettant d'unifier l'analyse de ces dimensions et de leur donner un sens spécifique lié à leur contribution au bien-être global de l'enfant.

Le bien-être global peut être considéré comme la situation positive d'un individu dont les besoins matériels de base sont satisfaits et qui perçoit sa qualité de vie comme satisfaisante (Ben Arieh & Fronese, 2007). Au-delà des stricts besoins de survie, les conditions matérielles

⁸ L'écosystème, pour Bronfenbrenner, est un ensemble constitué de différents ensembles interactionnels, « emboîtés » les uns dans les autres. Au plus proche de l'enfant, se trouvent les différents microsystèmes dans lesquels l'enfant interagit directement : le microsystème familial, mais aussi le groupe d'enfants en crèche ou à l'école. Les relations entre ces différents microsystèmes forment à leur tour le mésosystème (comme les relations famille-école), susceptible d'influer sur la vie de l'enfant au sein des différents microsystèmes. L'exosystème, quant à lui, rassemble les systèmes relationnels qui n'agissent pas directement sur l'enfant, mais peuvent avoir des conséquences par le biais de leur action sur l'un des acteurs d'un microsystème (par exemple, le lieu de travail des parents, ou les relations entre adultes au sein de l'institution scolaire). Enfin, le macrosystème est constitué par l'ensemble des valeurs, normes, lois qui structurent la société dans laquelle ces différents systèmes se développent.

nécessaires au bien-être sont toujours relatives à la société dans laquelle on évolue : pour atteindre le bien-être, il est nécessaire d'avoir accès aux ressources (matérielles, éducationnelles...) considérées comme minimales dans une société donnée (Savidan, 2004). De ce fait, les conceptualisations récentes du bien-être de l'enfant intègrent à la fois des dimensions liées aux conditions matérielles de vie et à l'environnement, et des dimensions subjectives liées directement aux perceptions du sujet. Dans cette recherche, les dimensions matérielles et environnementales seront saisies à travers l'exploitation des dossiers et le discours des mères. Nous ajouterons à ces dimensions l'évaluation subjective de la mère sur le parcours et la situation actuelle pour elle et pour son enfant.

2.3. Les questions de recherche

Afin d'appréhender le devenir des enfants, nous devons donc tout d'abord répondre à la question préliminaire : qui sont-ils ? Nous pourrions ensuite aborder la question du devenir, intégrant le parcours : à l'âge de l'école primaire, que sont-ils devenus ?

La connaissance du public accueilli, indispensable à l'analyse ultérieure de leur devenir, devra permettre de répondre aux questions suivantes, sur la base des dossiers des enfants accueillis :

- Pourquoi ont-ils été accueillis en centre maternel ?
- Comment leur séjour s'est-il déroulé ?
- Dans quelles conditions sont-ils sortis du centre maternel ?

Nous appréhenderons ensuite le devenir à moyen terme des enfants par l'intermédiaire du discours des mères, car c'est à elles en premier lieu que s'adresse, historiquement et symboliquement, l'accueil en centre maternel. Ce choix est la conséquence d'un marquage symbolique ciblé, et non nécessairement lié à la réalité de la vie de l'enfant, qui peut vivre avec deux parents dans la suite de son parcours.

Ainsi, l'étude du devenir des enfants accueillis à l'âge de la scolarité primaire permettra de prendre en compte les perceptions des mères en réponse aux trois questions suivantes :

- Quelles ont été les trajectoires des mères et des enfants, sur le plan des conditions matérielles de vie, de la santé, de la scolarité, de la situation familiale, et des mesures de protection de l'enfance ?
- Quelle est leur situation actuelle sur l'ensemble de ces dimensions ?
- Quelle évaluation subjective les mères font-elles de leur parcours et de celui de leur enfant ?

3. Méthodologie

3.1. Deux études complémentaires utilisant la méthode prospective biographique

Au vu des biais induits par les méthodes rétrospectives, il existe aujourd'hui, au sein de la communauté scientifique, un consensus concernant l'utilisation de méthodes prospectives pour constituer la population dont on souhaite étudier le devenir – ce qui ne signifie pas que l'on ne sollicite pas la mémoire rétrospective des sujets par la suite. Fréchon & Dumaret (2008) identifient trois types de démarches prospectives dans l'étude du devenir : les méthodes longitudinales (supposant plusieurs vagues d'enquête, sur un laps de temps assez long), les méthodes catamnétiques (retrouver plusieurs années après les sujets ayant vécu la même prise en charge à une époque donnée), et les méthodes biographiques qui se basent sur la même démarche que les méthodes catamnétiques mais y ajoutent une prise en compte systématique des informations chronologiques sur les parcours au moment du recueil de données. La recherche présentée s'inscrit dans ce dernier type de démarche.

Afin de disposer de connaissances sur l'ensemble du public accueilli en centre maternel et de reconstituer les trajectoires ultérieures sur l'ensemble des dimensions retenues, deux études complémentaires ont été menées :

- une étude sur dossier
- une enquête par questionnaire.

Ces deux études portent sur le même public, à savoir les familles sorties d'un centre maternel en 2002 ou 2003, dans deux départements (le Nord et les Hauts-de-Seine), soit 315 familles au total.

Objectifs de l'étude sur dossier

La première étude, qui sera présentée plus longuement dans la deuxième partie de ce rapport, porte sur les dossiers de deux cent soixante familles. Elle permet de répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont les caractéristiques globales de la population des mères et des enfants accueillis ?
- Quelles sont les caractéristiques des séjours ?
- Dans quelles conditions les familles sont-elles sorties des centre maternel ?

Lorsque l'enfant est suivi après sa sortie du centre maternel dans le cadre d'une mesure de protection de l'enfance dans le même département, l'étude du dossier permet également de répondre à la question suivante :

- Quelle est sa trajectoire en termes de conditions matérielles de vie, de scolarité, et de mesures de protection ?

Objectifs de l'enquête par questionnaire

L'enquête par questionnaire auprès des mères a permis de répondre aux questions suivantes :

- Quelles ont été les trajectoires des enfants, liées aux trajectoires des mères, sur le plan des conditions matérielles de vie, de la santé, de la scolarité, de la situation familiale, et des mesures de protection de l'enfance ?
- Quelle est leur situation actuelle sur l'ensemble de ces dimensions ?
- Quelle évaluation subjective les mères font-elles de leur vécu et de celui de leur enfant dans ces différentes situations ?

Un questionnaire a été administré en face-à-face aux 66 mères⁹ acceptant de participer à la recherche. Il s'organise autour des trois questionnements (trajectoire chronologique, situation actuelle et évaluation subjective de la mère), déclinés chacun sur les cinq dimensions retenues (conditions matérielles de vie, santé, scolarité, situation familiale, mesures de protection de l'enfance).

3.2. Les aspects éthiques

Enquêter auprès de publics en difficulté, ayant fait l'objet d'interventions sociales, est délicat, et une attention particulière doit être accordée au fait que la recherche n'entraîne pas de nuisance ou de risque pour les personnes. Les principes éthiques dont s'est dotée l'équipe « Education Familiale et interventions sociales auprès des familles » du Centre de Recherche en Education et en Formation de l'Université de Nanterre nous ont servi de repères :

- l'absence de nocivité du dispositif de recherche à l'égard des personnes, des groupes et des institutions,
- le volontariat des personnes, des groupes et des institutions,
- l'information des sujets, des objectifs, des enjeux et des méthodes, sous réserve de ne pas entrer en contradiction avec le premier principe,
- un contrat équilibré entre chercheurs et acteurs de terrain impliqués dans la recherche.

Dans le cadre d'une recherche dans le champ de la protection de l'enfance, la question de l'accès à des données contenues dans les dossiers sociaux dans un but de recherche est particulièrement complexe. Dans le contexte français, plusieurs recherches sur le devenir des enfants placés ont nécessité cet accès, et ont mis en place des dispositifs permettant de garantir le respect du secret professionnel et le respect des personnes, sans toutefois interdire toute possibilité de recherche. On peut citer notamment l'étude du CREDOC sur le devenir de jeunes placés dans les services de l'ASE ou de la PJJ (Bauer, Dubéchet & Legros, 1993), la thèse d'Isabelle Fréchon sur le devenir de jeunes femmes ayant été placées au cours de leur adolescence dans un foyer de l'association Jean Coctet (Fréchon, 2003), et la recherche menée par le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis, en collaboration avec le Centre de Sociologie Européenne de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (Gheorghiu, Labache, Legrand, Quaglia, Orra & Teixeira, 2002). Dans deux cas (recherche d'Isabelle Fréchon et du Conseil Général de la Seine St Denis), l'accès aux dossiers des services de l'ASE ou des établissements où les jeunes étaient placés a permis d'une part la réalisation d'études quantitatives sur les informations contenues dans les dossiers, au moyen de grille de dépouillement, et d'autre part de recueillir les premiers éléments permettant ensuite la

⁹ Lors de la présentation du projet de recherche, nous envisagions de recueillir soixante-dix questionnaires, en précisant la difficulté de fixer un objectif quantitatif dans une étude de cette nature.

recherche des personnes concernées. À chaque fois, les grilles de dépouillement des dossiers ont été codées, et les données recueillies ont fait l'objet d'un traitement quantitatif anonyme. Les éléments permettant ensuite de retrouver les personnes concernées par la recherche ont été recueillies sur un document à part, distinct de la grille de codage. Ces dispositifs ont été déclarés à la CNIL.

En effet, dans ce type de travail, la recherche des coordonnées actualisées des personnes est nécessairement préalable à l'obtention de leur accord pour participer à la recherche. L'ensemble des recherches sur le devenir a été confronté à cette question éthique délicate. C'est pourquoi nous nous référons également à la charte éthique proposée par l'équipe de recherche ayant travaillé sur le devenir des enfants en Seine-Saint-Denis (Fabiani, Gheorghiu & Velpy, 1998), dont les points principaux sont les suivants :

- la participation librement consentie des personnes à la réalisation de la recherche,
- le respect des procédures garantissant la protection des données individuelles,
- le respect du secret professionnel et de l'autonomie professionnelle des différents interlocuteurs susceptibles de servir d'intermédiaires,
- le principe de l'autonomie de la recherche par rapport à l'action sociale.

Sur la base de ces réflexions, notre protocole de recherche a été déclaré à la CNIL, et validé de la façon suivante.

Le protocole de la recherche validée par la CNIL

1. Etablissement d'une convention de stage avec chacun des deux Conseils Généraux participant à la recherche afin que la chercheuse soit placée sous la responsabilité juridique des Conseils Généraux lors de l'accès aux données nominatives contenues dans les dossiers sociaux. Dans le cadre de la participation aux missions de l'ASE, la chercheuse était soumise au secret professionnel.
2. Envoi d'un courrier d'information à la dernière adresse connue déclarée par les mères sorties des centres maternels en 2002 ou 2003. Ce courrier permettait d'informer les personnes concernées du déroulement de la recherche et de la possibilité pour elles de s'opposer à la consultation de leur dossier, dans un délai d'un mois.
3. Consultation des dossiers sociaux à l'expiration du délai d'un mois, lorsque les personnes n'avaient pas manifesté d'opposition.
4. Recueil anonymisé des informations sur le parcours de l'enfant durant son accueil en centre maternel et éventuellement au-delà (sexe, année et mois de naissance, département de naissance, conditions de logement ou d'hébergement, mode de garde, scolarité, environnement familial, évolution de l'enfant).
5. Constitution d'un fichier papier pour le recueil des informations nominatives nécessaires à la passation des questionnaires.

3.3. Définition de la population concernée par la recherche

Les critères choisis pour inclure une famille dans la recherche sont les suivants :

- être sortie en 2002 d'un centre maternel dans le cadre d'une prise en charge par le département du Nord,
- ou être sortie en 2002 ou 2003 d'un centre maternel dans le cadre d'une prise en charge par le département des Hauts-de-Seine.

Nous avons exclu de la recherche les femmes sorties enceintes d'un centre maternel, ainsi que les familles ayant bénéficié d'une prise en charge mère-enfant dans des établissements dont les missions ne relevaient pas explicitement de la protection de l'enfance (Centres d'hébergement et de réinsertion sociale, moyen séjour hospitalier).

Par contre, nous avons fait le choix de ne pas exclure de familles sur la base d'une durée de séjour. Ainsi, certaines familles que nous avons incluses n'ont séjourné qu'une semaine en centre maternel. En effet, un travail préalable avait été mené sur une base de données anonymées du conseil général des Hauts-de-Seine. Bien que celle-ci portait sur un faible échantillon, cela avait permis d'identifier des tendances différentes en termes de mesures ultérieures entre les familles ayant effectué des séjours courts (moins de trois mois) et les autres familles. De plus, dans la mesure où nous ne nous situons pas dans une démarche de mesure de l'impact de la prise en charge mais dans une perspective de compréhension de la construction des parcours, le simple fait qu'une admission en centre maternel ait été prononcée suffit à rendre pertinente l'observation de la trajectoire ultérieure.

Enfin, nous avons fait le choix de prendre en compte uniquement l'année 2002 pour le Nord et les années 2002-2003 pour les Hauts-de-Seine afin de bénéficier d'un nombre comparable de sujets dans les deux départements¹⁰.

¹⁰ Dans l'un des départements, la mise au point de la base de donnée a nécessité également un travail de tri et d'appariement entre les mères et les enfants, car l'un et l'autre pouvaient (mais pas de manière systématique) être considérés comme individu sorti d'un centre maternel. Dans l'autre département, au contraire, seules les mères sorties étaient référencées. Cet élément illustre d'ailleurs la difficulté de comptabiliser et de repérer clairement les mesures mère-enfant dans les départements : est-ce la mère seule qui est admise à l'Aide Sociale à l'Enfance ? Les deux ? Comptabilise-t-on le nombre de places en nombre de familles (majoritairement des dyades mère-enfant, mais pas uniquement), ou en nombre de personnes ?

4. La structure des données recueillies

4.1. La population concernée en fonction de chaque modalité de recueil de données

En définitive, 315 familles ayant séjourné en centre maternel correspondaient à nos critères d'inclusion dans la recherche. Parmi ces 315 familles, 260 (83%) ont pu être incluses dans l'étude sur dossier, et 66 (21%) dans l'étude par questionnaire, avec des taux proches pour le Nord et les Hauts-de-Seine¹¹. Le choix d'une population de départ très large (315 familles), n'a donc pas permis de recueillir des questionnaires auprès de la moitié de la population. Toutefois, comme on le verra par la suite, les parcours représentés par ces questionnaires sont diversifiés.

Tableau 1 : Nombre de familles concernées pour chaque modalité de recueil

	Nord	Hauts de Seine	Total
<i>Familles concernées par la recherche</i>	166	149	315
<i>Dossiers exploités</i>	134	126	260
<i>Mères ayant participé à l'enquête par questionnaire</i>	35	31	66

D'autre part, pour certaines familles, les parcours ont pu également être reconstitués par l'exploitation des dossiers sociaux. Ainsi, l'utilisation conjointe des dossiers et des questionnaires nous a permis d'obtenir des informations basiques sur la trajectoire ultérieure de 197 familles, ce qui représente 63% des familles concernées par la recherche¹².

Des informations plus précises sur les caractéristiques de la population incluse dans chaque étape de la recherche sont disponibles en annexe p. 107. Le tableau suivant résume de manière synthétique les différents niveaux de données produites, en fonction de la question posée, des modalités de recueil de données et du nombre de familles concernées.

¹¹ L'étude sur dossier a permis d'exploiter les dossiers de 80,72% des familles dans le Nord et 84,56% des familles dans les Hauts-de-Seine.

L'enquête par questionnaire a permis d'interroger 21,08% des mères dans le Nord et 20,81% des mères dans les Hauts-de-Seine.

¹² Il existe néanmoins à ce niveau un déséquilibre entre les Hauts-de-Seine, où nous avons ce type d'informations pour 55% des familles, et le Nord, où les enfants font beaucoup plus fréquemment l'objet d'une mesure de protection de l'enfance ultérieure dans le même département, ce qui explique en partie le fait que nous ayons pu localiser 69% des familles.

Tableau 2 : questions de recherche, modalité de recueil et nombre de familles concernées

Partie du rapport	Question	Moment du parcours	Mode de recueil des données	Nombre de familles
2 ^{ème} partie	Quelles sont les caractéristiques globales de la population des mères et des enfants accueillis en centre maternel ?	Durant le séjour	Etude des dossiers sociaux	260
2 ^{ème} partie	Comment se sont déroulés les séjours ?	Durant le séjour	Etude des dossiers sociaux	260
2 ^{ème} partie	Dans quelles conditions les familles sont-elles sorties du centre maternel ?	Sortie du centre maternel	Etude des dossiers sociaux	260
3 ^{ème} partie	Quelles sont leurs trajectoires en termes de conditions matérielles de vie et de mesures de protection ?	Ensemble du parcours après la sortie	Etude sur dossier et enquête par questionnaire	197
4 ^{ème} partie	Quelles ont été les trajectoires des mères et des enfants, sur le plan des conditions matérielles de vie, de la santé, de la scolarité, des relations familiales, et des mesures de protection de l'enfance ?	Ensemble du parcours après la sortie	Enquête par questionnaire	66
4 ^{ème} partie	Quelle est leur situation actuelle sur l'ensemble de ces dimensions ?	A l'heure actuelle	Enquête par questionnaire	66
4 ^{ème} partie	Quelle évaluation subjective les mères font-elles de leur vécu et de celui de leur enfant dans ces différentes situations ?	Ensemble du parcours après la sortie	Enquête par questionnaire	66

4.2. Données de cadrage concernant la population initiale

Grâce à l'exploitation des logiciels de gestion des mesures d'Aide sociale à l'enfance des deux départements, nous disposons d'une série de données de cadrage pour l'ensemble des 315 familles de notre population initiale. Il s'agit de :

- l'âge de la mère à l'entrée en centre maternel
- le lieu de naissance de la mère
- le sexe de l'enfant
- l'âge de l'enfant à l'entrée
- la durée du séjour
- le lieu de sortie
- la présence de mesure de protection de l'enfance ultérieure dans le même département.

Le détail de ces données est présenté en annexe p. 108.

Des mères plus jeunes dans le Nord, davantage de migrantes dans les Hauts-de-Seine

Les caractéristiques des mères accueillies (lieu de naissance et âge à l'entrée au centre maternel) se distinguent nettement entre les deux départements. En effet, les migrantes (appréhendées par le lieu de naissance de la mère) représentent 56% des femmes accueillies dans les Hauts-de-Seine alors qu'elles ne représentent que 10% des accueillies dans le département du Nord. Parmi les migrantes accueillies dans les Hauts-de-Seine, 65% sont originaires d'Afrique subsaharienne (55 femmes), les autres femmes étant originaires du Maghreb (12), d'Amérique (notamment Caraïbes) (8), d'Asie (7), et de manière plus marginale d'autres pays européens (2). Les 18 migrantes accueillies dans le Nord, quant à elles, sont originaires d'Afrique subsaharienne (7), du Maghreb (6), d'Europe (et notamment de Belgique, ce qui relativise leur statut de migrante) (4), et d'Asie (1).

Concernant l'âge à l'entrée, les femmes accueillies ont entre 13 et 40 ans dans le Nord, et entre 13 et 42 ans dans les Hauts-de-Seine. Si ces extrêmes sont proches, les femmes accueillies dans le département du Nord sont globalement plus jeunes : leur moyenne d'âge est de 22,8 ans, contre 23,9 ans dans les Hauts de Seine. De plus, les mineures représentent 18% des femmes accueillies, contre 10% dans les Hauts-de-Seine.

Des durées de séjour et des parcours ultérieurs différenciés

Sur le plan institutionnel, les durées de séjour en centre maternel semblent plus courtes dans le Nord, notamment en ce qui concerne les séjours les plus longs (supérieurs à deux ans), très marginaux (4% des séjours) alors qu'ils sont loin d'être rares dans les Hauts-de-Seine (20%). Toutefois, cet aspect est nuancé par l'existence de parcours institutionnels comportant des changements de centres maternels.

La stabilité géographique y est également plus importante. En effet, au moins 84% des familles y sont sorties dans le même département, contre 47% dans les Hauts-de-Seine. La plus grande mobilité de la population de la région parisienne ne constitue pas une surprise, mais cet élément sera important pour nous dans la suite de l'analyse.

En effet, nous connaissons également pour l'ensemble de la population l'existence ou non de mesure ultérieure de protection de l'enfance dans le même département. Ces données, issues des logiciels départementaux de gestion des mesures ASE, ne prennent bien sûr pas en compte les éventuelles mesures mises en place dans d'autres départements (contrairement aux questionnaires auprès des mères). Pour ces données de cadrage, seul le type de mesure ultérieure a été pris en compte, sans tenir compte de la durée. De plus, afin d'assurer une lisibilité, nous n'avons considéré qu'un enfant par famille (l'aîné des enfants accueillis au centre maternel) et retenu qu'un seul type de mesure par enfant : placement judiciaire, accueil provisoire, action éducative en milieu ouvert ou accueil mère-enfant¹³. Cette première analyse très synthétique sera affinée par le travail sur les parcours, car les catégories peuvent recouvrir des réalités très différentes. Ainsi, la catégorie « placement judiciaire » peut correspondre à un placement stable de 2002 à 2010, à un placement court à la sortie du centre maternel, à une situation de placement chez un tiers digne de confiance...

¹³ Certains enfants ont pu faire l'objet de plusieurs mesures au cours de leur parcours. Dans ce cas, nous avons décidé de comptabiliser en priorité les mesures avec séparations sur les mesures sans séparation, et les mesures judiciaires prioritairement sur les mesures administratives. Si l'enfant a fait l'objet d'un placement judiciaire, d'un accueil provisoire et d'une AEMO, il sera comptabilisé uniquement dans la catégorie « placement judiciaire ». Un accueil provisoire sera comptabilisé en priorité sur l'AEMO et l'accueil mère-enfant, et l'AEMO sera comptabilisé en priorité sur l'accueil mère-enfant. Nous avons effectué ce choix pour donner la priorité aux bouleversements du contexte de vie quotidien de l'enfant.

Elle permet néanmoins de constater les différences très importantes entre les deux départements : on constate beaucoup plus de mesures ultérieures dans le Nord, et notamment de placements judiciaires. Les mesures d'AEMO sont multipliées par deux entre les deux départements, ce qui pourrait s'expliquer en grande partie par la plus grande stabilité géographique. Par contre, le taux de placement judiciaire est presque multiplié par cinq : la mobilité ne suffit plus à expliquer une telle différence. Les différences observées dans les caractéristiques des mères accueillies sont également à prendre en compte. Seules les mesures d'accueil mère-enfant semblent se situer au même niveau. Dans les faits, elles sont plus nombreuses dans le Nord, mais du fait du choix de ne retenir qu'une mesure par enfant à ce stade de l'analyse, les accueils mère-enfant sont en partie « absorbés » par les autres mesures.

Tableau 3 : Mesures ultérieures en protection de l'enfance dans les deux départements

Mesure ultérieure	Nord	Hauts de Seine
Aucune	37,95%	76,51%
Accueil mère-enfant uniquement	7,83%	7,38%
Suivi en milieu ouvert (sans accueil provisoire ni placement judiciaire)	12,05%	6,71%
Accueil provisoire (sans placement judiciaire)	3,61%	1,34%
Placement judiciaire	38,55%	8,05%
Total	100,00%	100,00%

N=315

Nous avons effectué une analyse systématique des liens pouvant exister entre ces caractéristiques (lieu de naissance, âge de la mère à l'entrée, durée de séjour et mesures ultérieures de protection de l'enfance) et l'inclusion des familles dans les différentes étapes de la recherche (voir annexes p. 110 et 114). Le seul lien statistiquement significatif¹⁴ observé concerne l'existence de mesure de protection de l'enfance ultérieure dans le même département : ces familles ont été plus souvent localisées que les autres dans les deux départements. Leur dossier a également été plus souvent retrouvé dans le Nord. Toutefois, cette plus grande possibilité d'être localisé s'est accompagnée d'une plus grande difficulté à joindre les familles¹⁵. Une fois contactées directement, les familles ayant fait l'objet d'une mesure ultérieure ne semblent pas avoir eu un comportement différent à l'égard de la recherche. Ainsi, au final, les familles rencontrées lors de l'enquête par questionnaire présentent un profil proche de celui de la population initiale.

¹⁴ Suivant les effectifs des tableaux croisés, des calculs de chi deux ou des tests exacts de Fisher ont été effectués.

¹⁵ Cela s'explique par le fait que les autres familles, ne bénéficiant pas d'une mesure ultérieure, ont été dans une très large majorité localisées grâce à la consultation des pages blanches. On disposait alors pour elles d'un numéro de téléphone normalement fonctionnel, ce qui n'était pas toujours le cas pour les familles dont la situation récente était appréhendée grâce au dossier de l'Aide sociale à l'enfance.

2^{ème} partie : Les caractéristiques des familles et des séjours en centre maternel saisies par les dossiers

Rappel des objectifs de l'étude sur dossier

Pour l'ensemble des dossiers :

- Décrire la population accueillie dans les centres maternels,
- Recueillir des éléments concernant le déroulement du séjour en centre maternel,
- Décrire les conditions de sortie des centres maternels.

Pour les dossiers des enfants faisant l'objet de mesures ultérieures :

- Décrire les trajectoires ultérieures sur les dimensions des conditions matérielles de vie, de la scolarité, de la vie familiale et des mesures de protection.

Cette seconde partie, issue de l'étude sur dossier, se centrera sur la description de la population accueillie et le déroulement des séjours en centre maternel. Ces éléments ont été recueillis dans les rapports rédigés par les travailleurs sociaux en amont et au cours de la prise en charge : nous commencerons donc par présenter les enjeux et les limites de l'utilisation d'une telle source.

1. Aspects méthodologiques

1.1. Des écrits produits dans un contexte institutionnel contraignant

Les dossiers sociaux que nous avons consultés sont composés de nombreux éléments. Nous avons exploité les différents rapports rédigés par les travailleurs sociaux en contact avec la famille (demande d'admission en centre maternel, rapport d'évolution du séjour au centre maternel à destination des services de l'Aide Sociale à l'Enfance, signalements, demande de tutelle, rapport au juge des enfants, bilan de sortie...). Dans le cadre de cette recherche, nous avons fait le choix de les utiliser comme une source d'information sur les caractéristiques et les parcours des familles concernées, comme d'autres chercheurs avant nous (Fréchon, 2004, Potin, 2009). Ce choix nous a cependant confrontés à certaines limites liées au contexte institutionnel de production des écrits.

En effet, ces écrits professionnels sont produits dans un cadre institutionnel précis, et peuvent avoir des objectifs différents. Ainsi, le rapport de demande d'admission doit montrer à la fois que la femme concernée a besoin d'une aide, mais aussi qu'elle saura s'adapter à un cadre institutionnel. Les notes d'évolution rédigées en cours de séjour par les professionnels des centres maternels doivent prouver à l'Aide Sociale à l'Enfance, qui finance le séjour, que la jeune femme a encore besoin de soutien, mais aussi qu'un réel travail éducatif et psychologique est mené. Les rapports au juge des mineurs doivent mettre en évidence les raisons pour lesquelles les professionnels estiment que telle ou telle mesure serait judicieuse. Par le biais de ces écrits, les travailleurs sociaux effectuent un travail discursif contribuant à la construction des objets du social (Chauvière, 1985). L'analyse de ces rapports pourrait ainsi faire l'objet d'un travail à part entière sur les conditions de leur production, les représentations

qu'ils véhiculent et contribuent à forger les relations interinstitutionnelles qui les sous-tendent (Bruno, Rygiel, Spire & Zalc, 2006 ; Cardi, 2007 ; Béliard & Biland, 2008 ; Serre, 2009).

Sans proposer une analyse de ce type dans le cadre de cette recherche, nous avons tenu compte du statut particulier de ces sources, de deux manières : d'une part en adoptant une méthodologie de recueil de données la plus adaptée possible à ces contraintes (notamment en permettant le codage a posteriori et en tenant compte des objectifs spécifiques de chaque type d'écrit), d'autre part en reconnaissant explicitement que notre présentation des caractéristiques des mères accueillies est soumise au travail discursif réalisé dans les rapports sociaux. L'accent étant plus souvent mis sur les manques et les difficultés des mères que sur leurs potentialités, notre présentation des caractéristiques des mères accueillies se retrouve très influencée par cette vision : on parlera ainsi de violences intrafamiliales, de violences conjugales, de difficultés psychiatriques, de problèmes judiciaires, de déficience, d'addiction, de prostitution... La présentation des familles est ainsi, par construction, centrée sur des problématiques sociales « classiquement repérées ».

De ce fait, l'exploitation des dossiers a nécessité l'utilisation d'une base de données permettant de recueillir littéralement le vocabulaire employé par les travailleurs sociaux, afin de pouvoir les recoder a posteriori¹⁶.

De plus, nous avons renoncé à identifier un « motif d'admission » en centre maternel. En effet, souvent différentes problématiques se cumulent : perte de logement, violence conjugale, aucunes ressources, pas de soutien familial, sortie de placement, toxicomanie... Pour des raisons de références théoriques implicites et d'enjeux institutionnels, tel ou tel motif sera davantage mis en avant par le travailleur social rédigeant la demande. De ce fait, ces rapports donnent nécessairement à voir le « codage institutionnel » des problématiques des publics, et les enjeux institutionnels qui le sous-tendent. Nous avons notamment fait le choix d'écarter deux items pourtant classiquement retenus comme « problématiques à l'entrée » dans les rapports d'activités des centres maternels que nous avons consultés, tant ils nous paraissent intrinsèques à la rédaction des rapports de demande d'admission : il s'agit de la rupture d'hébergement et du besoin de soutien dans la relation mère-enfant. En effet, la rupture d'hébergement concernait l'ensemble de notre public, et par construction, l'argumentation des rapports d'admission met systématiquement en avant le besoin de soutien dans la relation mère-enfant. L'analyse des rapports sociaux et des correspondances échangées avec les instances administratives montre d'ailleurs que si le travailleur social rédigeant le rapport initial n'a pas souligné suffisamment cet aspect, le cadre de l'ASE peut opposer un refus de prise en charge, appelant un second rapport présentant cet argumentaire, et ce, dans les deux départements. Cela illustre la tension déjà évoquée entre missions d'hébergement et de soutien éducatif.

Pour les mêmes raisons, nous avons fait le choix de ne pas nous centrer uniquement sur les rapports de demande d'admission, mais de prendre en compte l'ensemble des écrits professionnels présents au dossier. En effet, par construction, certaines problématiques de la mère peuvent être passées sous silence pour faciliter une admission (par exemple les problèmes d'addiction), ou être inconnues du travailleur social rédigeant la demande et se révéler au fil de l'accueil (par exemple l'existence de violences intrafamiliales dans le passé de la mère). Nous ne parlerons donc pas de motif d'entrée en centre maternel, mais de caractéristiques ou d'expériences vécues par les mères accueillies.

¹⁶ Nous expliciterons les modalités de codage retenues pour chaque thématique au fil de la présentation des résultats.

1.2. La population incluse dans l'étude sur dossier

260 dossiers ont été exploités, ce qui représente 83% de la population initiale composée de 315 familles. En effet, certains dossiers n'ont pu être localisés, et quelques femmes se sont opposées à la consultation de leurs dossiers. Cette possibilité a été utilisée par 18 personnes (10 dans les Hauts-de-Seine, 8 dans le Nord), soit 5,71% de la population initiale. Dans les deux départements, d'après les données de cadrage dont nous disposons, cette frange restreinte de la population se distingue peu de la population initiale.

De la même manière, nous avons exclu du champ de l'étude sur dossier 11,74% des familles, dont les dossiers n'ont pu être retrouvés (24/166 dans le Nord et 13/149 dans les Hauts-de-Seine).

Dans le Nord, il existe un lien significatif entre l'existence d'une telle mesure et l'inclusion dans l'étude sur dossier. En effet, 92% des familles dont l'enfant a fait l'objet de mesure de placement judiciaire ont été incluse dans l'étude sur dossier, comme 90% des familles où est survenue ensuite une mesure de suivi en milieu ouvert, contre 68% des familles qui n'ont fait l'objet d'aucune mesure ultérieure. Les parcours comprenant un placement judiciaire sont donc surreprésentés dans l'étude sur dossier pour le département du Nord, alors que les parcours sans aucune mesure seront sous-représentés.

Dans les Hauts-de-Seine, du fait du faible nombre de mesures ultérieures, il est impossible de mettre en évidence un lien significatif entre l'existence de telles mesures et l'exploitation des dossiers, mais on observe également qu'un plus fort pourcentage de dossiers a pu être exploité lorsqu'il existait une mesure ultérieure. Cependant, dans la mesure où les dossiers non retrouvés, comme les mesures ultérieures, sont largement minoritaires, on ne constate finalement pas de différence significative entre la structure de la population générale et la structure de la population des dossiers enquêtés sur ce plan.

Pour une présentation plus complète du déroulement de l'étude sur dossier et de ce biais de sélection, nous renvoyons le lecteur intéressé à l'annexe 1, p. 112-113.

La présentation des résultats issus de l'étude sur dossier est donc tributaire de deux contraintes : d'une part, « l'imposition » des problématiques repérées par la source (les écrits professionnels), d'autre part, une relative surreprésentation des dossiers des familles ayant fait l'objet des mesures les plus lourdes, notamment dans le département du Nord.

2. Présentation des résultats

Les résultats présentés permettent d'une part de décrire les caractéristiques des mères et des enfants accueillis en centre maternel, d'autre part de comprendre les logiques à l'œuvre durant les séjours notamment grâce à l'analyse des interactions entre les mères, les enfants et les professionnels. Notre présentation suivra la logique chronologique des parcours, depuis les expériences de vie des mères avant leur séjour, jusqu'au moment de l'accueil puis de la sortie du centre maternel.

2.1. Caractéristiques des familles accueillies en centre maternel

2.1.1. Les mères accueillies

Les résultats de l'étude dépendent des choix effectués par les rédacteurs des rapports sociaux. De ce fait, cette présentation n'a pas la prétention de lister la globalité des expériences de vie et des caractéristiques des mères accueillies¹⁷.

Néanmoins, on peut relever certaines récurrences au sein des dossiers concernant les expériences vécues par ces femmes avant leur arrivée en centre maternel. Ces éléments recouvrent les grands champs de l'action sociale, mettant ainsi en évidence le travail de catégorisation effectué par les travailleurs sociaux : on retrouve des expériences vécues dans l'enfance (violences intrafamiliales, abus sexuels, mesures de protection de l'enfance, périodes de rupture de lien avec leur propre mère), d'autres liées à une vie familiale d'adulte (violences conjugales, expérience antérieure de la maternité), à la santé ou au handicap (santé physique, mentale, déficience intellectuelle, addictions) et des problématiques plus marginales liées à la déviance (prostitution, problèmes judiciaires).

En nous référant aux grandes caractéristiques déjà dégagées pour la population initiale, nous commencerons par examiner l'âge des femmes accueillies et les parcours migratoires, saisis par le lieu de naissance et la date d'arrivée en France.

Age des femmes accueillies à l'entrée au centre maternel

Les dossiers étudiés ne se distinguent pas par l'âge à l'entrée des femmes accueillies en centre maternel. On retrouve ainsi une plus forte proportion de mineures dans le département du Nord, et inversement, une proportion de femmes âgées de plus de 25 ans dans les Hauts-de-Seine.

Tableau 4 – Age à l'entrée des femmes accueillies

Age de la mère à l'entrée	Hauts de Seine	Nord	Total
13-17 ans	9,52%	17,16%	13,46%
18-21 ans	37,30%	36,57%	36,92%
22-25 ans	23,81%	22,39%	23,08%
26-42 ans	29,37%	23,88%	26,54%
Total	100,00%	100,00%	100,00%

N=260

La moyenne d'âge à l'entrée des femmes dont les dossiers ont été étudiés est de 23,18 ans (22,77 dans le Nord et 23,62 dans les Hauts-de-Seine).

Des parcours migratoires diversifiés

La structure de la population incluse dans l'étude sur dossier est proche de celle de la population initiale en ce qui concerne le lieu de naissance de naissance de la mère. On

¹⁷ Tous les résultats présentés ici doivent d'ailleurs être compris comme des minima : en effet, le contenu des dossiers étudiés est très hétérogène. L'ensemble des expériences de vie de la femme n'est pas nécessairement connu des rédacteurs. Lorsque ces événements sont connus, les travailleurs sociaux peuvent également faire le choix (pour des raisons stratégiques ou déontologiques) de ne pas les mentionner à l'écrit.

retrouve ainsi les différences déjà notées entre les départements. Les dossiers étudiés rendent ainsi compte des flux migratoires et des liens historiques observés dans les deux départements. Les femmes nées en France représentent ainsi 90% (120/134) des dossiers étudiés dans le Nord. Les 10% restants correspondent à cinq femmes nées en Afrique subsaharienne (République Démocratique du Congo, Comores, Djibouti, Côte d'Ivoire), quatre nées au Maghreb (Maroc principalement), trois nées en Europe (Belgique, Pologne, Portugal) et une née en Asie (Thaïlande).

Dans les Hauts-de-Seine, 49 dossiers sur 126 (39%) correspondent à des femmes nées en France, 50 (40%) à des femmes nées en Afrique subsaharienne, les autres dossiers se répartissant entre des femmes nées au Maghreb (11), en Amérique (7), en Asie (6) et en Europe (2) (toutes deux nées au Portugal). Les pays représentés sont très variés, néanmoins le tiers des femmes originaires d'Afrique subsaharienne sont nées en Côte d'Ivoire (17), le quart au Cameroun (12), les autres se répartissant entre République Démocratique du Congo (5), Congo (Brazzaville) (4), et des pays représentés par une ou deux personnes : Mali, Sénégal, Togo, Bénin, Guinée, Centrafrique, Comores, Angola, Ghana... Les femmes nées au Maghreb sont nées en Algérie (6) ou au Maroc (5). Les sept mères nées en Amérique sont majoritairement issues d'Haïti (5), les deux autres femmes concernées sont nées au Brésil et au Vénézuéla. Enfin, les personnes originaires de pays asiatiques viennent d'Inde (2), du Sri-Lanka, du Vietnam, du Cambodge et du Pakistan.

Cette diversité d'origine géographique recouvre des parcours migratoires différenciés. Dans les Hauts-de-Seine, nous disposons de la date approximative d'entrée en France pour 74 des 77 femmes nées à l'étranger. On constate que deux migrantes sur cinq (30/74) sont arrivées en France alors qu'elles étaient encore mineures (une sur cinq avant 13 ans, et une sur cinq entre 14 et 17 ans). Plus de la moitié des migrantes arrivées majeures (23/34) étaient âgées de moins de 26 ans lors de leur arrivée, et la plus âgée avait 38 ans.

Cette différence d'âge à l'arrivée en France a des effets sur le délai entre l'arrivée et le moment de l'accueil en centre. Les femmes arrivées en France dans leur petite enfance ne seront prises en charge en centre maternel que beaucoup plus tard (pour la plupart, plus de 10 ans après leur arrivée). L'expérience de l'adaptation à un nouveau pays d'accueil et l'expérience institutionnelle du centre maternel sont donc alors bien distinctes et ont peu de choses à voir. Par contre, pour les femmes arrivées adultes, ces deux expériences sont bien souvent presque concomitantes : en effet, pour les deux tiers d'entre elles (29/44), l'accueil en centre maternel intervient moins de deux ans après leur arrivée sur le territoire français. Les femmes arrivées durant leur adolescence occupent une place intermédiaire : environ un tiers (4/15) seront accueillies en centre maternel moins de deux ans après leur arrivée.

Le détail et les motivations de ces parcours migratoires sont parfois évoqués dans les dossiers. Pour les mineures, il s'agit en général de rejoindre un membre de leur famille (père, mère, parfois oncle ou tante) résidant déjà sur le territoire. Elles font alors l'expérience de la séparation avec les membres de leur famille qui les ont élevés (souvent l'autre parent, ou des grands-parents), et arrivent dans un nouveau pays et dans un nouveau foyer, comprenant fréquemment un beau-père ou une belle-mère. Elles peuvent alors être confrontées aux mêmes expériences négatives que les femmes nées en France (notamment des violences intrafamiliales), comme l'illustrent les extraits suivants :

« Victoria¹⁸ est née en 1987 en Angola. Victoria est sur le territoire français depuis 1997 et elle vit dans un trois pièces avec son père et son frère âgé de 10 ans. Son père a souhaité faire venir ses enfants en France pour leur donner une chance sur le plan scolaire. La mère

¹⁸Tous les prénoms et les initiales utilisés sont fictifs afin de respecter la confidentialité des données recueillies.

est restée en Angola et les contacts sont rares. Le père de Victoria empêchant ses enfants de téléphoner et d'écrire. Dans un premier temps, une belle-mère était au domicile mais la relation entre Victoria et cette femme s'est très vite révélée conflictuelle à tel point que Monsieur a sollicité le service social scolaire pour la recherche d'un internat scolaire. Par la suite, Monsieur a porté plainte contre Madame pour coups ayant entraîné un traumatisme crânien. Finalement, la belle-mère a quitté le domicile vers janvier 2000 et Victoria ne vit actuellement qu'avec son père et son frère. Monsieur est actuellement en procédure de divorce. (...) Victoria a été hospitalisée le 18 septembre 2000, pour un bilan suite à un amaigrissement et à la demande de son père. Elle a profité de cette hospitalisation pour faire part de ce qu'elle vivait au domicile: elle se plaint de châtiments corporels à type coups de ceinture administrés par son père et punitions diverses (interdictions de sortie, etc...). »

La découverte de la grossesse non suivie de cette jeune fille de treize ans et les difficultés rencontrées avec son père entraîneront son placement judiciaire en centre maternel.

Parfois, l'accueil en centre maternel n'interviendra que plus tard, alors que la jeune femme est devenue majeure, mais le parcours antérieur relaté montre bien l'imbrication de la situation de migration dans l'enfance ou l'adolescence et les difficultés familiales :

« Mme est venue en France à 16 ans suivre ses études. Elle a d'abord été hébergée par une tante à B. Mais suite à de graves problèmes survenus à Mme chez sa parente elle a alors été placée en famille d'accueil par l'ASE. Puis Mme est allée en Foyer Jeune Travailleur avec l'accompagnement d'un éducateur de l'ASE dans le cadre d'un Contrat Jeune Majeur. »

Quelques situations de mineures isolées sont également relatées. Pour les migrantes adultes, les motifs et les parcours sont souvent moins évoqués dans les dossiers. Il sera parfois mentionné que Madame est arrivée sur le territoire « pour rejoindre son ami » ou « pour des raisons économiques ». Toutefois, quelques dossiers font état de traumatismes liés à la guerre ou à des violences politiques.

Expériences vécues dans l'enfance

Du fait de la contrainte institutionnelle nécessitant de prouver la pertinence d'une prise en charge dans le cadre de la protection de l'enfance, les rapports sociaux présents dans les dossiers relatent souvent les expériences vécues dans l'enfance de la mère en lien avec des difficultés parentales vécues enfant : près de la moitié des dossiers font état d'une mesure de protection de l'enfance pour la mère elle-même, plus du tiers évoquent des violences intrafamiliales, et près d'un quart décrivent des périodes de rupture du lien entre la femme et sa propre mère.

Les mesures de protection de l'enfance dans l'enfance de la mère

Une part importante des mères accueillies a connu les services de protection de l'enfance durant l'enfance ou l'adolescence : cet élément est mentionné dans 118 dossiers sur 260, soit 45,38%. C'est le cas pour 72 dossiers dans le Nord (53,73%), et 46 dossiers dans les Hauts-de-Seine (36,51%)¹⁹. Si l'on prend en compte le lieu de naissance de la mère, les données observées dans les deux départements sont très proches.

¹⁹ Nous avons exclu de cette analyse les mesures de protection de l'enfance concernant l'accueil de mères mineures en centre maternel.

Tableau 5 – Mesures de protection dans l'enfance de la mère

Pays de naissance	Département	Pas de mesure mentionnée	Au moins une mesure mentionnée	Total
Née à l'étranger	Hauts-de-Seine	76,32%	23,68%	100,00%
	Nord	76,92%	23,08%	100,00%
Total Née à l'étranger		76,40%	23,60%	100,00%
Née en France	Hauts-de-Seine	44,90%	55,10%	100,00%
	Nord	42,50%	57,50%	100,00%
Total Née en France		43,20%	56,80%	100,00%
Non renseigné	Hauts-de-Seine	0,00%	100,00%	100,00%
	Nord	100,00%	0,00%	100,00%
Total Non renseigné		50,00%	50,00%	100,00%
Total		54,62%	45,38%	100,00%

N=260

Les femmes nées à l'étranger ont moins de chances d'avoir été suivies en protection de l'enfance. Toutefois, elles sont 23,60% à avoir connu une mesure. Les jeunes femmes arrivées mineures en France ont donc fait l'objet d'une forte prise en charge avant l'accueil en centre maternel, puisque presque les deux tiers d'entre elles (21/33) ont bénéficié d'une mesure de protection de l'enfance avant l'accueil en centre maternel.

Si l'on s'intéresse exclusivement aux placements, en excluant les mesures en milieu ouvert, on conserve une structure des données proches (tableau 6). Ceux-ci concernent 46,27% des femmes dans le Nord, et 28,57% dans les Hauts-de-Seine.

Tableau 6 – Placement dans l'enfance selon le lieu de naissance et le département

Pays de naissance	Département	Pas de placement avant le centre maternel	Au moins un placement avant le centre maternel	Total
Née à l'étranger	Hauts-de-Seine	84,21%	15,79%	100,00%
	Nord	84,62%	15,38%	100,00%
Total Née à l'étranger		84,27%	15,73%	100,00%
Née en France	Hauts-de-Seine	53,06%	46,94%	100,00%
	Nord	50,00%	50,00%	100,00%
Total Née en France		50,89%	49,11%	100,00%
Non renseigné	Hauts-de-Seine	0,00%	100,00%	100,00%
	Nord	100,00%	0,00%	100,00%
Total Non renseigné		50,00%	50,00%	100,00%
Total		62,31%	37,69%	100,00%

N=260

Un peu plus d'un placement sur cinq s'est effectué avant 6 ans, un sur cinq également entre 6 et 11 ans, et 45% à partir de 12 ans. Les 8% restants sont des placements réalisés au moment de la grossesse de la mère, avant un accueil en centre maternel. Les femmes nées à l'étranger ont moins fait l'objet de placement, et il s'agit plus souvent de placements réalisés durant l'adolescence.

Violences intrafamiliales

Ces mesures de protection de l'enfance peuvent être liées à des violences intrafamiliales²⁰ durant l'enfance de la femme. De telles violences sont mentionnées dans plus du tiers de l'ensemble des dossiers consultés (90 femmes sur 260, soit 34,62% de la population), et notamment dans 57,63% des dossiers de mères ayant fait l'objet d'une mesure de protection de l'enfance (68/118).

Les violences intrafamiliales dans l'enfance sont un peu plus souvent mentionnées dans le Nord (38,06 % contre 30,95% dans les Hauts-de-Seine). Cet écart s'explique essentiellement par le fait que cet élément est plus souvent mentionné pour les femmes nées en France (40,83% d'entre elles) que pour les femmes nées à l'étranger, qui sont tout de même 23,6% à avoir une expérience de ce type mentionnée dans leur dossier : il s'agit ici principalement des femmes arrivées mineures, mais pas uniquement.

De manière plus spécifique, des abus sexuels dans l'enfance sont évoqués dans les dossiers de 14,62% des femmes accueillies, en général par l'entourage proche (père, beau-père, oncle...). Cet élément est également moins souvent mentionné dans le dossier des femmes nées à l'étranger accueillies dans les Hauts-de-Seine (9,21% d'entre elles).

Périodes de rupture des relations avec la mère durant l'enfance

Sans se limiter aux placements à l'Aide Sociale à l'Enfance, près d'une femme accueillie sur quatre (61/260) a connu dans son enfance une période de rupture totale des relations avec sa propre mère, pour des raisons variées, et parfois non précisées (15/61) : migration (15), décès de la mère avant que la jeune femme n'atteigne sa majorité (10), séparation des parents ou départ inexplicable de la mère (9), « rejet maternel²¹ » (5), désinvestissement de la mère à l'occasion d'un placement (3), incarcération (2), pathologies psychiatriques (2). Ces expériences sont fortement reliées à un placement à l'Aide Sociale à l'Enfance (le plus souvent comme cause, par exemple du fait du décès ou du départ de la mère, parfois comme conséquence), puisque 57,38% des jeunes femmes ayant connu une période de rupture de liens maternels ont également connu un épisode de placement.

Vie familiale adulte

Après avoir été enfant de leurs propres parents, certaines femmes accueillies ont également expérimenté une vie familiale adulte, notamment pour les plus âgées d'entre elles. Une sur cinq est (ou a été) mariée au moment de l'arrivée au centre maternel. Plus du quart de l'ensemble des femmes ont vécu des violences conjugales, et près d'une sur cinq a eu un (ou des) enfants plus âgés que celui ou ceux avec lesquels elle est admise au centre maternel.

²⁰ Nous avons fait le choix de parler de violences intrafamiliales, et non de maltraitance, car les éléments relevés dans les dossiers ne nous permettaient pas de prendre en compte les carences éducatives. Les expressions relevées sont les suivantes : « parents (père, mère, beau-père...) violents », « battue par ses parents », « victime de maltraitance physique », « victime de maltraitance psychologique », « mère maltraitante », « coups des frères aînés », « mère frappant les enfants », « mauvais traitements ». Nous y avons ajouté également les situations d'abus sexuels intrafamiliaux.

²¹ Il s'agit ici du terme employé dans les rapports sociaux, sans davantage de précisions.

Situation matrimoniale à l'entrée

L'image historique des centres maternels, structure d'accueil pour « filles-mères » puis pour « mères célibataires démunies » masque des situations matrimoniales variées. Si effectivement, dans 80,77% des dossiers étudiés, la femme accueillie est célibataire lors de son entrée en centre maternel, 40 femmes étaient mariées (pas nécessairement avec le père de l'enfant), et 4 divorcées.

Violences conjugales

D'après le contenu des dossiers, 72 femmes accueillies ont été victimes de violences conjugales (soit 27,69%). Il s'agit donc d'une expérience relativement fréquente. Celle-ci concerne près d'une femme sur cinq dans les Hauts-de-Seine, et plus d'une femme sur trois dans le Nord, sans que l'on observe cette fois-ci un effet du lieu de naissance de la mère sur cet item.

Tableau 7 – Violences conjugales en fonction du département et du lieu de naissance

Département	Lieu de naissance	Pas de mention de violences conjugales	Mention de violences conjugales	Total
Hauts de Seine	Née à l'étranger	80,26%	19,74%	100,00%
	Née en France	81,63%	18,37%	100,00%
	Non renseigné	100,00%	0,00%	100,00%
Total Hauts de Seine		80,95%	19,05%	100,00%
Nord	Née à l'étranger	69,23%	30,77%	100,00%
	Née en France	63,33%	36,67%	100,00%
	Non renseigné	100,00%	0,00%	100,00%
Total Nord		64,18%	35,82%	100,00%
Total		72,31%	27,69%	100,00%

N=260

Expérience antérieure de la maternité

48 femmes sur 260, soit 18,46% ont déjà eu d'autres enfants, plus âgés que les enfants accueillis avec elles en centre maternel. Cela est beaucoup plus fréquent dans le Nord, puisque cela concerne plus d'une femme accueillie sur quatre (26,12%), alors que cela ne concerne qu'une femme sur dix dans les Hauts-de-Seine (10,32%).

Ces enfants aînés (non accueillis au centre maternel) sont dans la moitié des cas (25/48) confiés à la famille (grands-parents, père), de manière formelle ou informelle. Pour les migrantes, cela signifie que les enfants aînés sont restés au pays d'origine : c'est le cas de trois femmes dans le Nord, et de dix femmes dans les Hauts de Seine.

Dans dix-neuf situations, ces aînés sont déjà placés à l'Aide Sociale à l'Enfance. Ces accueils en centre maternel de femmes ayant déjà des enfants placés à l'ASE ne s'observent que dans le département du Nord, puisque les dix-neuf situations relèvent de ce département. Dans ce département, les mères ayant des enfants aînés placés représentent 14,18% des dossiers étudiés. Dans deux cas, le placement des aînés s'est effectué au moment de l'entrée des cadets en centre maternel avec leur mère, qui fuyait le domicile conjugal du fait de violences de leur compagnon, faute de structure d'accueil pouvant accueillir la famille au complet. Dans les dix-sept autres situations, le placement des aînés à l'ASE était déjà réalisé avant la naissance de l'enfant accueilli avec sa mère.

Santé et handicap

Les problématiques relatives à la santé et au handicap ont été particulièrement compliquées à coder à partir des rapports sociaux, puisque ceux-ci sont rédigés par des professionnels non médicaux²². 85 dossiers (soit 33% des dossiers consultés) relatent un problème de santé (physique ou mental) ou un handicap chez les femmes accueillies. Les problèmes psychiatriques sont les plus souvent évoqués, suivies des addictions (dépendance à l'alcool ou à d'autres produits stupéfiants), de la déficience intellectuelle et des pathologies et handicaps physiques.

Troubles psychiatriques reconnus

Face à cet item particulièrement difficile à coder à partir d'une source écrite, nous avons fait le choix de considérer exclusivement des troubles psychiatriques ayant fait l'objet d'une hospitalisation en service psychiatrique, ou d'un suivi et d'un traitement médicamenteux, ou d'une expertise psychiatrique (en général ordonnée par le juge des enfants). Nous n'avons donc saisi que les difficultés psychiatriques qui ont fait l'objet d'une prise en charge et d'une reconnaissance institutionnelle. Même avec une définition aussi restrictive des troubles psychiatriques, 43 mères (soit 16,54%) sont concernées.

Tableau 8 – Troubles psychiatriques selon le département et le lieu de naissance

Département	Lieu de naissance	Pas de troubles psychiatriques reconnus	Troubles psychiatriques reconnus	Total
Hauts de Seine	Née à l'étranger	98,68%	1,32%	100,00%
	Née en France	77,55%	22,45%	100,00%
	Non renseigné	100,00%	0,00%	100,00%
Total Hauts de Seine		90,48%	9,52%	100,00%
Nord	Née à l'étranger	76,92%	23,08%	100,00%
	Née en France	76,67%	23,33%	100,00%
	Non renseigné	100,00%	0,00%	100,00%
Total Nord		76,87%	23,13%	100,00%
Total		83,46%	16,54%	100,00%

N=260

Si ces difficultés sont plus souvent mentionnées dans le Nord, on peut constater qu'il existe un effet marqué du lieu de naissance : dans les deux départements, les femmes nées en France sont aussi souvent décrites comme présentant des difficultés psychiatriques.

Addictions

Des conduites addictives sont rapportées pour 31 femmes accueillies (soit 11,92%). On observe une nette différence entre les deux départements : les conduites addictives concernent 19,40% des femmes accueillies dans le département du Nord, contre 3,97% dans les Hauts-de-Seine. Le fait d'être née à l'étranger joue un rôle dans la compréhension de cette différence, toutefois ces conduites sont plus souvent mentionnées dans le Nord, quelque soit le lieu de naissance.

²² Les résultats présentés dans cette partie sont sans doute particulièrement sous-estimés, les informations pouvant présenter un caractère médical étant particulièrement sensibles.

Tableau 9 – Conduites addictives selon le département et le lieu de naissance

Département	Lieu de naissance	Pas de conduites addictives	Au moins une conduite addictive	Total
Hauts de Seine	Née à l'étranger	98,68%	1,32%	100,00%
	Née en France	91,84%	8,16%	100,00%
	Non renseigné	100,00%	0,00%	100,00%
Somme Hauts de Seine		96,03%	3,97%	100,00%
Nord	Née à l'étranger	92,31%	7,69%	100,00%
	Née en France	79,17%	20,83%	100,00%
	Non renseigné	100,00%	0,00%	100,00%
Somme Nord		80,60%	19,40%	100,00%
Total		88,08%	11,92%	100,00%

N=260

Cette forte disparité peut s'expliquer d'une part en raison de l'épidémiologie des conduites addictives, mais pourrait également s'expliquer en partie par les politiques d'admission des centres maternels implantés sur le département : dans le Nord, certains centres maternels disent explicitement accueillir des femmes toxicomanes, ce qui n'est pas le cas dans les Hauts-de-Seine. Ces problématiques peuvent alors se retrouver moins souvent dans la population accueillie, ou lorsque c'est le cas, elles peuvent également être davantage passées sous silence dans les rapports sociaux.

Les produits consommés ne sont pas toujours explicités. Pour deux femmes dans les Hauts-de-Seine et deux femmes dans le Nord, les rapports sociaux évoquent une dépendance à l'alcool. Pour trois femmes dans les Hauts-de-Seine et six femmes dans le Nord, le terme de toxicomanie est évoqué sans plus de précision. Pour dix femmes dans le Nord, on évoque une dépendance au cannabis (associé à l'alcool dans quatre cas). Pour dix femmes dans le Nord, on évoque une dépendance à l'héroïne, associée (ou relayée) par l'alcool dans cinq cas.

Déficience intellectuelle

La déficience intellectuelle a été saisie à travers les expressions suivantes, faisant intervenir les notions de limite intellectuelle, de quotient intellectuel et de déficience : « *déficience moyenne* », « *Madame est limitée intellectuellement* », « *QI faible, niveau CE1 à 16 ans* », « *Madame est très limitée* », « *QI inférieur à 58* », « *aspects déficitaires* »... 24 femmes (9,23%) sont considérées comme présentant une déficience intellectuelle. 23 de ces 24 femmes ont été accueillies dans le département du Nord, ce type de handicap étant donc très rarement signalé dans le département des Hauts-de-Seine.

Pathologies et handicap physique

Enfin, des difficultés de santé physique sont relatées pour seize femmes, ce qui représente 6% des dossiers consultés. Pour la plupart, des pathologies évolutives sont évoquées. Deux personnes ont subi des accidents de la route ayant entraîné un handicap moteur, deux personnes souffrent de handicaps sensoriels (l'une est atteinte de surdité, l'autre présente un handicap visuel). Contrairement aux autres problématiques liées à la santé et au handicap, les femmes nées à l'étranger semblent proportionnellement plus concernées que les femmes nées en France, malgré la faiblesse des effectifs observés, puisque sur les seize femmes concernées, huit sont nées à l'étranger (5/6 dans les Hauts-de-Seine et 3/10 dans le Nord).

Expériences déviantes

Les deux situations que nous avons regroupées sous le vocable « expériences déviantes », la prostitution et les problèmes judiciaires, ne sont évoquées que de manière très marginale dans les dossiers étudiés²³.

Prostitution

L'expérience de la prostitution n'est mentionnée que de manière marginale, puisqu'elle apparaît dans 16 dossiers (soit 6,15%). Elle est plus souvent mentionnée dans le Nord (12 situations sur 16, dont deux femmes nées à l'étranger).

Problèmes judiciaires

Ce type de difficultés, davantage présents chez les pères des enfants comme on le verra par la suite, est très rarement relaté concernant les mères : seules six d'entre elles ont des antécédents judiciaires mentionnés avant l'entrée en centre maternel (vol, violence avec arme blanche, vol de chèques...). Toutes les mères concernées sont nées en France, cinq d'entre elles sont accueillies dans le Nord, et quatre sont des adolescentes ou de jeunes adultes.

Un cumul de problématiques variées

Les femmes accueillies dans les centres maternels cumulent donc différentes expériences de vie difficiles²⁴. Pour mieux saisir les liens entre ces différentes expériences, une analyse des correspondances multiples a été effectuée sur l'ensemble des dossiers²⁵. Nous avons considéré comme variables actives les expériences de vie les plus souvent mentionnées :

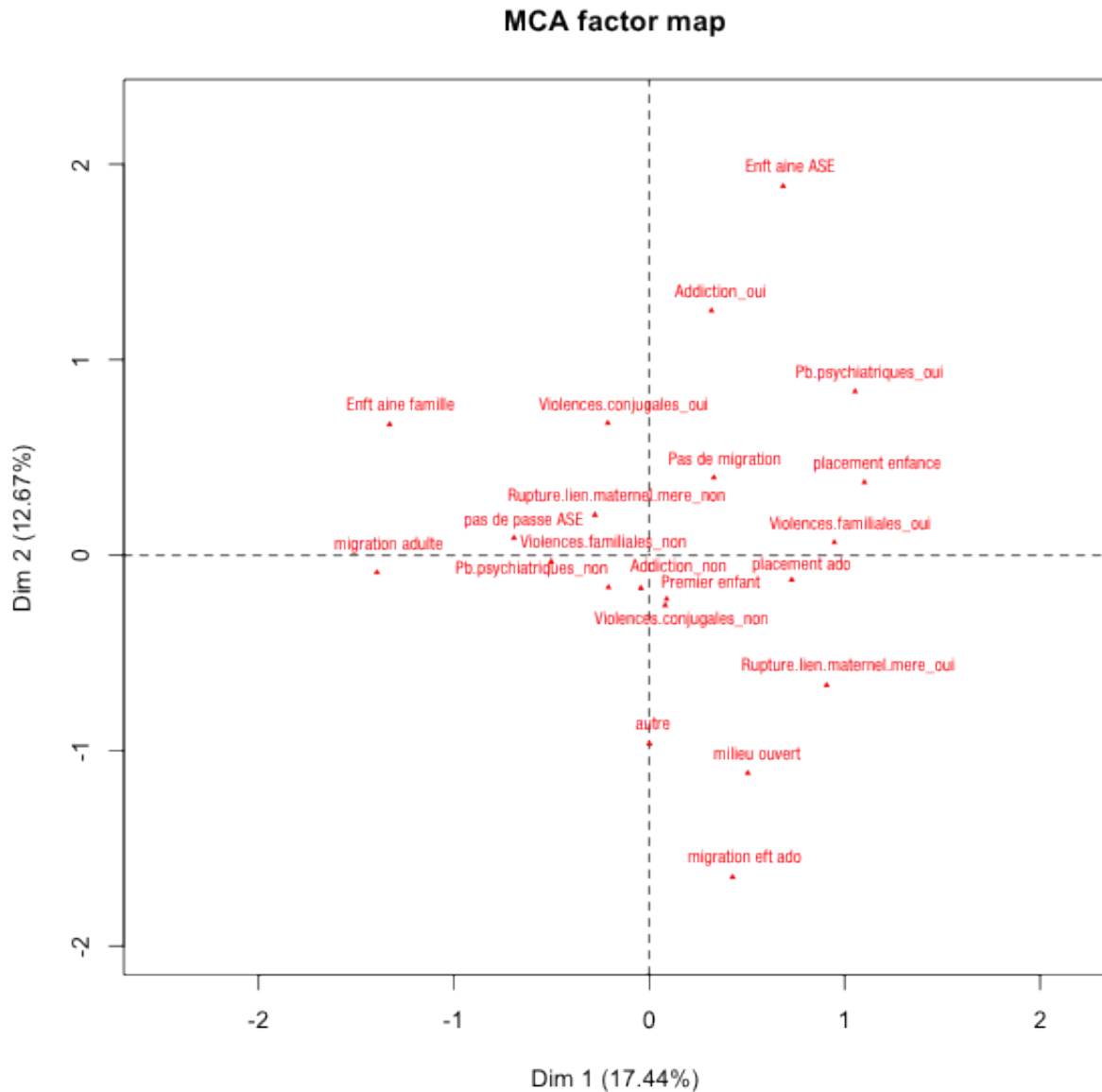
- le parcours migratoire (pas de migration / migration durant l'enfance ou l'adolescence / migration adulte),
- le suivi antérieur à l'ASE (milieu ouvert / placement dans l'enfance / placement dans l'adolescence),
- les violences intrafamiliales (oui / non),
- la présence d'une rupture du lien maternel dans l'enfance (oui / non),
- les violences conjugales (oui / non),
- l'expérience antérieure de la maternité (premier enfant / enfant aîné dans la famille / enfant aîné placé à l'ASE),
- la présence de troubles psychiatriques reconnus (oui / non),
- la présence d'addictions (oui / non).

²³ Coline Cardi fait d'ailleurs l'hypothèse que la déviance des femmes se traitait en référence à d'autres normes (notamment la référence à la « bonne » et à la « mauvaise mère ») et en d'autres lieux que celles des hommes, en particulier les centres maternels (Cardi, 2008).

²⁴ Seuls 18 dossiers sur 260 ne mentionnent aucune des expériences de vie qui viennent d'être détaillées. Il peut s'agir de mères ayant eu un parcours antérieur moins chaotique, ou moins connu des travailleurs sociaux, mais également de choix de rédaction des rédacteurs des rapports.

²⁵ L'analyse des correspondances multiples est une méthode d'analyse factorielle utilisée pour mettre en évidence les liens entre un nombre important de variables qualitatives décrivant une population. Elle peut être illustrée par une représentation graphique mettant en évidence les liens et les oppositions les plus importants entre les variables observées. Les variables actives servent à définir les grands axes de proximité et d'opposition, et à structurer l'espace sur lequel les variables supplémentaires et les individus seront projetés.

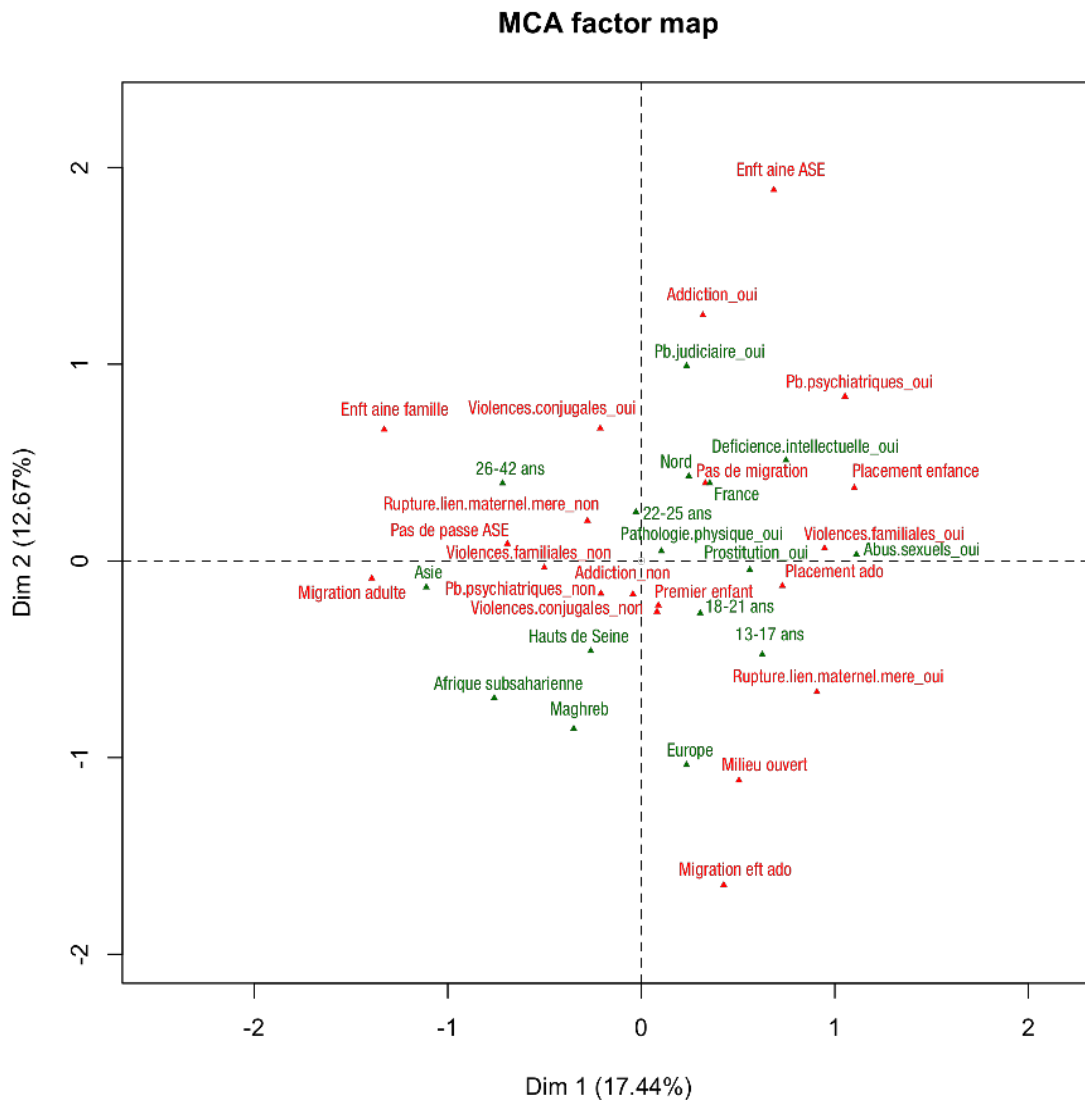
Graphique 1 – Expériences de vie des femmes accueillies
Analyse des Correspondances Multiples – Variables actives



Les deux dimensions représentées expliquent 30,1% de la variance totale. La première dimension, représentée par l'axe horizontal, oppose des parcours connus essentiellement sous l'angle de l'expérience de la migration dans la vie adulte, parfois en confiant des enfants aînés à la famille, et dans une moindre mesure par les violences conjugales, à des parcours pour lesquels sont détaillées des expériences difficiles dans l'enfance (rupture du lien maternel, placement, violences intrafamiliales) et des difficultés psychiques (problèmes psychiatriques et addictions).

La deuxième dimension, représentée par l'axe vertical, met en évidence une spécificité des parcours migratoires durant l'enfance et l'adolescence et des suivis en milieu ouvert, qui s'opposent à des expériences de vie adulte négative, comme les violences conjugales et les addictions.

Graphique 2 – Expériences de vie des femmes accueillies
Analyse des Correspondances Multiples – Variables actives et supplémentaires



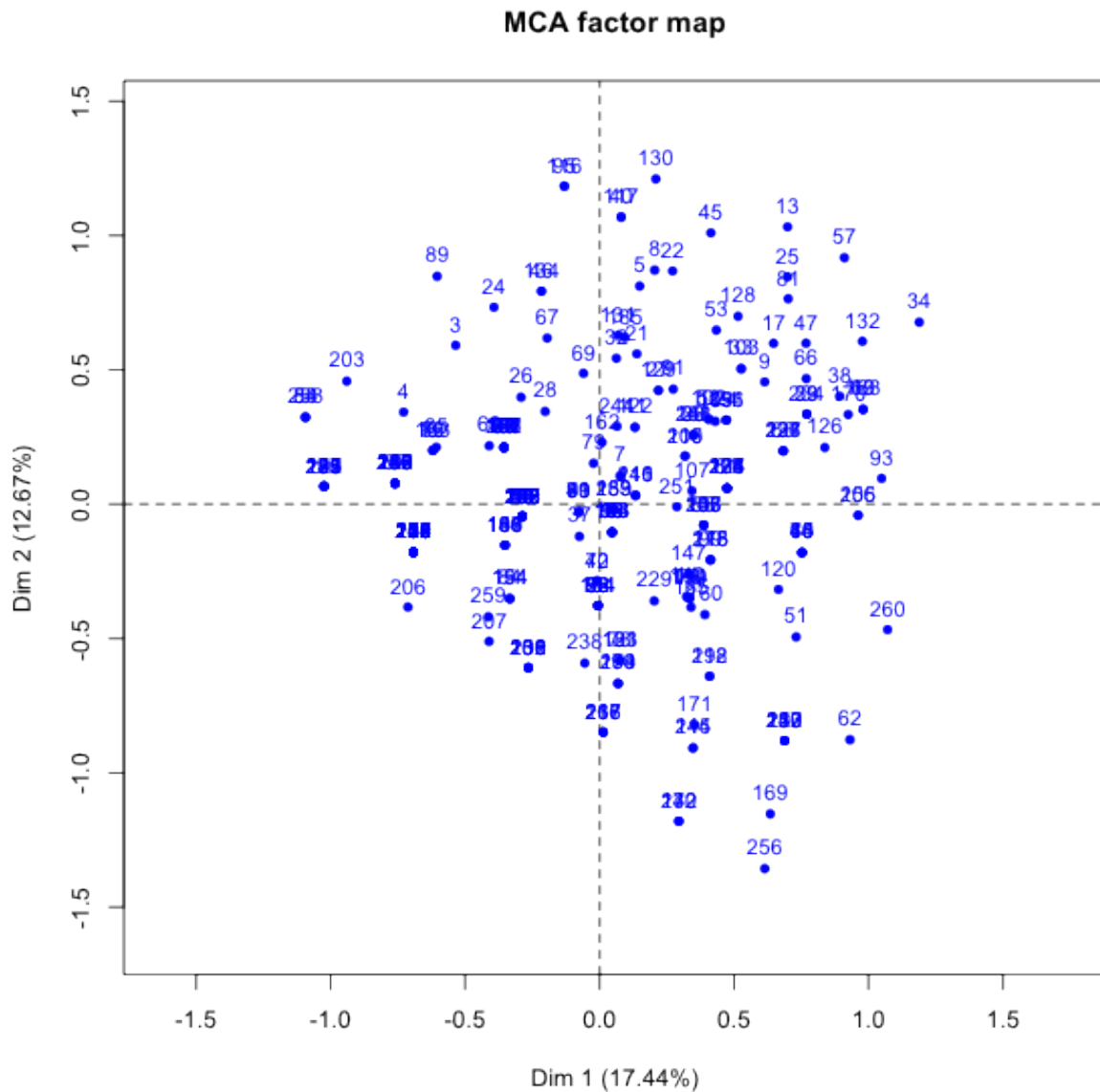
Les expériences moins fréquentes ou redondantes ont été considérées comme des variables supplémentaires (en vert), n'entrant pas en compte dans la définition des axes :

- les abus sexuels, qui sont déjà inclus dans les violences intrafamiliales (oui / non),
- la déficience intellectuelle (oui / non),
- les pathologies et handicaps physiques (oui / non),
- la prostitution (oui / non),
- les problèmes judiciaires (oui / non).

Nous avons fait de même pour les variables descriptives suivantes :

- le lieu de naissance (France / Europe / Afrique subsaharienne / Maghreb / Amérique / Asie),
- l'âge à l'entrée au centre maternel (13-17 ans / 18-21 ans / 22-25 ans / 26-42 ans),
- le département de prise en charge (Hauts-de-Seine / Nord).

Graphique 3 – Expériences de vie des femmes accueillies
Analyse des Correspondances Multiples – Répartition des individus



Trois groupes se distinguent dans l'espace ainsi défini. Le quart supérieur droit du graphique (dossiers 13, 34, 57...) concentre un nombre important de dossiers, qui correspondent plutôt à des femmes nées en France, majeures, cumulant différentes problématiques psychosociales dans leur vie d'adulte (problèmes psychiatriques, addictions, déficience, prostitution, premier enfant place), et souvent une expérience de placement dans l'enfance. Il s'agit plutôt de femmes accueillies dans le Nord.

Le quart inférieur droit (dossiers 62, 51, 260...) représente des adolescentes ou jeunes majeures en difficultés familiales, quel que soit le département de prise en charge ou le lieu de naissance, certaines ayant connu une expérience de migration durant l'enfance ou l'adolescence. Elles sont plutôt prises en charge en milieu ouvert ou font l'objet d'un placement durant l'adolescence.

Enfin, la partie gauche du graphique correspond surtout à des migrantes adultes, plus souvent prises en charge dans les Hauts-de-Seine. On connaît peu leurs expériences de vie antérieures, si ce n'est un lien un peu plus marqué avec l'expérience de la violence conjugale, et le fait d'avoir des enfants aînés confiés à la famille.

Les femmes accueillies en centre maternel cumulent donc bien des expériences de vie difficiles, au-delà de la simple rupture d'hébergement. Ces problématiques sont hétérogènes, et amènent des femmes ayant des profils variés à cohabiter au sein d'un même espace institutionnel. Elles sont accueillies en compagnie de leurs enfants, auxquels nous allons maintenant nous intéresser.

Expériences de vie des femmes accueillies – Synthèse des principaux résultats

L'étude sur dossier a permis de décrire les expériences de vie avant l'entrée en centre maternel de 83% des femmes accueillies.

Le lieu de naissance des femmes se différencie nettement entre les deux départements. Dans le Nord, neuf femmes sur dix sont nées en France, contre quatre sur dix dans les Hauts-de-Seine. Dans ce département, près d'une femme sur quatre est une migrante arrivée adulte en France (souvent depuis moins de deux ans), et une femme sur cinq est une migrante arrivée en France durant l'enfance ou l'adolescence.

Dans les deux départements, plus de la moitié des femmes nées en France, et près du quart des femmes nées à l'étranger ont connu des mesures de protection de l'enfance pour elles-mêmes. Une femme sur trois a connu des violences intrafamiliales, et une femmes sur quatre une rupture des relations avec sa mère durant l'enfance.

Dans sa vie familiale adulte, plus d'une femme sur quatre a vécu des violences conjugales. Près d'une sur cinq a déjà des enfants aînés confiés à la famille (situation que l'on rencontre plus fréquemment chez les femmes migrantes adultes) ou à l'Aide sociale à l'enfance (exclusivement dans le Nord). Un dossier sur trois mentionne un problème de santé physique ou mentale, avec des proportions plus importantes dans le Nord.

En dehors des violences conjugales, ces expériences sont moins souvent mentionnées pour les migrantes arrivées adultes, ce qui détermine en grande partie les différences observées entre les deux départements.

L'analyse des correspondances multiple permet de dégager trois groupes : des femmes adultes cumulant des difficultés psychosociales, plus souvent accueillies dans le Nord, des jeunes femmes encore mineures ou jeunes majeures en difficulté familiale prises en charge dans les deux départements (les jeunes femmes migrantes arrivant en France durant leur enfance ou leur adolescence se retrouvant face à des difficultés similaires à celles des jeunes femmes nées en France), et des migrantes adultes, plutôt prises en charge dans les Hauts-de-Seine, dont les parcours sont moins connus.

2.1.2. Les enfants accueillis

Les 260 dossiers étudiés portent finalement sur 296 enfants accueillis en centre maternel, puisque certaines mères sont hébergées avec deux, voire trois enfants.

Ainsi, 30 dossiers sur les 260 étudiés concernent des accueils de fratrie²⁶ :

- 22 fratries de deux enfants (44 enfants)
- 6 fratries de trois enfants (18 enfants)
- 2 paires de jumeaux (4 enfants)

Seuls les aînés des enfants accueillis (ou l'un des deux jumeaux de manière aléatoire) seront retenus dans la suite de l'analyse afin de ne pas surreprésenter les familles au sein desquelles plusieurs enfants ont fait l'objet d'un même séjour en centre maternel.

Des enfants accueillis très jeunes

Tableau 10 – Age des enfants à l'entrée en centre maternel par département

Age de l'enfant à l'entrée	Hauts-de-Seine	Nord	Total
Mère arrivée enceinte	31,75%	39,55%	35,77%
Sortie de maternité	12,70%	14,93%	13,85%
0-3 mois	18,25%	8,96%	13,46%
4-12 mois	25,40%	17,91%	21,54%
Plus d'un an	11,90%	18,66%	15,38%
Total	100,00%	100,00%	100,00%

N=260

Plus d'un tiers des enfants naît alors que la mère est déjà accueillie au centre maternel. Par la suite, plus d'un quart est accueilli soit dès la sortie de la maternité ou au plus tard à l'âge de trois mois. Les femmes accueillies dans le Nord sont proportionnellement plus nombreuses à avoir mené leur grossesse au centre maternel, alors que les admissions entre 0 et 3 mois sont plus importantes dans les Hauts-de-Seine. Elles correspondent en fait souvent à des accueils demandés durant la grossesse de la mère, mais différés dans le temps du fait des délais d'admission dus aux nombreuses demandes (cf. infra). 63% des enfants sont accueillis au plus tard à l'âge de trois mois, ce pourcentage s'établissant de manière très proche pour les deux départements.

Les admissions d'enfants de plus d'un an sont marginales dans les Hauts-de-Seine, un peu plus fréquentes dans le Nord. Ces enfants sont souvent accueillis dans le cadre de l'accueil de fratrie : un enfant sur trois (8/24) âgé de un à deux ans au moment de l'arrivée est accueilli avec un petit frère ou une petite sœur, et c'est le cas de plus d'un sur deux (9/16) pour les enfants entrés après deux ans.

²⁶ Pour les fratries de deux enfants, dans plus de la moitié des situations (12/22), la mère a été accueillie en centre maternel avec un premier enfant, et a ensuite donné naissance à un deuxième enfant au cours du séjour. Pour dix autres situations, la mère a été accueillie d'emblée avec deux enfants. Pour les six fratries de trois enfants, dans cinq cas, la mère a été admise avec deux enfants, et un troisième est né au cours du séjour. Une mère a été admise en urgence avec trois jeunes enfants.

Une légère surreprésentation des garçons

On observe une légère surreprésentation des garçons dans les deux départements, même en tenant compte du sex-ratio à la naissance. En effet, en 2002, 51,14% des naissances étaient des naissances masculines, or 55,21% des enfants dont le dossier a été étudié sont des garçons. Ce taux est encore un peu plus élevé dans le département des Hauts-de-Seine (56,80%, contre 53,73% dans le Nord).

Il semble s'agir en fait à la fois d'une légère surreprésentation dans les admissions, mais aussi dans les dossiers étudiés. En effet, pour l'ensemble de la population initiale, et en raisonnant uniquement sur le sexe de l'aîné des enfants accueillis en centre maternel, on observait 52,55% de garçons (52,02% dans les Hauts-de-Seine et 53,01% dans le Nord). Or on l'a vu, le fait de bénéficier d'une mesure ultérieure de protection augmentait les chances de retrouver le dossier. On sait d'autre part que les garçons sont surreprésentés dans les structures sociales, en raison notamment d'une plus grande externalisation de leurs difficultés. On observe également un phénomène intéressant en croisant le sexe et l'âge des enfants à l'entrée.

Tableau 11 – Sexe des enfants selon l'âge à l'entrée et le département

Département	Age à l'entrée	F	M	Total
Hauts-de-Seine	Mère enceinte	62,50%	37,50%	100,00%
	Sortie de maternité	37,50%	62,50%	100,00%
	0-3 mois	34,78%	65,22%	100,00%
	4-12 mois	31,25%	68,75%	100,00%
	Plus d'un an	40,00%	60,00%	100,00%
Total Hauts-de-Seine		43,65%	56,35%	100,00%
Nord	Mère enceinte	39,62%	60,38%	100,00%
	Sortie de maternité	45,00%	55,00%	100,00%
	0-3 mois	41,67%	58,33%	100,00%
	4-12 mois	50,00%	50,00%	100,00%
	Plus d'un an	60,00%	40,00%	100,00%
Total Nord		46,27%	53,73%	100,00%
Total		45,00%	55,00%	100,00%

N=260

On peut penser que le sexe de l'enfant à naître a peu d'impact sur l'admission en centre maternel durant la grossesse de la mère. La répartition par sexe des enfants pour les familles admises durant la grossesse de la mère est d'ailleurs très différente entre le Nord et les Hauts-de-Seine, sans que nous n'ayons d'explication à proposer. Cependant, les admissions à partir du moment où l'enfant est né se distinguent nettement dans les Hauts-de-Seine par une proportion plus importante de garçons, quel que soit l'âge de l'enfant à l'admission. Dans le Nord, la situation est moins nette, notamment pour les enfants accueillis plus âgés (mais dont on sait qu'ils sont fréquemment accueillis avec des frères et sœurs).

Malgré le jeune âge des enfants, il se pourrait donc que l'on observe, dans les centres maternels, le même phénomène de surreprésentation des garçons que dans d'autres types de structures sociales, quoique dans une moindre mesure.

Des reconnaissances de paternité complexes

60,38% des enfants (157/260) dont les dossiers ont été exploités ont été reconnus par un homme au cours de leur première année de vie, dans des proportions similaires dans les deux départements : 61,90% dans les Hauts-de-Seine (78/126) et 58,96% dans le Nord (79/134).

Parmi ces 157 enfants reconnus dès leur première année de vie, 13 sont reconnus par un homme que la mère désigne explicitement comme différent du père biologique : il s'agit généralement du nouveau compagnon de la mère (8/13). Quelques rapports laissent à penser que, dans certaines situations, il s'agit de stratégies de régularisation de l'homme ou de la femme ne disposant pas de titre de séjour sur le territoire (3/13). Enfin, deux situations de jeunes femmes mariées présentent des situations complexes d'inscription dans la filiation.

Mme D. est mariée et a été victime de violences conjugales. Son mari serait bien le père biologique de l'enfant, toutefois un voisin qui a aidé Madame D. dans des moments difficiles a reconnu l'enfant. Par la suite, Monsieur D. cherchera à effectuer également une reconnaissance et engagera une procédure pour prouver sa paternité.

Mme O., âgée de 22 ans et originaire du Maroc, est mariée à un homme beaucoup plus âgé qu'elle est venue rejoindre en France. Sans autre démarche, l'enfant est considéré comme l'enfant de son mari, alors que la mère affirme que le père biologique est en fait le neveu de celui-ci.

Certains enfants sont reconnus plus tardivement, toutefois, la plupart des dossiers s'interrompant à la fin du séjour en centre maternel, il est difficile d'émettre des hypothèses sur la proportion d'enfants concernés. 13 situations d'enfants reconnus après un an, à des âges très variables (de 18 mois à 7 ans), sont mentionnées dans les dossiers. Plus de la moitié d'entre eux (7/13) sont alors reconnus par un homme qui n'est pas leur père biologique, selon le discours de la mère. Il s'agit majoritairement du nouveau compagnon, éventuellement père d'autres enfants plus jeunes de la même mère.

Ces situations de reconnaissance par un autre homme que le père biologique entraînent parfois, dans la suite du parcours, des procédures de désaveu de paternité, de la part de la mère ou du père légal (quatre cas identifiés dans les dossiers, engagés alors que l'enfant avait entre deux et cinq ans).

2.1.3. Les pères des enfants accueillis

Environ un quart des dossiers (63/260) ne mentionne aucune information sur le père de l'enfant accueilli. Lorsque des informations sont disponibles, elles sont extrêmement variables et hétérogènes, et ne dépendent pas nécessairement du fait que l'enfant soit reconnu ou non. Globalement, les pères dont nous connaissons l'âge (140 situations) sont plus âgés que les mères, notamment dans le département des Hauts-de-Seine. Quelques pères sont encore mineurs (le plus jeune a 15 ans), mais cela est relativement rare (7/140), et s'observe dans des proportions proches dans les deux départements. La part des pères âgés de plus de 40 ans est par contre différente entre les deux départements : ils sont près d'un sur cinq dans les Hauts-de-Seine, le maximum s'établissant à 62 ans, contre moins d'un sur dix dans le Nord, avec un âge maximum de 57 ans.

Tableau 12 – Age des pères des enfants accueillis lors de l'entrée en centre maternel

Age du père	Hauts-de-Seine	Nord	Total
15-17 ans	5,56%	4,41%	5%
18-21 ans	13,89%	19,11%	16,43%
22-25 ans	18,06%	26,47%	22,14%
26-40 ans	43,06%	42,65%	42,86%
40-62 ans	19,44%	7,35%	13,57%
Total	100%	100%	100%

N=140

Le lieu de naissance est connu pour 134 pères. On retrouve la même structure des données que pour les mères : une forte représentation des migrants (plus des deux tiers), notamment originaires d'Afrique subsaharienne, dans le département des Hauts-de-Seine, contre une majorité de pères nés en France dans le Nord (plus de huit sur dix).

Tableau 13 – Lieu de naissance des pères des enfants accueillis

Lieu de naissance du père	Hauts-de-Seine	Nord	Total
Afrique subsaharienne	50,00%	5,77%	32,84%
Amérique	6,09%	0,00%	3,73%
Asie	4,88%	1,92%	3,73%
Europe	0,00%	1,92%	0,75%
France	28,05%	82,69%	49,25%
Maghreb	10,98%	7,69%	9,70%
Total	100%	100%	100%

N=134

Enfin, la rédaction des rapports met en avant le même type d'expériences de vie douloureuses que pour les femmes accueillies, mais de manière beaucoup plus parcellaire. De plus, la fréquence d'apparition de ces expériences est différente. En effet, les rapports se concentrent davantage sur les problématiques actuelles que sur l'enfance des pères.

Ainsi, des problèmes judiciaires du père sont mentionnés dans 37 dossiers, ce qui représente le quart des pères pour lesquelles des informations sont mentionnées. De manière plus spécifique, 24 pères sont incarcérés durant le séjour de leur enfant au centre maternel. Ces éléments sont plus souvent mentionnés dans le Nord : 17,91% des dossiers (24/134) mentionnent des problèmes judiciaires contre 10,32% (13/126) dans les Hauts-de-Seine. Il en va de même pour les incarcérations, évoquées dans 12,69% des dossiers dans le Nord (17/134), et dans 5,56% des dossiers des Hauts-de-Seine (7/126).

Des conduites addictives du père sont également évoquées dans 37 dossiers, essentiellement dans le Nord (32 des 37 situations). Il s'agit le plus souvent de problèmes d'alcoolisme (29 situations, dont 24 dans le Nord). 10 pères présentent des troubles psychiatriques reconnus (dont 9 dans le Nord).

Enfin, on retrouve la mention de mesure de protection de l'enfance dans l'enfance du père dans 14 situations (8 dans le Nord et 6 dans les Hauts-de-Seine). Dans un cas, le père et la

mère, tous les deux mineurs, se sont connus au foyer de l'enfance où ils étaient tous les deux placés durant leur adolescence.

A l'issue de cette présentation des profils des familles accueillies en centre maternel, et notamment des expériences de vie des pères et des mères avant le séjour de la mère et de l'enfant en centre maternel telles qu'elles sont relatées dans les dossiers, nous poursuivons l'analyse des dossiers afin de comprendre le déroulement de l'accueil en centre maternel. D'où arrivent les familles accueillies ? Comment se déroulent leurs séjours au centre maternel ? Dans quelles conditions les familles sortent-elles ?

Les enfants accueillis et leurs pères – Synthèse des principaux résultats

Plus d'un enfant sur trois naît alors que la mère a été accueillie au centre maternel durant sa grossesse. Parmi les enfants accueillis après la naissance, les garçons sont légèrement surreprésentés, notamment dans les Hauts-de-Seine.

Dans les deux départements, 60% des enfants ont fait l'objet d'une reconnaissance de paternité au cours de leur première année de vie. Parmi eux, près d'un enfant sur dix a été reconnu par un homme différent du père biologique désigné par la mère, en général le nouveau compagnon de la mère.

On dispose d'informations sur un peu plus de la moitié des pères des enfants accueillis. Ceux-ci sont en général un peu plus âgés que les mères. Les lieux de naissance observés sont proches de ceux des mères. Enfin, dans un quart des dossiers contenant des informations sur les pères, il est fait mention de problèmes judiciaires et de conduites addictives.

2.2. L'accueil au centre maternel

2.2.1. Les mois précédant l'arrivée au centre maternel

La trajectoire résidentielle avant l'arrivée en centre maternel

Les familles accueillies en centre maternel ont connu des situations d'hébergement diverses durant la grossesse de la mère et parfois les premiers mois de l'enfant. Au moment de leur accueil, elles peuvent arriver :

- d'une autre structure sociale ou sanitaire pour adultes (Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, Centres d'hébergement d'urgence, Foyer de Jeunes Travailleurs, moyen séjour hospitalier, appartements thérapeutiques...),
- d'hébergement chez des tiers (autres que les parents ou le compagnon : il peut s'agir d'amis, de compatriotes, de la famille élargie, de la famille du compagnon...),
- d'hébergement chez les parents pour les mères les plus jeunes, qui intégreront parfois le centre maternel directement à partir du domicile familial,

- d'hébergement à l'hôtel (souvent pris en charge en partie par les services sociaux),
- de placement dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance (famille d'accueil, Maisons d'Enfants à Caractère Social, Foyers de l'Enfance) pour les mères mineures,
- d'une vie conjugale autonome (logement avec un mari ou un compagnon),
- d'une situation d'errance,
- dans quelques cas marginaux, de logements autonomes considérés comme inadaptés à l'accueil d'un bébé (studio insalubre, présence d'une échelle de meunier, sanitaires à l'extérieur...).

Il est toutefois difficile de distinguer précisément les situations d'hébergement par des tiers, par des structures sociales, à l'hôtel et d'errance, certaines femmes étant amenées à faire des « allers-retours » fréquents entre différents types de situation. En cumulant ces quatre situations, on peut considérer que 62% des femmes arrivent en centre maternel après une période d'hébergement instable.

Tableau 14 – Dernière résidence avant l'accueil en centre maternel

<i>Dernière résidence avant l'accueil</i>	Hauts de Seine	Nord	Total
Structure sanitaire ou sociale pour adultes	19,84%	26,12%	23,08%
Hébergée par un tiers	26,19%	17,91%	21,92%
Chez ses parents	12,70%	17,91%	15,38%
Hôtel	22,22%	0,75%	11,15%
Placement ASE	7,14%	7,46%	7,31%
Vie conjugale	1,59%	11,19%	6,54%
Errance	6,35%	6,72%	6,54%
Inconnu	1,59%	8,96%	5,38%
Logement autonome inadapté	2,38%	2,99%	2,69%
Total	100,00%	100,00%	100,00%

N=260

On constate toutefois une nette différenciation des situations d'hébergement en fonction des départements : ainsi, dans le Nord, un quart des femmes arrive directement d'une autre structure sociale pour adulte, contre une sur cinq dans les Hauts-de-Seine. Dans ce département, les situations d'hébergement chez des tiers et à l'hôtel devancent les structures sociales. L'hébergement à l'hôtel, très fréquent dans les Hauts-de-Seine (plus d'une femme sur cinq) est quasiment inexistant dans le Nord. On observe ici un effet des caractéristiques institutionnelles sur les parcours des femmes accueillies.

Inversement, la résidence chez les parents ou la vie conjugale sont plus fréquentes dans le Nord. Cette observation pourrait être surtout liée aux délais d'admission en centre maternel, qui, d'après les dossiers semblent sensiblement plus longs dans les Hauts-de-Seine. Les femmes qui rencontrent une situation difficile au domicile de leurs parents ou de leur compagnon transiteront donc plus souvent par des hébergements d'attente (hôtel, tiers, centres d'urgence) en attendant une admission en centre maternel, alors qu'elles pourront être accueillies plus rapidement au moment de la rupture d'hébergement dans le Nord.

Le fait que les arrivées directes d'un placement à l'Aide Sociale à l'Enfance ou d'un logement autonome présentent des taux proches dans les deux départements corrobore cette hypothèse.

Enfin, le nombre d'hébergements différents recensés dans les dossiers entre la découverte de la grossesse par la jeune femme et l'accueil en centre maternel met en lumière une différence notable entre les deux départements : ce nombre moyen est de 1,90 pour les femmes accueillies dans le Nord, et de 2,39 pour les femmes accueillies dans les Hauts-de-Seine.

Quelques mesures antérieures de protection de l'enfance

23 enfants ont fait l'objet d'une mesure de protection de l'enfance avant l'entrée en centre maternel. Ils représentent ainsi 13,77% des enfants accueillis après leur naissance en centre maternel (puisque par définition les enfants dont les mères ont été accueillies enceintes ne peuvent être concernés). Cela semble plus fréquent dans le Nord (15/81, soit 18,52%) que dans les Hauts-de-Seine (8/86, soit 9,30%).

Dans les Hauts-de-Seine, dans la majorité des cas (5/8), il s'agissait exclusivement de mesures en milieu ouvert (Aide Educative en Milieu Ouvert, Action Educative de Prévention). Deux autres situations correspondent en fait à des accueils mère-enfant en famille d'accueil, au titre d'un accueil provisoire pour une ou deux semaines, en attendant l'admission en centre maternel. Enfin, dans une situation, des jumeaux (comptabilisés ici comme un seul enfant) ont été confiés par OPP dix jours à l'hôpital avant de faire l'objet d'une AEMO. Les situations de séparation mère-enfant avant l'arrivée en centre maternel sont donc très marginales.

Dans le Nord, la situation est un peu différente. En effet, si la moitié des situations correspondent également à des mesures d'Action Educative en Milieu Ouvert (8/15), l'autre moitié (7/15) concerne des enfants ayant fait l'objet d'un placement judiciaire avant l'entrée en centre maternel, avec séparation de la mère dans cinq cas. Ces cinq enfants arrivent ainsi au centre maternel après un séjour en général assez court : d'un à trois mois pour quatre enfants sur cinq, et de deux ans pour une situation. Durant cette période, les enfants ont vécu en collectivité (3 situations) ou en famille d'accueil (2 situations). Ils retrouvent alors la vie quotidienne avec leur mère au moment de l'entrée en centre maternel.

2.2.2. Les caractéristiques institutionnelles des séjours

Les centres maternels concernés

Les familles incluses dans l'étude sur dossier ont séjourné dans 29 centres maternels différents²⁷. Quatorze d'entre eux sont implantés dans les départements de l'étude. Ces quatorze établissements ont accueilli la majeure partie des familles considérées. Nous présentons sous forme de tableau quelques caractéristiques des principaux centres maternels dans lesquels les jeunes femmes ont séjourné²⁸.

²⁷ Rappelons que notre critère d'inclusion, pour des raisons de faisabilité, est fondé sur la prise en charge du séjour en centre maternel par l'Aide Sociale à l'Enfance des départements participants, et non l'implantation des centres maternels.

²⁸ Nous ne proposerons pas de description des modes d'organisation et des fonctionnements des différents centres maternels dans lesquels les jeunes femmes ont séjourné. Pour une analyse de ce type, nous renvoyons le lecteur à la recherche de Donati, Mollo, Norvez & Rollet, 1999.

Tableau 19 – Caractéristiques des principaux centres maternels ayant accueilli les familles

Département d'implantation	Type d'accueil	Spécificité concernant l'âge du public accueilli	Spécificité concernant la durée des séjours	Nombre de familles (étude sur dossier)
Nord	Accueil collectif (chambre ou studio autonome)	Tout âge	Non	49
Nord	Accueil collectif (studio)	Tout âge	Non	26
Nord	Accueil collectif, possibilité d'appartements extérieurs	Tout âge	Non	18
Nord	Accueil collectif	Tout âge	Non	16
Nord	Accueil en appartement éclaté (logement relais, bail glissant, ou suivi dans le logement)	Tout âge	Non	13
Nord	Accueil collectif	Tout âge	Non	12
Nord	Accueil collectif (chambre, studio, puis appartement sur site)	Mineures exclusivement	Non	12
Nord	Accueil collectif	Tout âge	Non	9
Nord	Accueil collectif	Tout âge	Non	8
Hauts-de-Seine	Accueil collectif (studio)	Femmes majeures	Deux places d'urgence (séjour limité à deux mois)	56
Hauts-de-Seine	Accueil collectif (chambres puis studio) Un appartement extérieur	Tout âge	Non	32
Hauts-de-Seine	Un accueil collectif Un service d'appartement éclaté	Mineures pour l'accueil collectif Jeunes majeures pour les appartements	Une période d'essai d'une semaine avant l'accueil	17
Hauts-de-Seine	Accueil collectif Un appartement extérieur	Femmes majeures	Non	8
Hauts-de-Seine	Un accueil collectif Un service d'appartements éclatés	Mineures pour l'accueil collectif Jeunes majeures pour les appartements	Non	8

Dans le département des Hauts-de-Seine, certaines jeunes femmes sont accueillies dans des centres maternels d'autres départements (13 centres maternels différents, pour 32 situations). A l'inverse, dans le département du Nord, seules deux familles ont été accueillies dans un centre maternel d'un département limitrophe.

La présence de parcours entre différents centres maternels

Le nombre total de familles accueillies est supérieur au nombre de familles incluses dans l'étude, car certaines familles connaissent des parcours institutionnels diversifiés, les amenant à fréquenter plusieurs centres maternels. Dans les deux départements, environ une famille sur cinq sera hébergée dans plus d'un centre maternel²⁹. Ces parcours complexes concernent 19,05% des familles dans les Hauts-de-Seine, (20 familles hébergées dans deux établissements différents, et 4 dans trois établissements), et 20,15% des familles dans le Nord (22 dans deux établissements différents, et 5 dans trois établissements).

Ces parcours peuvent s'inscrire dans le respect de contraintes institutionnelles ou dans l'évolution vers une plus grande autonomie. Certains centres proposent en effet des durées de séjour spécifiques. Il existe ainsi la possibilité d'accueil d'urgence pour deux mois maximum dans un centre maternel des Hauts-de-Seine. Les femmes accueillies dans ce cadre peuvent ensuite être accueillies dans une autre structure (11 situations). De plus, parmi les établissements implantés dans d'autres départements ayant accueilli les jeunes femmes des Hauts-de-Seine, certains n'accueillent les jeunes femmes que durant la période de grossesse, ce qui implique ensuite un changement de lieu d'accueil au moment de l'arrivée de l'enfant (8 situations).

L'évolution vers une plus grande autonomie peut parfois s'effectuer au sein d'une même structure, ou entraîner un changement d'établissement, pour accéder à un service d'accompagnement en appartement éclaté. C'est beaucoup plus le cas dans le département du Nord (14 situations, contre 4 dans les Hauts-de-Seine). Dans la même logique, dans le Nord, deux jeunes femmes quittent un centre accueillant spécifiquement des mineures pour accéder à un établissement offrant plus d'autonomie. Parfois, c'est un souci de rapprochement géographique avec la famille ou le père de l'enfant qui entraîne un changement d'établissement à la demande de la mère (deux situations dans le Nord).

Enfin, dans les deux départements, on observe quelques parcours plus chaotiques non liés à des contraintes institutionnelles, la mère ayant quitté un premier centre maternel et étant prise en charge ensuite dans un deuxième centre, avec le même enfant, quelques mois plus tard (10 situations dans le Nord et 5 situations dans les Hauts-de-Seine).

La durée des séjours

On observe globalement des séjours plus longs dans les Hauts-de-Seine que dans le Nord. En effet, si la part des séjours courts (moins de trois mois) est très similaire dans les deux départements, les séjours les plus longs (supérieurs à deux ans) sont relativement fréquents dans les Hauts-de-Seine puisqu'ils concernent près d'une famille sur cinq, alors qu'ils sont marginaux dans le Nord. On peut faire ici le lien avec les parcours d'accès à l'autonomie évoqués précédemment, puisqu'il est plus fréquent que les familles accueillies dans le Nord changent d'établissement pour bénéficier d'un accompagnement dans un logement autonome, la prise en charge en centre maternel se poursuivant alors sous une forme différente, et dans le cadre d'une autre structure.

L'observation des autres modalités de sorties permet également d'expliquer en partie ces différences observées (cf infra).

²⁹ Du fait de la complexité de ces parcours, nous n'avons retenu dans la suite de l'analyse que le séjour ayant entraîné l'inclusion de la famille dans notre étude. Ainsi, certaines durées de séjour courtes peuvent en fait masquer un parcours institutionnel plus long, qui apparaîtra en temps que tel dans l'analyse des trajectoires.

Tableau 15 – Durée du séjour en centre maternel

<i>Durée du séjour en centre maternel</i>	Hauts de Seine	Nord
0-3 mois	23,02%	22,39%
4-11 mois	23,81%	46,27%
12-23 mois	34,13%	26,87%
24 mois et plus	19,05%	4,48%
Total	100,00%	100,00%

N=260

Les mesures de protection de l'enfance conjointement à l'accueil

Les familles accueillies en centre maternel sont majoritairement prises en charge dans le cadre d'un accueil mère-enfant (mesure administrative). Toutefois, les mères mineures peuvent être accueillies dans le cadre d'un placement judiciaire ou d'un accueil provisoire signé par les parents. De plus, les enfants accueillis font l'objet, pour certains d'entre eux, d'autres mesures, judiciaires ou administratives, conjointement à leur accueil.

Cette situation de mesure conjointe pour l'enfant est beaucoup plus fréquente dans le Nord que dans les Hauts-de-Seine, où seuls quatre enfants sont concernés : il s'agit dans trois cas de maintien de mesures de suivi en milieu ouvert amorcées avant l'accueil (deux AEMO et une AEP), et pour une autre situation, de la signature d'un accueil temporaire permettant l'accueil de l'enfant au centre maternel, en parallèle de l'accueil de sa mère mineure, placée sur décision judiciaire.

Dans le Nord, en revanche, près du quart des enfants (33/134) sont concernés par une mesure de protection de l'enfance conjointement à leur accueil. Les situations sont diversifiées : quinze enfants font l'objet d'ordonnances de placement provisoire avec maintien de l'enfant au centre maternel avec sa mère (ce qui concrètement empêche la mère de quitter le centre maternel, puisque le départ du centre signifie le placement séparé de son enfant), quatorze bénéficient d'une mesure de suivi en milieu ouvert (essentiellement des AEMO démarrées avant l'accueil et maintenues au cours du séjour), et quatre d'accueils provisoires (deux accueils ponctuels durant l'hospitalisation de la mère, et deux accueils modulés).

2.2.3. Le déroulement du séjour

Dans le cadre de l'analyse approfondie de certains dossiers, une analyse qualitative des parcours des familles ayant séjourné plus de six mois a été effectuée, avec pour modèle de référence le modèle Processus Personne Contexte Temps (Bronfenbrenner, 1996). Les rapports rédigés tous les six mois permettent d'observer l'évolution des perceptions des professionnels concernant le développement de l'enfant (Personne), les relations mère-enfant (Processus), et les relations mère-professionnels (Contexte). Comme pour la description des expériences de vie des parents, nous nous sommes basées sur les termes fréquemment employés par les professionnels pour caractériser l'évolution, au fil du séjour, de ces différentes relations.

Du fait de la mission spécifique de protection de l'enfance, la quasi-totalité des rapports d'évolution comporte des paragraphes spécifiquement consacrés à la description du développement de l'enfant, et d'autres à la relation mère-enfant. Ils peuvent être rédigés par différents professionnels (éducateur référent, infirmière, éducatrice de jeune enfant, auxiliaire de puériculture...)

Développement de l'enfant

Le développement de l'enfant peut ainsi être jugé « *harmonieux* », « *globalement satisfaisant* », sans mention d'éléments de difficulté. On note parfois la présence d'éléments à surveiller, notamment sur le plan de l'alimentation et de la santé. A l'inverse, l'évolution de certains enfants est jugée « *préoccupante* » au fur et à mesure du séjour : il s'agit d'enfants qui présentent des difficultés dans leur développement sur le plan affectif et relationnel, souvent associées à d'autres difficultés sur le plan de l'alimentation, du sommeil, ou de la santé.

Relation mère-enfant

La relation mère-enfant est en général caractérisée sur deux aspects : d'une part la « *chaleur* » de la relation, la « *qualité du lien* », « *l'attachement* », d'autre part la capacité à prendre en charge au quotidien un jeune enfant.

Sur le plan de la relation, certaines mères accueillies, bien qu'ayant besoin d'un soutien dans leur insertion ou sur le plan personnel, développent une relation mère-enfant fréquemment qualifiée de « *chaleureuse* », sans élément de difficulté relevé. Pour d'autres familles, on retrouve l'adjectif « *chaleureux* », mais on voit apparaître des éléments de difficulté, en particulier au moment où l'enfant commence à s'opposer à sa mère. Les difficultés relevées peuvent alors être liées soit à une faiblesse du contrôle éducatif, soit plus souvent à un excès de contrôle, selon les travailleurs sociaux. Enfin, dans certaines situations, la relation mère-enfant est qualifiée de préoccupante. Ce terme recouvre en fait des types de situations différentes : certaines relations seront qualifiées de très « *fusionnelles* », avec des conséquences importantes sur le développement de l'enfant, dans d'autres situations, il est noté que la mère prend peu en compte les besoins de l'enfant (rythme, alimentation, communication...). Enfin, certaines mères peuvent se montrer « *brutale* » et « *rejetantes* ».

Sur le plan de la prise en charge quotidienne, les professionnels rendent généralement compte, dans leurs rapports, de leurs observations sur la capacité de la mère à répondre aux besoins matériels de l'enfant (alimentation, hygiène, rythme de vie, prise de rendez-vous chez le médecin en cas de besoin...). Certaines mères sont à ce titre jugées autonomes et en capacité de demander des conseils en cas de besoin, d'autres au contraire sont présentées comme « *vite débordées* », « *dans l'incapacité d'assurer un rythme quotidien* », « *ayant beaucoup de mal à prendre en compte les besoins de l'enfant* ».

Relation entre les mères et les travailleurs sociaux

Enfin, les relations entre les mères et les travailleurs sociaux sont souvent plus difficiles à caractériser, car cette thématique, contrairement aux deux précédentes, n'est pas systématiquement présente dans les rapports. Les observations revenant le plus fréquemment concernent l'adhésion (ou non) au suivi éducatif, et le respect du cadre (règlement intérieur). On peut néanmoins identifier trois types de relations entre les mères et les professionnels : l'adhésion au suivi et aux objectifs des travailleurs sociaux, l'autonomie (absence de conflits

mais contacts relativement limités), et la résistance au suivi éducatif, sur le mode du conflit ou de la fuite.

Ces trois éléments (perception du développement de l'enfant par les professionnels, perception de la relation mère-enfant, et perception de la relation mère-professionnel) interagissent fortement au fil du séjour. En effet, le regard des professionnels sur l'enfant et sa relation à sa mère, perçu par celle-ci, peut occasionner des situations de « dégradation générale », ou au contraire de « cercle vertueux ».

On peut ainsi constater fréquemment des situations pour lesquelles les rapports, au fil du séjour, font état d'une évolution générale préoccupante : le développement de l'enfant, comme sa relation avec sa mère, inquiète les professionnels, et la mère n'adhère pas (ou plus) au suivi. Il est parfois possible, du fait de la chronologie des événements, de tenter de comprendre quelle relation a influencé l'autre.

A titre d'exemple, dans le cas de Samuel, c'est le désinvestissement du suivi éducatif par Madame, à l'occasion d'un changement de référent, qui amène les professionnels à focaliser leur action sur les difficultés de l'enfant. En effet, au début du séjour, des difficultés alimentaires sont repérées rapidement chez Samuel. Elles sont toutefois peu abordées avec la mère, car la situation ne semble pas préoccupante aux yeux du professionnel rédigeant le rapport. Celle-ci adhère par ailleurs bien au suivi éducatif. Cependant, suite à un changement de référent, la mère semble se désinvestir du suivi. Plus la mère devient fuyante, et plus les professionnels focalisent leur rapport sur les difficultés alimentaires de l'enfant. Cette focalisation conduit finalement la mère à entrer en conflit ouvert avec le nouveau référent, et à décider de quitter le centre maternel.

A l'inverse, pour Brandon, c'est la dégradation de l'enfant et le discours des professionnels sur celui-ci qui semble entraîner une dégradation des relations entre la mère et les travailleurs sociaux. Jusqu'à l'âge d'un an, selon les professionnels, Brandon est un enfant qui évolue bien, la relation mère enfant est « chaleureuse ». Toutefois, à l'âge d'un an et demi, il est décrit comme un enfant entré dans une phase d'opposition et de provocation excessive depuis quelques mois. Selon les professionnels, « Madame ne comprend pas les raisons des attitudes de son fils », elle est en difficulté pour gérer l'opposition de celui-ci. Madame se conforme aux injonctions de l'institution en prenant des rendez-vous avec sa référente, mais refuse d'aborder la relation mère-enfant : « il est impossible de travailler autour de la relation mère-enfant, car Madame estime qu'elle n'en a pas besoin ». Durant quelques mois, l'institution renforce ses injonctions de suivi éducatif du fait des difficultés observées chez Brandon. Selon les professionnels, « Madame n'est pas demandeuse d'un travail socioéducatif, et n'exprime que des demandes matérielles ». Elle dit avoir pour projet de faire venir sa fille, restée en Côte d'Ivoire lorsqu'elle sera installée dans son propre logement. Face à la résistance de Madame, le centre maternel et l'Aide Sociale à l'Enfance décident de mettre fin au séjour. Madame et Brandon vont être hébergés chez une amie de Madame, sans qu'un relais ou un suivi soit mis en place. Les professionnels restent inquiets pour l'évolution de Brandon, décrit comme un enfant « qui manifeste une grande insécurité affective et a des difficultés à communiquer. »

Madame semble se conformer aux injonctions de l'Aide Sociale à l'Enfance pour continuer à bénéficier de l'hébergement. Toutefois, elle résiste au suivi socioéducatif focalisé sur le lien mère-enfant. Pour elle, ses besoins pour remplir son rôle de mère sont d'une autre nature : accéder à un emploi et un logement, pour pouvoir faire venir sa fille. Plus les professionnels focalisent le suivi sur les difficultés de Brandon, plus Madame semble résister au suivi, plus l'institution raccourcit le séjour, aboutissant à une sortie dans des conditions instables, sans soutien et sans relais possible, alors que l'enfant est repéré comme étant en difficulté.

Dans les situations de dégradation des relations, le lien existant entre difficultés développementales de l'enfant, difficultés relationnelles entre la mère et l'enfant et entre la mère et les professionnels est donc bien un lien systémique, naissant d'une interaction. Le processus de focalisation du suivi sur les difficultés mère-enfant semble jouer un rôle dans la

dégradation des relations entre la mère et les professionnels, ce qui peut favoriser des sorties conflictuelles ou « fuites », sans soutien et sans relais, pour les enfants les plus en difficulté.

A contrario, cette interaction peut également aller dans le sens d'une amélioration générale de l'évolution de l'enfant, des relations mère-enfant et des relations mères-professionnels.

La mère de Nathalie a beaucoup de difficultés dans les premiers mois à entrer en relation avec sa fille, et celle-ci semble se développer lentement. La mère reste enfermée dans sa chambre, et communique peu avec les professionnels. Toutefois, grâce notamment au soutien du père de l'enfant, la petite fille se développe de plus en plus, et les travailleurs sociaux observent au fil du temps que l'enfant sollicite davantage sa mère, et devient une enfant valorisante. Dans les mois suivants, la mère, « se sentant reconnue dans sa place de mère » selon le rédacteur du rapport d'évolution, s'ouvre davantage à l'intervention des professionnels et devient une résidente particulièrement investie dans la vie collective du centre maternel.

Ces différentes modalités du déroulement des séjours entraînent ainsi des situations contrastées au moment de la sortie.

2.2.4. Les conditions de sortie

Le codage des conditions de sortie du centre maternel a été particulièrement complexe, certaines situations pouvant entraîner différentes interprétations.

Tableau 16 – Conditions de sortie du centre maternel

Motif de sortie	Hauts de Seine	Nord	Total
Accès au logement	29,37%	27,61%	28,46%
Autre projet de la mère	17,46%	24,63%	21,15%
Exclusion ou fin de prise en charge	30,95%	8,96%	19,62%
Placement de l'enfant	3,17%	13,43%	8,46%
Installation avec le père	6,35%	8,21%	7,31%
Entrée autre structure sociale	9,52%	3,73%	6,54%
Inconnu	3,17%	13,43%	8,46%
Total	100,00%	100,00%	100,00%

N=260

28,46% des familles accueillies quittent le centre maternel pour intégrer un logement autonome. Les proportions sont très proches pour les deux départements, toutefois cette catégorie recouvre deux réalités distinctes : l'accès au logement HLM était, en 2002, proportionnellement beaucoup plus important dans le département des Hauts-de-Seine (32/37 situations d'accès au logement autonome) que dans le département du Nord (15/37 situations d'accès au logement autonome). Les autres familles trouvent à se loger dans le parc privé, parfois dans des conditions de vétusté importantes, dans les deux départements.

La catégorie « autre projet de la mère » recouvre l'ensemble des situations où la mère a décidé de mettre fin à son séjour au centre maternel, pour des raisons diverses : retourner dans sa famille, s'installer avec un nouveau compagnon, aller vivre chez des amis... Il s'agit souvent de mères manifestant des difficultés à respecter le cadre du centre maternel et à adhérer au suivi éducatif, sans toutefois aller jusqu'au conflit ou à la fin de prise en charge. Ces situations sont un peu plus nombreuses dans le Nord que dans les Hauts-de-Seine. Dans 17 situations sur les 55 observées, la mère est partie brusquement, sans laisser d'adresse, dans une démarche de fuite du centre maternel. Ce départ est dans certains cas consécutif à

un signalement, ou à une menace de signalement. Ces démarches de fuite sont par contre aussi nombreuses dans les Hauts-de-Seine que dans le Nord.

La catégorie « exclusion ou fin de prise en charge » regroupe toutes les décisions institutionnelles (prises par l'établissement ou par l'Aide Sociale à l'Enfance) mettant fin au séjour. Elles sont beaucoup plus nombreuses dans les Hauts-de-Seine (39/126) que dans le Nord (12/134), mais elles recouvrent en fait des situations variées : en effet, 14 d'entre elles dans les Hauts-de-Seine correspondent à des situations de limitation institutionnelle par l'établissement de la durée d'hébergement (séjours d'urgence, séjours d'essai, séjours prénataux). Les 25 autres situations peuvent correspondre à une non adhésion au suivi éducatif (11), à la limite des trois ans de l'enfant (8), et à des exclusions pour violence (6). Dans le Nord, les 12 situations observées correspondent également à ces trois catégories : non adhésion au suivi (7), exclusion pour violence (3), trois ans de l'enfant (2).

Le placement de l'enfant accueilli constitue le « motif » de la sortie de 8,46% des familles accueillies. Ces situations sont beaucoup plus nombreuses dans le Nord (18/134) que dans les Hauts-de-Seine (4/126). Dans un quart à un tiers des cas (6/18 dans le Nord, 1/4 dans les Hauts-de-Seine), le placement de l'enfant s'effectue dans un contexte aigu de crise, avec hospitalisation de la mère en service psychiatrique en parallèle.

Enfin, 7,31% des mères accueillies s'installent avec le père de l'enfant à leur sortie du centre maternel, et 6,54% intègrent une autre structure sociale (par exemple un CHRS). Cette dernière solution est proportionnellement plus fréquente dans les Hauts-de-Seine.

Si l'effet du département joue manifestement sur certains items (par exemple la limitation des durées de séjour), les caractéristiques des mères ont également une grande influence sur les modalités de sortie. On peut en particulier relever l'impact de l'âge des mères accueillies sur les modalités de sortie, en association avec les spécificités départementales.

Tableau 17 – Conditions de sortie selon l'âge de la mère et le département

Age à l'entrée	Dpt	Accès au logement	Autre projet de la mère	Entrée autre structure sociale	Exclusion ou fin de prise en charge	Inconnu	Avec le père	Placement de l'enfant	Total
13-17 ans	Hauts de Seine	0,00%	41,67%	8,33%	33,33%	0,00%	8,33%	8,33%	100,00%
	Nord	17,39%	13,04%	4,35%	13,04%	17,39%	4,35%	30,43%	100,00%
Total 13-17 ans		11,43%	22,86%	5,71%	20,00%	11,43%	5,71%	22,86%	100,00%
18-21 ans	Hauts de Seine	25,53%	21,28%	8,51%	25,53%	2,13%	12,77%	4,26%	100,00%
	Nord	32,65%	22,45%	0,00%	10,20%	14,29%	10,20%	10,20%	100,00%
Total 18-21 ans		29,17%	21,88%	4,17%	17,71%	8,33%	11,46%	7,29%	100,00%
22-25 ans	Hauts de Seine	40,00%	13,33%	6,67%	33,33%	3,33%	0,00%	3,33%	100,00%
	Nord	30,00%	33,33%	0,00%	6,67%	10,00%	10,00%	10,00%	100,00%
Total 22-25 ans		35,00%	23,33%	3,33%	20,00%	6,67%	5,00%	6,67%	100,00%
26-42 ans	Hauts de Seine	35,14%	8,11%	13,51%	35,14%	5,41%	2,70%	0,00%	100,00%
	Nord	25,00%	28,13%	12,50%	6,25%	12,50%	6,25%	9,38%	100,00%
Total 26-42 ans		30,43%	17,39%	13,04%	21,74%	8,70%	4,35%	4,35%	100,00%
Total		28,46%	21,15%	6,54%	19,62%	8,46%	7,31%	8,46%	100,00%

N=260

On observe en particulier que les mères entrées mineures au centre maternel accèdent moins au logement que les autres. C'est encore plus vrai dans les Hauts-de-Seine où l'accès au logement autonome s'effectue majoritairement dans le parc HLM. Leurs enfants sont plus fréquemment placés à la sortie (observation déjà relevée dans la recherche de Donati, Mollo, Norvez & Rollet, 1999), en particulier dans le Nord, où le placement de l'enfant à la sortie concerne 30% des femmes entrées mineures au centre maternel.

Les femmes les plus âgées, quant à elles, sont plus nombreuses à poursuivre leur parcours au sein d'une autre structure sociale, dans les deux départements.

Déroulement des séjours et conditions de sortie – Synthèse des principaux résultats

Au moment de l'accueil, au moins 62% des femmes étaient dans une situation d'hébergement instable (hébergée par des tiers, en structure sociale, à l'hôtel ou en errance). L'hébergement à l'hôtel n'est représenté que dans les Hauts-de-Seine, où il concerne une femme sur cinq. L'arrivée directe depuis le domicile conjugal ou familial est plus fréquente dans le Nord (30% des situations). Les femmes en rupture d'hébergement dans les Hauts-de-Seine semblent connaître plus souvent une période d'hébergement transitoire avant l'arrivée en centre maternel.

La part des séjours courts (moins de trois mois) est très similaire dans les deux départements (environ 23% des familles accueillies). Les séjours les plus longs (supérieurs à deux ans) sont relativement fréquents dans les Hauts-de-Seine puisqu'ils concernent près d'une famille sur cinq, alors qu'ils sont marginaux dans le Nord.

Dans les deux départements, une famille sur cinq fréquentera au moins deux centres maternels différents. Ces parcours complexes s'expliquent soit par des contraintes institutionnelles liées aux durées de séjour (pour 80% des parcours complexes des Hauts-de-Seine), soit par une progression vers l'autonomie (pour la moitié des parcours complexes dans le Nord).

Le déroulement des séjours entraîne une dynamique interactive entre les femmes, les enfants et les travailleurs sociaux, la focalisation du suivi sur le lien mère-enfant pouvant parfois entraîner une rupture des relations.

Les conditions de sortie sont variées. 28 % des familles accèdent au logement dans les deux départements. Les exclusions ou fins de prise en charge sont beaucoup plus représentées dans les Hauts-de-Seine (30% des sorties dans ce département). Le placement de l'enfant concerne 13% des familles accueillies dans le Nord, et jusqu'à 30% des mères accueillies mineures.

3^{ème} partie : Analyse globale des trajectoires

Après avoir décrit les caractéristiques des séjours en centre maternel, nous parvenons maintenant à l'analyse de la trajectoire ultérieure des familles accueillies. Cette analyse se décomposera en deux temps. Cette troisième partie présentera l'exploration des trajectoires de l'ensemble de la population initiale (les 315 familles sorties en 2002 ou 2003), et la quatrième partie proposera une analyse plus approfondie des parcours des 66 familles pour lesquelles nous avons recueilli un questionnaire.

Dans un premier temps, nous avons croisé l'ensemble des informations recueillies dans les dossiers, dans les questionnaires, et dans les logiciels départementaux de suivi des mesures de protection de l'enfance, afin de proposer une vision globale des parcours des 315 familles après la sortie, en terme de conditions de logement et d'hébergement et de mesure de protection de l'enfance.

Dans la partie suivante, les questionnaires seront exploités séparément, afin de décrire l'ensemble des dimensions abordées. En effet, les données recueillies dans ce cadre, bien que portant sur un moins grand nombre de familles, sont plus détaillées et plus homogènes, permettant ainsi une description plus poussée de la trajectoire résidentielle des mères et des enfants, de la trajectoire professionnelle des mères, de l'évolution du revenu familial, de la trajectoire scolaire de l'enfant, de l'évolution de la situation familiale, des suivis spécialisés et des mesures de protection de l'enfance.

1. Justification des choix méthodologiques

1.1. L'utilisation de sources différentes

Nous croiserons donc, dans un premier temps, les informations issues de sources différentes. En effet, nous avons jugé qu'il était possible de tenir compte à la fois des informations fournies par les dossiers sociaux³⁰, les logiciels départementaux, et les mères retrouvées elles-mêmes, pour les dimensions suivantes³¹ :

- La trajectoire résidentielle de la mère (type de logement ou d'hébergement)
- La trajectoire en protection de l'enfance de l'enfant
- Et, de manière plus parcellaire, les personnes avec qui vit l'enfant.

En effet, pour les autres dimensions (santé, scolarité, vie familiale), le contenu des dossiers (et notamment les dossiers de demande d'aide financière) est très hétérogène, et parfois inexistant. De plus, l'une des pistes d'analyse que nous privilégierons dans la compréhension du chronosystème sera l'analyse des interactions entre les conditions matérielles de vie et les mesures de protection. Pour ces raisons, nous restreindrons notre première description aux conditions de logement ou d'hébergement de la famille et à la présence éventuelle de mesure de protection.

³⁰ Y compris les demandes d'aides financières pour des familles non suivies en protection de l'enfance mais recourant néanmoins aux services sociaux.

³¹ Nous disposons donc pour certaines familles à la fois d'un questionnaire et d'informations recueillies dans les dossiers ou dans le logiciel départemental : cela nous a permis de constater que les éléments recueillis dans les deux cas étaient très proches. Lorsque deux sources ne donnent pas exactement la même trajectoire, nous avons systématiquement arbitré en faveur de la source qui proposait le plus grand nombre d'états différents au cours de la trajectoire (ex : le nombre d'hébergements connus depuis la sortie), indicateur d'une plus grande précision.

1.2. Des trajectoires détaillées et des trajectoires inconnues

Du fait de l'hétérogénéité des sources utilisées, et de l'absence de dossiers pour certaines familles, certaines trajectoires sont presque totalement inconnues au-delà du moment de la sortie (environ un quart dans le Nord, et la moitié dans les Hauts-de-Seine). Parmi les trajectoires dont nous connaissons des éléments, certaines présentent des « trous », alors que d'autres sont plus détaillées, voire complètes. Nous avons néanmoins fait le choix, dans cette partie, de raisonner sur l'ensemble des trajectoires, car prendre en compte uniquement les trajectoires connues aurait nécessairement conduit à surreprésenter les trajectoires des familles connues des services sociaux, et suivies en protection de l'enfance. C'est pourquoi, malgré l'importance que prennent parfois la modalité « inconnu » et son impact sur les analyses, nous nous appuyons dans cette partie sur l'ensemble des trajectoires des 315 familles de notre population initiale.

La signification de ces trajectoires « inconnues » n'est sans doute pas la même dans le Nord et dans les Hauts-de-Seine : en effet, dans les Hauts de Seine, 47% des familles sont hébergées dans le même département à la sortie (au maximum 61% si l'on considère que toutes les familles dont le lieu de sortie est inconnu sont restées dans les Hauts-de-Seine, ce qui paraît tout de même assez improbable), alors que dans le Nord, la mobilité géographique est beaucoup plus réduite : 84% des familles sont restées dans le même département à la sortie (90% si l'on inclut les lieux de sortie inconnus).

De ce fait, dans le Nord, les situations inconnues (notamment en ce qui concerne les mesures de protection de l'enfance) ont de fortes chances de correspondre en réalité à des familles qui ne font pas appel aux services sociaux et ne font pas l'objet de mesures de protection de l'enfance. Cela est moins vrai dans le département des Hauts-de-Seine, où la mobilité géographique est plus importante.

1.3. Les principes de l'analyse de séquence

L'analyse de séquence d'états a tout d'abord été développée en informatique, puis utilisée dans des disciplines diverses, notamment en biologie. Il s'agit d'un ensemble de techniques statistiques permettant d'explorer et de comparer des suites d'objets (par exemple des séquences d'ADN, mais aussi une succession d'étapes dans une carrière professionnelle...). En sciences sociales, ce type d'analyse permet de prendre en compte l'aspect longitudinal des données recueillies. Il est utilisé notamment pour l'étude des biographies.

Nous allons, dans un premier temps, décrire les trajectoires observées dans les deux départements. Pour cette étape, nous utiliserons les méthodes d'appariement optimal (M.A.O.), afin d'obtenir des typologies de séquences (Lesnard & de Saint Pol, 2004). Les méthodes d'appariement optimal permettent de calculer des distances deux à deux entre l'ensemble des séquences³², puis de les regrouper par clusterisation³³.

³² Pour effectuer ce calcul de distance entre deux séquences, on affecte un « coût » à l'insertion ou la suppression d'un état dans la séquence, et à la transformation d'un état en un autre pour transformer la séquence 1 en séquence 2. On observe ensuite les distances obtenues deux à deux. Dans notre analyse, nous avons basé le calcul des distances sur le coût de transition entre états : un changement (passage d'état à un autre) rencontré rarement dans les données coûte ainsi davantage qu'un changement d'état plus probable. Pour plus d'informations sur les méthodes d'appariement optimal, voir Lesnard & de Saint Pol, 2004.

³³ La clusterisation consiste à regrouper aux moyens de calculs statistiques les objets étudiés en groupes, en minimisant le plus possible les distances au sein d'un même groupe constitué. Cela permet d'appréhender et de décrire un ensemble de données complexes.

Dans un deuxième temps, nous tenterons de comprendre les liens existants entre ces trajectoires et différentes variables concernant la famille et le séjour. Cette étape sera basée sur des analyses de dissimilarités (Studer, Ritschard, Gabadinho & Müller, 2009)³⁴. Les méthodes statistiques classiques ne pouvant s'appliquer à des objets complexes comme les séquences, une technique de généralisation de l'analyse de variance à des objets non mesurables comme les séquences a été proposée par ces auteurs, fondée sur les distances repérées entre les séquences. De plus, la construction d'un arbre d'induction permet d'identifier et de visualiser les variables qui permettent le mieux de séparer les trajectoires différentes.

2. Présentation des résultats

Pour chacune des dimensions étudiées, nous proposerons tout d'abord une vision générale et une typologie des trajectoires observées par département, puis nous tenterons d'identifier les effets de certaines variables sur les trajectoires.

2.1. Les trajectoires résidentielles des mères

Une typologie de trajectoires résidentielles des mères à partir de la sortie du centre maternel a été effectuée pour chacun des départements. Les trajectoires résidentielles peuvent comporter les neuf états différents suivants³⁵ :

- Hébergement amical
- Hébergement familial
- Logement HLM
- Logement privé
- Hôtel
- Structure sociale (ou sanitaire)
- Sans domicile fixe
- Décédée³⁶
- Inconnu.

Les graphiques, présentés en page suivante, mettent en évidence l'évolution de la part de chaque situation résidentielle en fonction du département, pour chacune des années prises en compte dans la trajectoire³⁷.

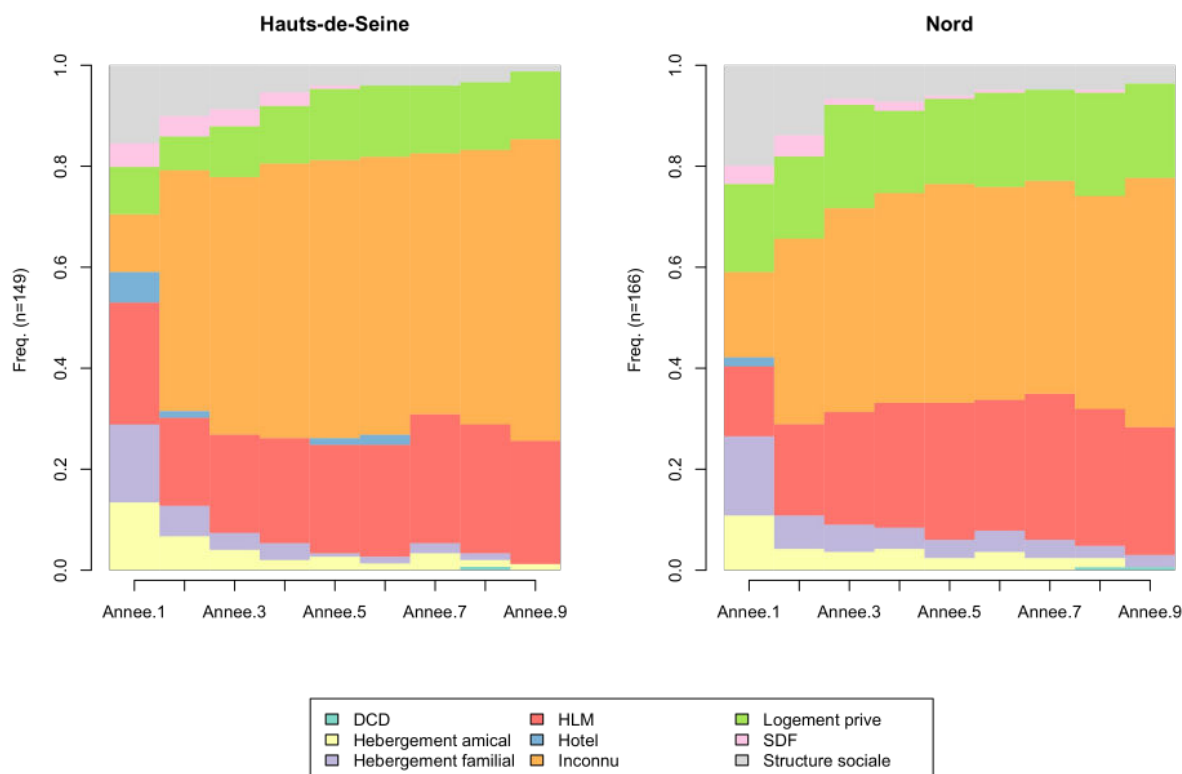
³⁴ L'ensemble des analyses a été effectué au moyen de la librairie R TraMineR, développée par Studer, Ritschard, Gabadinho & Müller.

³⁵ Chaque trajectoire comprend neuf années dans le Nord, et huit ou neuf années dans les Hauts-de-Seine, en fonction de l'année de sortie. Pour le codage, nous avons retenu une situation par année. Lorsque plusieurs situations se présentaient au cours de l'année, nous avons retenu celle qui changeait par rapport à l'année précédente, et lorsqu'il restait plusieurs possibilités, la situation ayant duré le plus longtemps au cours de l'année. Ce même principe a été utilisé pour le codage des autres trajectoires.

³⁶ Trois mères sont à notre connaissance décédées à l'heure actuelle.

³⁷ Pour les Hauts-de-Seine, l'année 1 correspond à 2002 ou 2003, en fonction de l'année de sortie. L'observation des trajectoires a été effectuée jusqu'à l'année 2010 incluse. Les trajectoires des Hauts-de-Seine comportent donc 8 ou 9 années observées, suivant l'année de sortie. Pour le Nord, l'année 1 correspond à 2002, et l'ensemble des trajectoires comporte 9 années observées.

Graphique 4 – Evolution des situations résidentielles par département



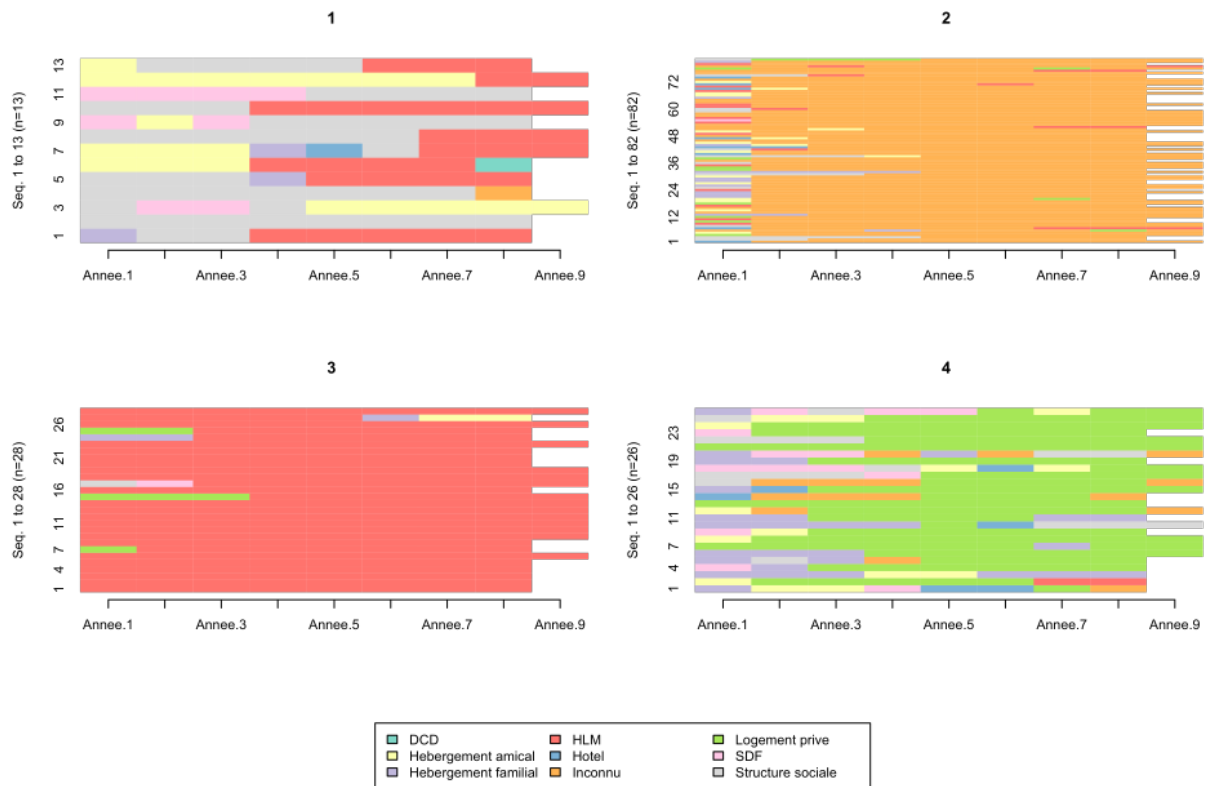
Exemple de lecture : l'année de sortie du centre maternel, dans les Hauts-de-Seine, environ 13% des mères étaient hébergées par des amis (en jaune). L'année suivante, cette proportion diminue.

Si la forme générale des deux graphiques est proche, on observe des différences lors de la première année de sortie. On retrouve l'observation selon laquelle les familles des Hauts-de-Seine accèdent davantage au logement HLM (en rouge) qu'au logement privé (en vert), alors qu'on observe le phénomène inverse dans le Nord. Les situations d'hébergement à l'hôtel (en bleu) sont un peu plus représentées dans les Hauts-de-Seine, alors que le recours aux structures sociales (en gris) est légèrement plus important dans le Nord, ce qui rejoint les observations effectuées lors de l'entrée en centre maternel.

Dans les années suivantes, on constate une part plus importante des trajectoires inconnues (en orange) dans les Hauts-de-Seine. Les situations connues d'hébergement et de recours aux structures sociales diminuent nettement dans les deux départements. La part du logement HLM augmente légèrement dans le Nord.

L'examen du détail des trajectoires dans les deux départements permet d'affiner l'analyse, en dégagant des spécificités départementales.

Graphique 5 – Typologie des trajectoires résidentielles des mères – Hauts-de-Seine



Exemple de lecture : Le premier groupe est composé de 13 familles (n=13). Dans ce premier groupe, la mère n°1 a connu un hébergement familial (en violet) la première année, elle a ensuite été hébergée en structure sociale (en gris) en année 2 et 3, et accède au logement HLM (en rouge) à partir de l'année 4.

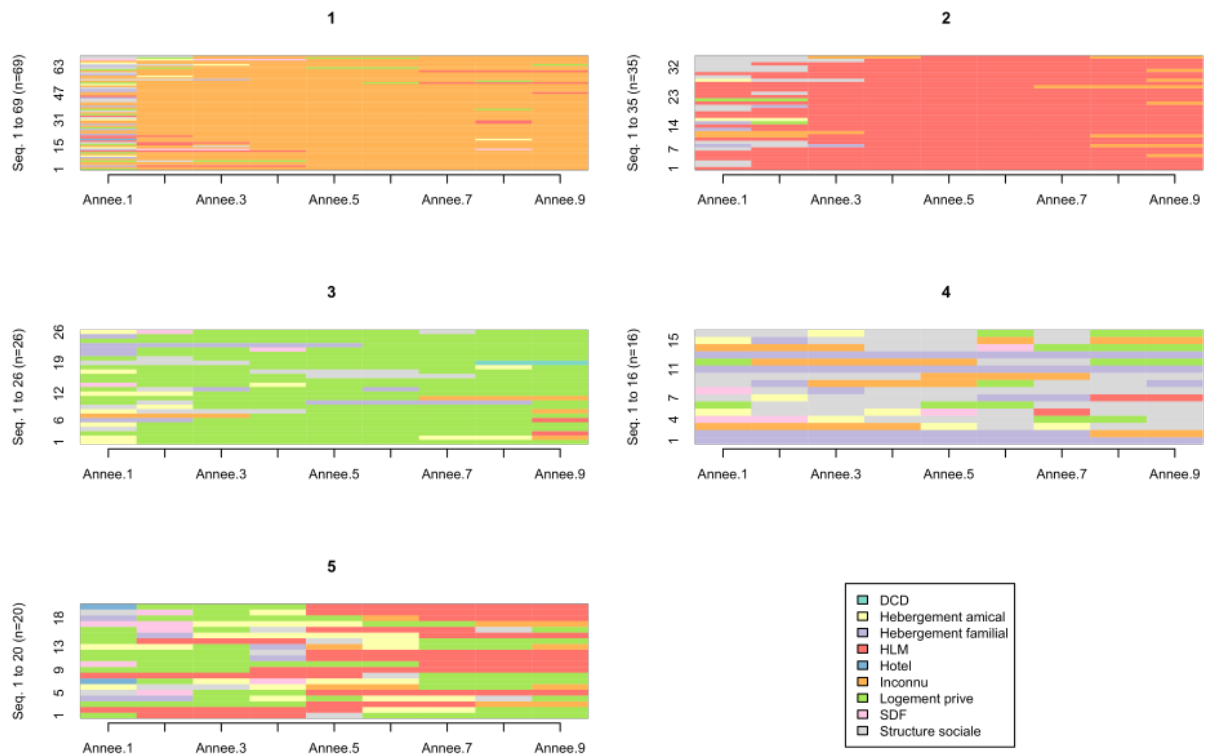
Dans le département des Hauts-de-Seine, quatre grands types de trajectoire apparaissent. Le premier groupe comprend un petit nombre de trajectoires (13/149) marquées par l'hébergement amical et surtout le recours aux structures sociales (en gris), avec une part importante d'accès différé au logement HLM (en rouge). Ce groupe minoritaire ne concerne que 8,72% de l'ensemble des trajectoires (mais 19,40% des trajectoires connues).

En effet, le deuxième groupe correspond aux trajectoires qui nous sont majoritairement inconnues (en orange). Elles représentent 55% des trajectoires résidentielles (82/149) dans le département. La situation de démarrage des trajectoires inconnues apparaît comme relativement diversifié, toutefois le logement HLM y semble largement minoritaire.

Le troisième groupe comprend 28 trajectoires en logement HLM, qui débutent majoritairement au moment de la sortie du centre maternel. Elles représentent 18,79% de l'ensemble des trajectoires du département (et 41,79% des trajectoires connues).

Enfin, le dernier groupe est constitué d'un nombre proche de trajectoires qui débutent de manière plus instable (26), mêlant recours aux structures sociales, à l'hébergement amical ou familiale, à l'hôtel, et débouchant le plus souvent sur un accès au logement privé, qui peut rester instable. Ces trajectoires représentent quant à elles 17,45% de l'ensemble des trajectoires du département, et 38,81% des trajectoires connues.

Graphique 6 – Typologie des trajectoires résidentielles des mères – Nord



Exemple de lecture : le cinquième groupe comprend 20 mères (n=20). Dans ce cinquième groupe, la mère n°1 vit dans un logement privé en année 1, puis dans un logement HLM de l'année 2 à l'année 4, puis en structure sociale en année 5, et nouveau en logement privé à partir de l'année 6.

Dans le département du Nord, on peut retrouver certains groupes assez proches, toutefois des distinctions apparaissent. Le premier groupe correspond ici aux trajectoires majoritairement inconnues, qui représentent 41,57% des trajectoires du département (69/166). Il est donc possible de raisonner sur 97 trajectoires connues. Comme dans les Hauts-de-Seine, la situation de démarrage des trajectoires inconnues est très diversifiée.

Le second groupe comprend 35 trajectoires stables en logement HLM, ce qui représente 21,08% de l'ensemble des trajectoires du département (ou 36,08% des trajectoires connues), ce qui est assez proche des observations effectuées dans les Hauts-de-Seine. Cependant, dans le Nord, une partie importante de ces trajectoires stables démarre non pas dès la sortie du centre maternel, mais un ou deux ans plus tard, après un passage en structure sociale : il s'agit principalement ici de l'effet d'un service d'accompagnement mère-enfant en logement autonome.

Le troisième groupe regroupe 26 trajectoires se déroulant surtout en logement privé, parfois entrecoupées de périodes d'hébergement ou sans domicile. Elles sont assez proches des trajectoires du quatrième groupe observé dans les Hauts-de-Seine. Elles représentent 15,66% de l'ensemble des trajectoires du département (et 26,80% des trajectoires connues).

Le quatrième groupe regroupe les trajectoires longues sans accès à un logement autonome : les mères appartenant à ce groupe sont majoritairement hébergées sur de longues durées par

la famille ou des amis, ou en structure sociale. Quelques-unes accèdent au logement (surtout dans le secteur privé) en fin de parcours. Ces 16 trajectoires représentent 9,64% des trajectoires du département (16,49% des trajectoires connues). Parmi elles, quatre trajectoires se distinguent par un hébergement familial permanent depuis la sortie du centre maternel.

Enfin, le dernier groupe, composé de 20 trajectoires, est spécifique au département du Nord. Il agglomère des trajectoires complexes, alternant différentes situations d'hébergement, le logement privé et le logement HLM : on assiste ainsi pour la moitié du groupe, à un accès différé au logement HLM environ cinq ans après la sortie, après un passage par le logement privé. Cependant, on observe également, à l'inverse, des pertes de logement HLM. L'examen des dossiers permet de comprendre qu'il s'agit le plus souvent de départs suite à des violences conjugales.

Les variables explicatives de la trajectoire résidentielle

Nous avons tenté d'identifier les variables qui expliquent le mieux la différenciation des trajectoires. Nous avons réalisé une analyse de variance³⁸ spécifique aux objets complexes comme les séquences, par département puis sur l'ensemble des 315 trajectoires, en incluant des variables liées aux aspects institutionnels et aux expériences de vie de la mère :

- le département (Nord / Hauts-de-Seine)
- la durée du séjour au centre maternel
- l'âge de l'enfant à la sortie
- les conditions de sortie (accès au logement / autre projet de la mère / exclusion ou fin de prise en charge / placement de l'enfant / installation avec le père / entrée dans une autre structure sociale)
- l'âge de la mère à l'entrée
- le parcours migratoire de la mère (pas de migration / migration enfant ou adolescente / migration adulte)
- la prise en charge antérieure à l'Aide sociale à l'enfance (placement durant l'enfance / placement durant l'adolescence / suivi en milieu ouvert / pas de mesure ASE)
- les violences familiales (oui / non)
- la déficience intellectuelle (oui / non)
- les conduites addictives (oui / non)
- la situation des enfants aînés (premier enfant / enfants aînés confiés à la famille / enfants aînés confiés à l'ASE / autre ou inconnu)
- les violences conjugales (oui / non)
- les problèmes psychiatriques (oui / non).

Dans le département des Hauts-de-Seine, les conditions de sortie du centre maternel semblent déterminantes pour la trajectoire résidentielle ultérieure, notamment en ce qui concerne l'accès au logement HLM : si une proportion plus importante de familles intègre un logement HLM dès la sortie, il semble particulièrement difficile aux autres d'y accéder par la suite, à moins de poursuivre par un séjour dans une autre structure sociale.

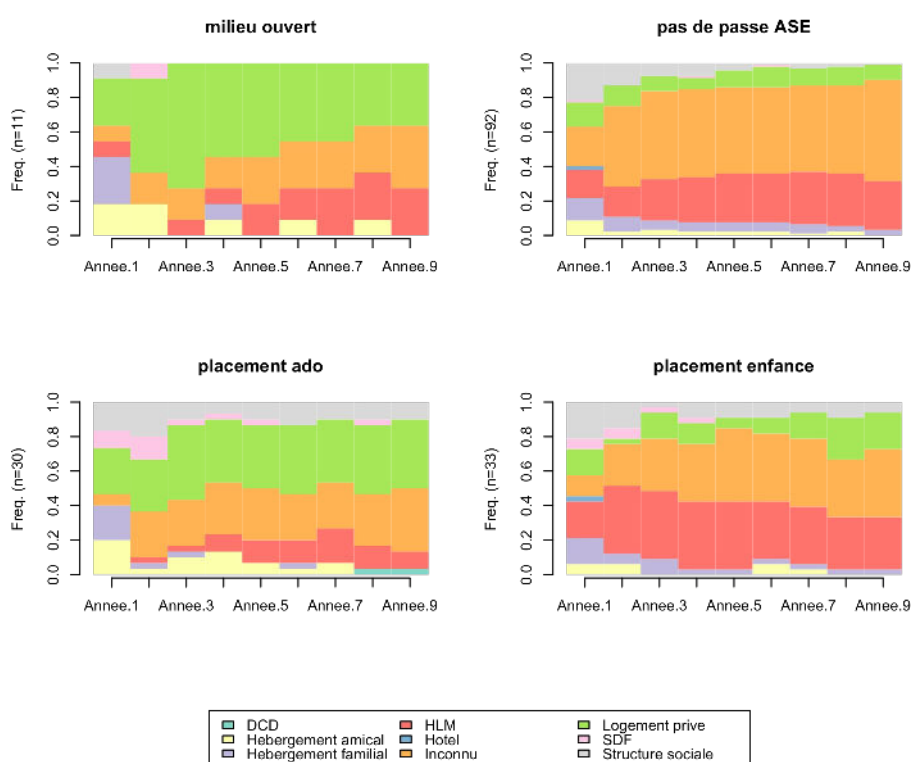
Les analyses de variance montrent d'ailleurs le poids déterminant des conditions de sortie dans la différenciation des trajectoires résidentielles ultérieures des mères, puisque dans ce département, il s'agit de la seule variable qui a un impact statistiquement significatif (tableau en annexe p.x). Elle explique 13,10% de la variance des trajectoires résidentielles. Cet impact

³⁸ L'analyse de variance est une technique statistique qui vise à éprouver le lien entre plusieurs variables explicatives et une variable à expliquer.

des conditions de sortie explique une trajectoire résidentielle beaucoup moins favorable des mères qui sortent avec un enfant en bas âge, ce qui signifie une durée de séjour moindre.

Pour le département du Nord, la situation semble plus complexe. Les deux variables ayant un effet significatif sont l'âge de l'enfant à la sortie, et les prises en charge antérieures de la mère à l'Aide sociale à l'enfance. La comparaison de l'évolution des situations résidentielles permet de constater une situation plus favorable en terme d'accès au logement HLM pour les familles dont les enfants étaient âgés de plus de deux ans lors de la sortie, et d'un recours aux structures sociales et à l'hébergement plus important pour les mères des enfants sortis avant l'âge de trois mois : il s'agit donc là d'un effet de la durée du séjour³⁹.

Graphique 7 – Evolution des situations résidentielles selon le passé ASE de la mère – Nord



Exemple de lecture : 11 mères ont été suivies en milieu ouvert dans leur enfance (n=11). Parmi ces 11 mères, en année 1 et 2, environ 20% été hébergées par des amis (en jaune). En année 3, plus aucune n'étaient hébergées par des amis.

L'effet des prises en charge de la mère en protection de l'enfance est intéressant à observer : sur le plan de la trajectoire résidentielle, les mères placées durant leur enfance semblent avoir des trajectoires proches, quoique mieux connues, de celles des mères n'ayant pas fait l'objet de mesures dans leur enfance. Cette meilleure connaissance des trajectoires des mères anciennement placées dans leur enfance correspond à un recours plus fréquent aux services sociaux, et donc à davantage d'éléments dans les dossiers sociaux. Ce sont les mères placées durant leur adolescence (30 individus) ou suivies en milieu ouvert (11 individus) qui se

³⁹ Cet effet de la durée de séjour n'est sans doute pas observé directement du fait des parcours interinstitutionnels existants dans le département. L'âge de l'enfant à la sortie devient alors un moyen indirect de prendre en compte la durée de séjour cumulée dans les différents centres maternels.

distinguent par un accès moindre au logement HLM, et un recours plus important au logement privé et aux structures sociales pour les mères placées dans l'adolescence.

Enfin, l'analyse de variance sur l'ensemble des 315 trajectoires confirme l'impact des conditions de sortie et de l'âge de l'enfant à la sortie du centre maternel : il s'agit des deux variables significatives lors de l'analyse globale, et elles expliquent 8,38% de la différenciation ultérieure des trajectoires.

Les trajectoires résidentielles des mères – Synthèse des principaux résultats

Nous avons pu décrire plus de la moitié des trajectoires résidentielles des 315 familles (45% dans les Hauts-de-Seine et 58% dans le Nord) depuis l'année de leur sortie jusqu'en 2010.

Dans les deux départements, environ une trajectoire sur cinq correspond à une trajectoire stable en logement HLM. La part du logement privé dans les trajectoires est presque aussi importante dans les deux départements. Il est toutefois plus instable que le logement HLM. Enfin, on observe une part assez proche de parcours longs en structure sociale ou en hébergement dans les deux départements (entre 10 et 20% selon que l'on considère l'ensemble des mesures, ou exclusivement les mesures connues).

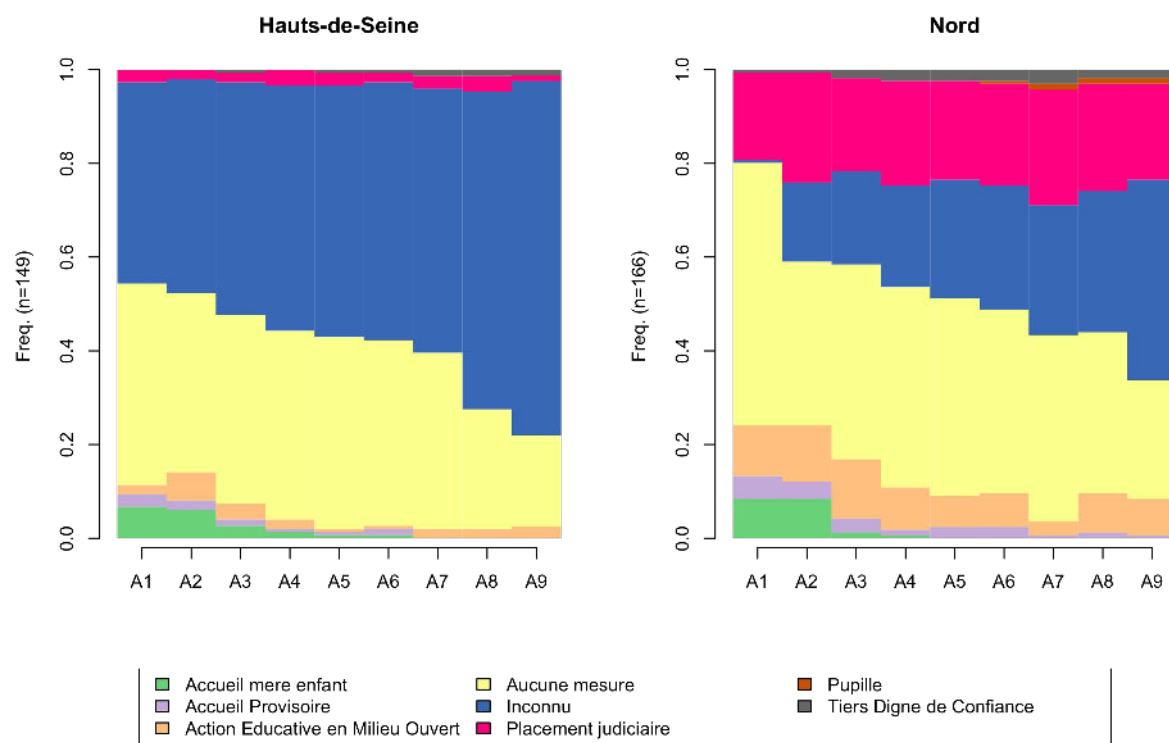
Les deux variables qui ont le plus d'impact sur la trajectoire résidentielle sont les conditions de sorties (notamment dans les Hauts-de-Seine), et l'âge de l'enfant à la sortie. En particulier, l'accès au logement HLM semble se faire en partie de manière différée dans le Nord (soit dans les deux ans suivant la sortie, après un suivi par une structure sociale, soit dans les cinq ou six années suivantes, après un passage par le logement privé). Dans les Hauts-de-Seine, par contre, les familles n'ayant pas accédé au logement HLM dès la sortie du centre maternel ont très peu de chance d'y accéder par la suite, sauf à poursuivre un parcours long en structure sociale.

Enfin, dans le Nord, on observe une plus grande stabilité des trajectoires résidentielles des mères ayant été placées dans leur enfance, ou n'ayant jamais fait l'objet de mesures en tant qu'enfant, au contraire des jeunes femmes ayant été placées adolescentes ou suivies en milieu ouvert.

2.2. Les trajectoires en protection de l'enfance

Contrairement aux trajectoires résidentielles, qui présentent des similitudes dans les deux départements, les trajectoires ultérieures en protection de l'enfance se différencient nettement entre les deux départements. En effet, on observe dans le Nord une proportion largement supérieure de mesures ultérieures concernant l'enfant accueilli avec sa mère.

Graphique 8 – Evolution des mesures de protection de l'enfance par département



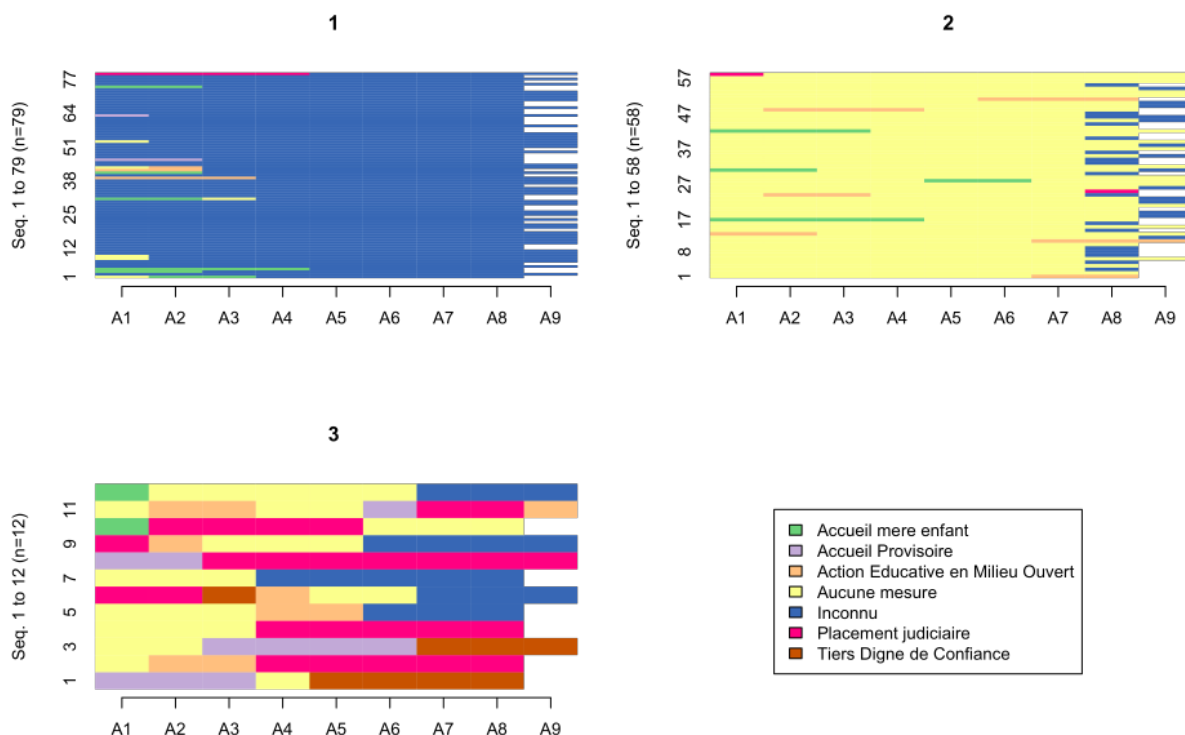
Exemple de lecture : 149 mères sont pris en compte dans les Hauts-de-Seine (n=149). La première année après la sortie, dans les Hauts-de-Seine, environ 7% des enfants faisaient l'objet d'une mesure d'accueil mère-enfant (en vert), une part très faible faisait l'objet d'un accueil provisoire (en violet), d'une AEMO (en orange) ou d'un placement judiciaire (en rose). La moitié ne bénéficiait d'aucune mesure de protection (en jaune), et environ 40% des situations sont inconnues (en bleu).

Encore une fois, la part des trajectoires inconnues (en bleu) est plus importante dans les Hauts-de-Seine. La différence majeure se situe bien sûr dans la part des placements judiciaires (en rose), quasiment inexistantes dans les Hauts-de-Seine, et représentant systématiquement plus de 20% des situations chaque année dans le Nord.

Les mesures d'Action Educative en Milieu Ouvert⁴⁰ (en orange) sont également plus importantes dans le Nord, elles restent cependant proportionnellement peu nombreuses par rapport aux placements judiciaires. Enfin, on voit apparaître, toujours dans le Nord, quelques situations d'enfants qui deviennent pupilles suite à une déclaration judiciaire d'abandon (en marron), à partir de la sixième année après la sortie. Ce phénomène reste néanmoins très marginal.

⁴⁰ Nous avons inclus dans cette catégorie quelques mesures d'accompagnement éducatif à domicile exercées au titre de la prévention.

Graphique 9 – Typologie des trajectoires en protection de l'enfance – Hauts-de-Seine



Exemple de lecture : le troisième groupe comprend 12 enfants. Dans ce troisième groupe, l'enfant n°1 a été pris en charge en accueil provisoire (en violet) durant trois ans, il n'a fait l'objet d'aucune mesure (en jaune) en année 4, puis a été confié à un tiers digne de confiance (en marron) à partir de l'année 5.

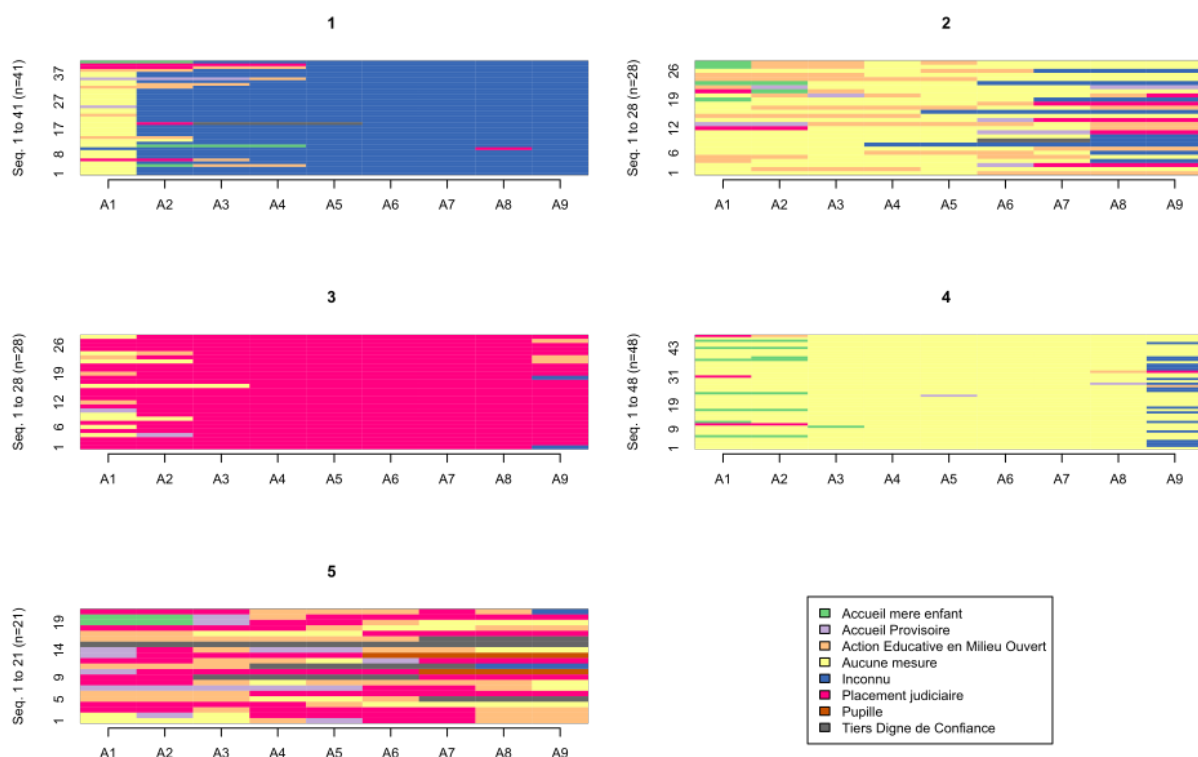
Dans les Hauts-de-Seine, on peut observer trois groupes de trajectoires en protection de l'enfance. Le premier groupe est constitué, de nouveau, d'une part importante de trajectoires inconnues (79/149, soit 53,02%).

Parmi les trajectoires connues, la majorité (58/70) correspond à des trajectoires sans mesure de protection de l'enfance. Quelques trajectoires où apparaissent des mesures d'Action Educative en Milieu Ouvert sont néanmoins associées à ce cluster. Ce groupe représente 38,92% des trajectoires observées dans le département, et 82,86% des trajectoires connues.

Le troisième groupe, très minoritaire, regroupe 12 trajectoires complexes, dont 9 font intervenir en alternance des mesures de placement judiciaire, d'accueil provisoire et de tiers digne de confiance, avec des mesures d'Action Educative en Milieu ouvert, ou bien des périodes sans mesure. Ces 9 trajectoires représentent 6% de l'ensemble des trajectoires du département (ou 15% des trajectoires connues). On n'observe qu'une seule situation de placement ininterrompue depuis la sortie, qui débute par un accueil provisoire et se poursuit par un placement judiciaire.

Dans ce département, les trajectoires complexes en protection de l'enfance sont donc peu nombreuses. L'ensemble des trajectoires est peu diversifié, contrairement au département du Nord.

Schéma 12 : Typologie des trajectoires en protection de l'enfance – Département du Nord



Exemple de lecture : le premier groupe comprend 41 enfants (n=41). Dans ce groupe, l'enfant n°1 n'a connu aucune mesure (en jaune) en année 1. Sa trajectoire est inconnue (en bleu) à partir de l'année 2.

De nouveau, le premier groupe correspond aux trajectoires inconnues au-delà de la première année : elles représentent le quart des trajectoires observées dans le département (44/166, soit 24,70%).

Le deuxième groupe est composé de 28 trajectoires complexes, faisant intervenir alternativement des périodes sans mesure, et des interventions, surtout en milieu ouvert (en orange). Elles représentent 16,87% des trajectoires du département, et 22,95% des trajectoires connues.

Le troisième groupe, composé également de 28 trajectoires, présente un type non observé dans les Hauts-de-Seine : il s'agit des placements longs, sans retour au domicile de la mère. L'entrée dans le placement a pu s'effectuer dès la sortie du centre maternel, mais également, pour une part non négligeable de ces situations, au cours des deux années suivantes.

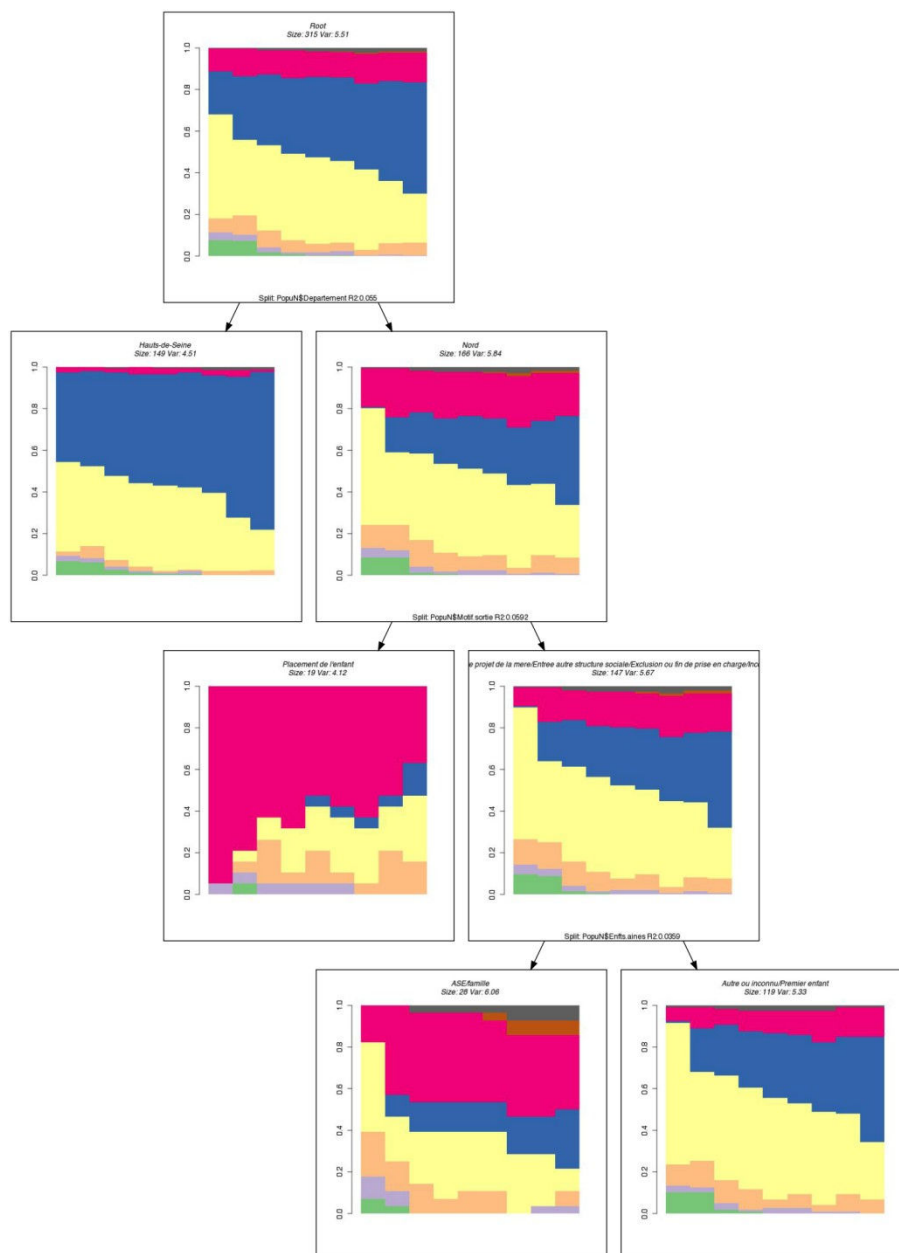
Dans le quatrième groupe, on retrouve les trajectoires majoritairement sans mesures (avec quelques mesures d'accueil mère-enfant prolongeant le séjour en centre maternel au démarrage). Elles concernent 28,92% de l'ensemble des enfants (48/166), et 39,34% des situations connues.

Enfin, le cinquième groupe présente 21 trajectoires complexes, faisant intervenir alternativement des mesures en milieu ouvert, des mesures de placement, et quelques périodes sans mesures.

Les variables explicatives des trajectoires en protection de l'enfance

Des analyses de variance ont été effectuées sur les 315 trajectoires, en utilisant les mêmes variables que pour les trajectoires résidentielles (voir p. 64). Trois variables ont un effet significatif : il s'agit du département, des conditions de sortie, et de la situation des enfants aînés. Toutefois, elles n'expliquent que 9,99% de la variance (voir tableau en annexe, p. 118). La construction d'un arbre d'induction⁴¹ permet de mettre en lumière les effets de ces variables.

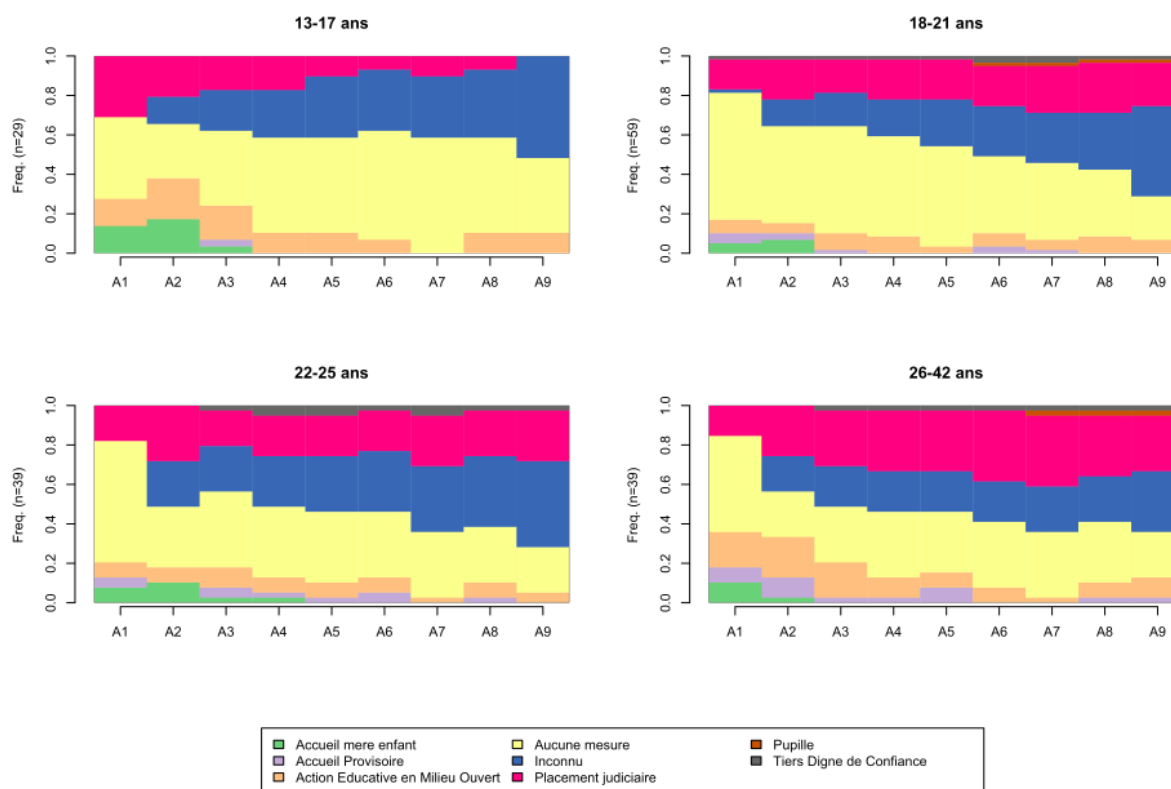
Graphique 11 – Arbre de séquence – Trajectoires en protection de l'enfance



⁴¹ A chaque étape, les objets sont segmentés en utilisant les variables explicatives possibles de manière à ce que les deux « nœuds » de l'arbre obtenus soient les plus différents possibles. Cela permet de visualiser le pouvoir explicatif de chaque variable, mais aussi les effets d'interactions, puisque certaines variables ne fonctionneront que dans certains sous-groupes.

La différenciation des trajectoires s'effectue dans un premier temps par département. Du fait du faible taux de mesures dans les Hauts-de-Seine, l'analyse s'arrête à cette première étape pour ce département. Ensuite, dans le département du Nord, le motif de sortie « Placement de l'enfant » détermine une trajectoire spécifique, qui débute logiquement par un taux de placement judiciaire très important, mais qui se réduit au fil du temps, contrairement aux autres catégories. Pour les autres, c'est ensuite le fait d'avoir des aînés déjà placés à l'ASE qui entraîne un taux de placement judiciaire ultérieur particulièrement élevé, relativement peu au moment de la sortie, mais massivement à partir de l'année suivante. C'est dans cette catégorie que l'on voit apparaître des situations d'enfants devenant pupilles environ six ans après la sortie.

Graphique 12 – Evolution des mesures en fonction de l'âge de la mère à l'entrée – Nord



Exemple de lecture : 29 mères sont entrées au centre maternel alors qu'elles avaient entre 13 et 17 ans (n=29). Parmi leurs enfants, en année 1, environ 10% font l'objet d'un accueil mère-enfant (en vert), un proportion plus faible fait l'objet d'une AEMO (en orange), environ 40% ne fait pas l'objet de mesure (en jaune), et 30% sont placés dans un cadre judiciaire (en rose).

Toujours dans le Nord, l'observation de l'évolution de la part de chaque mesure en fonction de l'âge de la mère montre une situation spécifique aux mères entrées mineures en centre maternel. Si les enfants des mères accueillies mineures sont plus souvent placés à la sortie du centre maternel, l'évolution de la trajectoire dans le temps est plus favorable que pour les autres familles : la part des placements judiciaires, importante au début du parcours, diminue

au fil du temps, contrairement aux autres catégories. Cela rejoint l'observation faite sur les sorties liées au placement de l'enfant.

Les expériences de vie passées de la mère n'ont pas d'impact statistique significatif. Toutefois, l'observation de l'évolution des mesures montre un taux de placement judiciaire systématiquement plus important lorsque l'une des expériences suivantes est mentionnée : placement dans l'enfance et dans l'adolescence, rupture de lien maternel, violences conjugales, addictions, violences familiales, déficience intellectuelle, problèmes psychiatriques. En particulier, les femmes pour qui une déficience intellectuelle est mentionnée dans le dossier sont relativement peu nombreuses (23 dans le département), mais dans les trajectoires ultérieures, le taux de placement judiciaire de leurs enfants oscille autour de 50% chaque année.

Dans les Hauts-de-Seine, les effectifs sont trop faibles pour pouvoir établir des liens statistiques. On peut néanmoins constater que l'ensemble des trajectoires comportant du placement judiciaire correspond à des mères âgées de moins de 21 ans lors de leur entrée en centre maternel. De plus, les mères ayant connu un parcours migratoire au cours de l'enfance ou de l'adolescence semblent davantage prises en charge dans le cadre de mesure d'accueil mère-enfant dans les trois années suivant la sortie, et leurs enfants font un peu plus fréquemment l'objet d'un placement judiciaire.

Les trajectoires en protection de l'enfance – Synthèse des principaux résultats

Nous avons pu reconstituer 60% des trajectoires en protection de l'enfance (près des trois quart dans le Nord, et près de la moitié dans les Hauts-de-Seine). Contrairement aux trajectoires résidentielles, les trajectoires en protection de l'enfance se différencient nettement entre les deux départements.

Dans les Hauts-de-Seine, on observe peu de mesures de protection de l'enfance ultérieures (6% de l'ensemble des trajectoires, ou 15% des trajectoires connues). Lorsqu'elles existent, elles prennent surtout la forme de parcours complexes, alternant placement et retour au domicile, avec ou sans mesure de suivi en milieu ouvert. Les enfants des mères ayant connu un parcours migratoire dans l'enfance ou l'adolescence sont particulièrement concernés.

Dans le Nord, les placements judiciaires sont fréquents, puisqu'ils représentent toujours au moins 20% des situations chaque année. Au total, 39% des enfants ont fait l'objet d'un placement judiciaire après le centre maternel. 16% des enfants connaissent un placement long, sans retour au domicile, alors que les autres connaissent soit un retour stable au domicile, soit des alternances de retour et de placement.

Outre le département et le motif de sortie du centre maternel quand il s'agit d'un placement, la variable qui a le plus d'impact est le fait d'avoir des enfants aînés placés à l'ASE. D'autre part, la situation des enfants des femmes les plus jeunes, entrées mineures au centre maternel, évolue différemment : la part des placements judiciaires, plus importante au moment de la sortie, diminue au fil du temps, contrairement à l'évolution observée pour les autres catégories, et notamment pour les femmes les plus âgées.

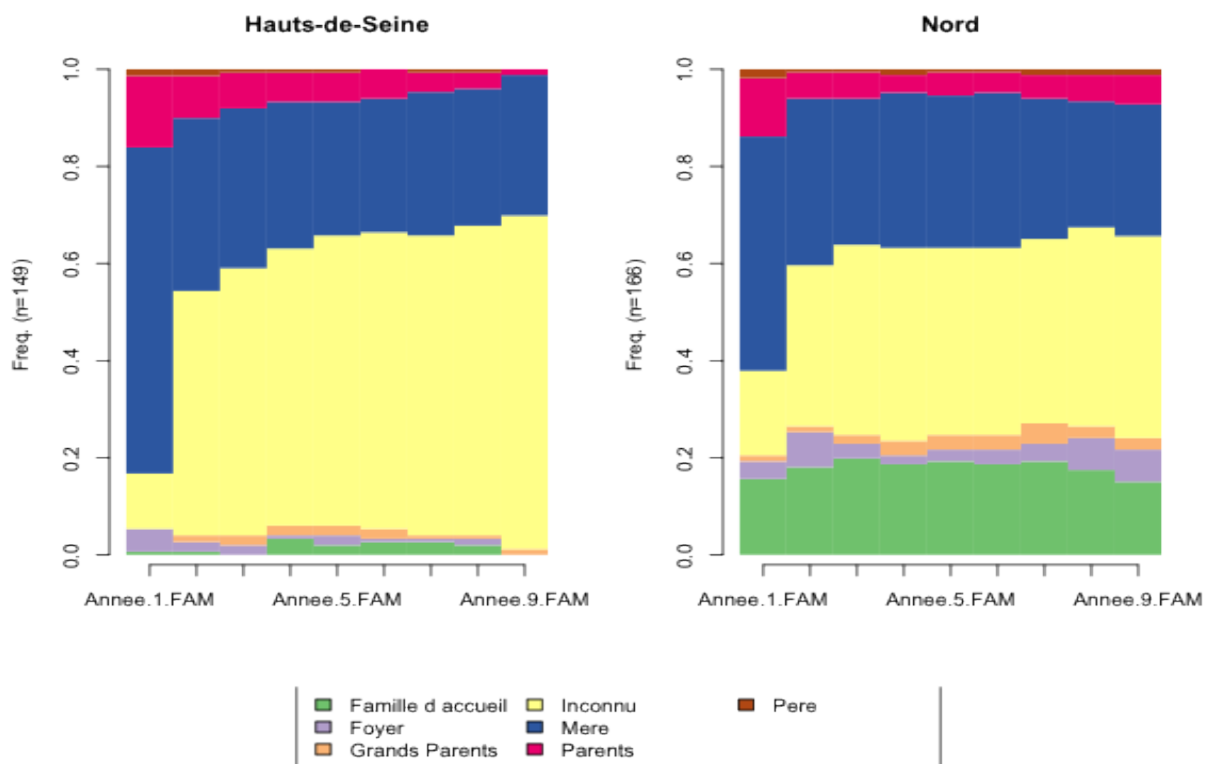
2.3. Evolution de l'adulte présent au quotidien dans la trajectoire des enfants

Enfin, il nous a semblé intéressant d'explorer les trajectoires du point de vue du quotidien des enfants, saisi pour l'instant par l'adulte vivant avec eux. En effet, la présence ou l'absence de mesure de protection de l'enfance donne une indication sur le contexte de vie de l'enfant, mais certaines situations particulières émergent : ainsi, certains enfants sont confiés à leur père ou à un grand-parent (majoritairement une grand-mère), soit de manière informelle, soit par décision d'un juge aux affaires familiales, sans mesures de protection de l'enfance. De plus, nous avons relevé, lors de l'examen des conditions de sortie du centre maternel, qu'une petite partie des mères (7%) quittait le centre maternel pour s'installer avec le père de l'enfant.

Nous avons donc codé les trajectoires des enfants en retenant les situations suivantes :

- vie avec mère (sans le père, éventuellement avec un compagnon ou des hébergeants)
- vie avec les deux parents
- vie avec le père (sans la mère)
- vie avec un ou des grands-parents
- vie en famille d'accueil
- vie en foyer.

Graphique 13 – Evolution de l'adulte présent auprès de l'enfant par département



Exemple de lecture : 166 enfants sont observés dans le Nord (n=166). En année 1, près de 20% de ces 166 sont accueillis en famille d'accueil (en vert).

Sans surprise, la part des familles d'accueil (en vert) et des foyers (en violet) est plus importante dans le Nord. La part des enfants vivant avec leurs deux parents diminue au fil du

temps dans les Hauts-de-Seine, alors qu'elle diminue puis semble augmenter de nouveau légèrement dans le Nord.

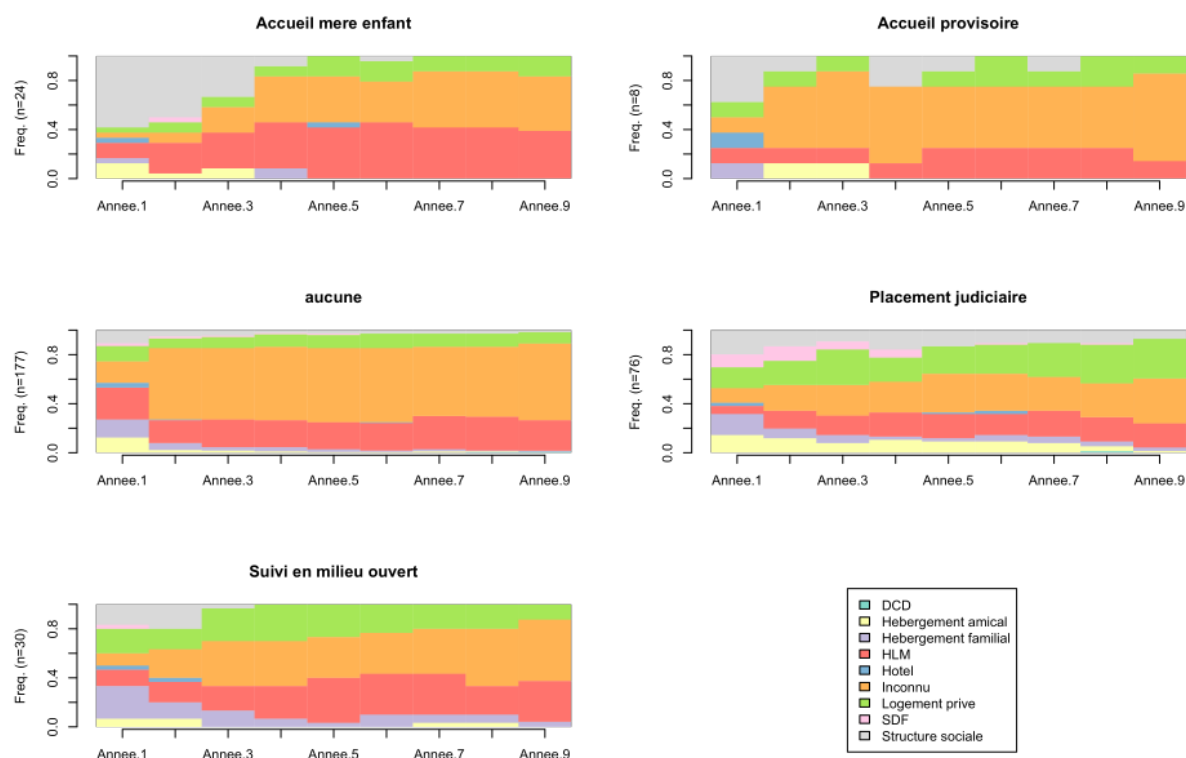
Les analyses en cluster font apparaître 15 trajectoires complètes avec les deux parents (9 dans les Hauts-de-Seine et 6 dans le Nord), ce qui représente 4,76% de l'ensemble des trajectoires, et 9,74% des trajectoires connues (15/154).

Dans le Nord, les enfants faisant l'objet d'un placement judiciaire ou d'un accueil provisoire sont majoritairement accueillis en famille d'accueil. La part des foyers est plus importante dans les deux années qui suivent la sortie (au moment où s'effectue le placement), elle est ensuite très réduite, puis croit de nouveau, notamment à partir de la septième année, alors que la part des familles d'accueil diminue à cette période : il s'agit souvent de réorientations demandées par les familles d'accueil, alors que l'enfant devient plus difficile au quotidien.

2.4. Les liens entre trajectoires résidentielles et trajectoires en protection de l'enfance

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de la part des différentes situations résidentielles en fonction des mesures ultérieures en protection de l'enfance, telles qu'elles ont été codées pour la première analyse globale (voir p. 22), pour les 315 trajectoires observées.

Graphique 14 – Evolution des situations résidentielles des mères en fonction les mesures de protection de l'enfance des enfants



Exemple de lecture : les enfants qui ont fait l'objet d'une mesure de suivi en milieu ouvert (sans placement) dans la suite du parcours sont au nombre de 30 (n=30). La première année, une petite partie des mères de ces enfants est hébergée par des amis (en jaune), et près de 30% par la famille (en violet). Cette proportion décroît en année 2.

Lorsque les enfants n'ont fait l'objet d'aucune mesure ultérieure dans le département (177/315), les situations résidentielles des mères sont moins bien connues. Pour les autres, on peut distinguer nettement les familles pour qui la seule mesure ultérieure recensée après la sortie est une mesure d'accueil mère-enfant (24/315). Du fait de cette mesure, elles sont encore majoritairement accueillies en structure sociale dans l'année qui suit la sortie. Cette proportion décroît cependant rapidement, pour aboutir à une situation de stabilisation en logement privé et surtout en HLM, pour les situations connues.

Les mères des enfants pris en charge en placement judiciaire (76/315) ou en accueil provisoire (8/315) dans la suite du parcours ont recours plus longtemps que les autres aux structures sociales. Les mères des enfants placés par décision de justice sont également plus souvent considérées comme sans domicile fixe, ou ont recours à l'hébergement amical ou familial.

Enfin, les mères dont les enfants ont été suivis en milieu ouvert sans jamais être placés (30/315) occupent une place intermédiaire : le recours aux structures sociales décroît rapidement, elles ont un accès plus important au logement HLM que les mères d'enfants placés. Cependant, certaines continuent de recourir à l'hébergement privé, notamment familial. En revanche, elles ne sont jamais considérées comme sans domicile, ce qui serait incompatible avec l'exercice d'une telle mesure.

Cette première approche permet d'envisager un lien d'interaction qui fonctionne dans les deux sens. En effet, la situation résidentielle de la mère peut influencer la mesure prononcée : ainsi, aucune mère d'enfant suivi uniquement en milieu ouvert n'est considérée comme sans domicile. La mesure peut également avoir un effet sur la trajectoire résidentielle : c'est évidemment le cas pour les mesures d'accueil mère-enfant.

Cette première exploration des trajectoires a permis de proposer une vue d'ensemble des trajectoires ultérieures des familles. L'analyse va ensuite être approfondie grâce à l'exploitation des 66 questionnaires recueillis.

4^{ème} partie : L'enquête par questionnaire

Rappel des objectifs de l'enquête par questionnaire :

- Décrire les trajectoires des enfants, liées aux trajectoires des mères, sur le plan des conditions matérielles de vie, de la scolarité, de la santé, de la situation familiale, et des mesures de protection de l'enfance,
- Décrire leur situation actuelle sur l'ensemble de ces dimensions,
- Prendre en compte l'évaluation subjective des mères de leur vécu et de celui de leur enfant.

1. Aspects méthodologiques

1.1. Construction du questionnaire

L'étude par questionnaire a pour objectif de décrire les trajectoires et le devenir des enfants sur cinq dimensions (conditions matérielles de vie, santé, scolarité, situation familiale, mesures de protection de l'enfance) et de prendre en compte l'évaluation subjective des mères sur ce parcours.

Le questionnaire a été construit en référence à ces cinq dimensions. Il comporte trois parties :

- un rapide recueil concernant la situation familiale actuelle et les caractéristiques du séjour en centre maternel.
- une série de grilles de recueil de la trajectoire pour les dimensions « conditions matérielles de vie », « santé », « scolarité », « situation familiale », « mesures spécialisées ».
- une échelle de bien-être subjectif, à compléter pour la mère et pour l'enfant, selon la mère⁴².

Nous avons fait le choix d'assurer la passation des questionnaires en face à face, dans la mesure du possible, pour plusieurs raisons. D'une part, le public ciblé peut être en difficulté face à l'écriture, d'autre part, la précision des informations biographiques qui peuvent être communiquées est améliorée par l'échange, qui facilite la remémoration des différentes chronologies les unes par rapport aux autres (Auriat, 1996).

⁴² Nous avons fait le choix d'utiliser l'échelle de Cantril, pour trois raisons : cette échelle, déjà ancienne, a été largement utilisée en anglais et en français, et ses qualités sont attestées. Elle ne se compose que d'une question, ce qui rend sa passation particulièrement légère. De plus, la réponse attendue n'est pas verbale, et risque donc moins d'être affectée par la formulation des items (Bouffard & Lapierre, 1997). Elle suppose de répondre à la question suivante : « Voici une échelle (de 0 à 10). Supposons que le haut de l'échelle représente la meilleure vie possible pour vous et le bas représente la pire vie possible pour vous. Sur cette échelle, à quel endroit vous situez-vous en ce moment ? ».

1.2. Les contacts avec les familles

Un courrier d'information a été envoyé à l'ensemble des 315 mères, à la dernière adresse connue. Au bout d'un mois, nous avons effectué des relances téléphoniques pour les mères dont nous disposons du numéro de téléphone (par les pages blanches, par les services en contact avec la mère, ou, dans quelques cas, par d'autres anciennes résidentes).

63% de la population initiale a pu être localisée (197/315), avec une plus forte proportion de familles localisées dans le Nord (69% contre 56% dans les Hauts-de-Seine).

42% des mères (131/315) ont pu être jointes directement, soit par téléphone, soit par retour du coupon accompagnant le courrier, dans chacun des départements. Parmi les personnes contactées, le taux d'acceptation a été de 63% (65% dans le Nord, et 61% dans les Hauts-de-Seine). 66 questionnaires ont finalement pu être recueillis : 35 dans le Nord et 31 dans les Hauts-de-Seine, ce qui représente 21% de la population initiale dans chacun des départements.

La structure de la population enquêtée est finalement très proche de la population initiale pour les données de cadrage dont nous disposons, y compris concernant les mesures ultérieures de protection de l'enfance (voir le descriptif en p.114). En effet, si pour l'étude sur dossier, les familles ayant fait l'objet d'une mesure de protection de l'enfance ultérieure étaient surreprésentées, elles ont souvent été plus difficiles à joindre que les personnes retrouvées par les pages blanches, ce qui a rétabli un certain équilibre. Lorsque nous parvenions à les joindre, les familles ayant fait l'objet de mesures de protection de l'enfance n'ont pas eu un comportement spécifique à l'égard de la recherche, le taux d'acceptation étant similaire dans tous les groupes.

2. Présentation des résultats

L'exploitation des données recueillies permet de décrire les conditions matérielles de vie des familles, l'évolution des situations familiales, les conditions de déroulement de la scolarité des enfants, les éventuels suivis spécialisés et les mesures de protection de l'enfance. Ces différentes dimensions seront ensuite mises en lien afin de comprendre l'évolution du contexte global de vie de l'enfant et l'évaluation subjective des mères.

2.1. Les conditions matérielles de vie des familles

Les conditions matérielles de vie des familles ont été examinées en observant la trajectoire résidentielle des mères, leur insertion dans l'emploi, les revenus de la famille, et les éventuels recours aux services sociaux.

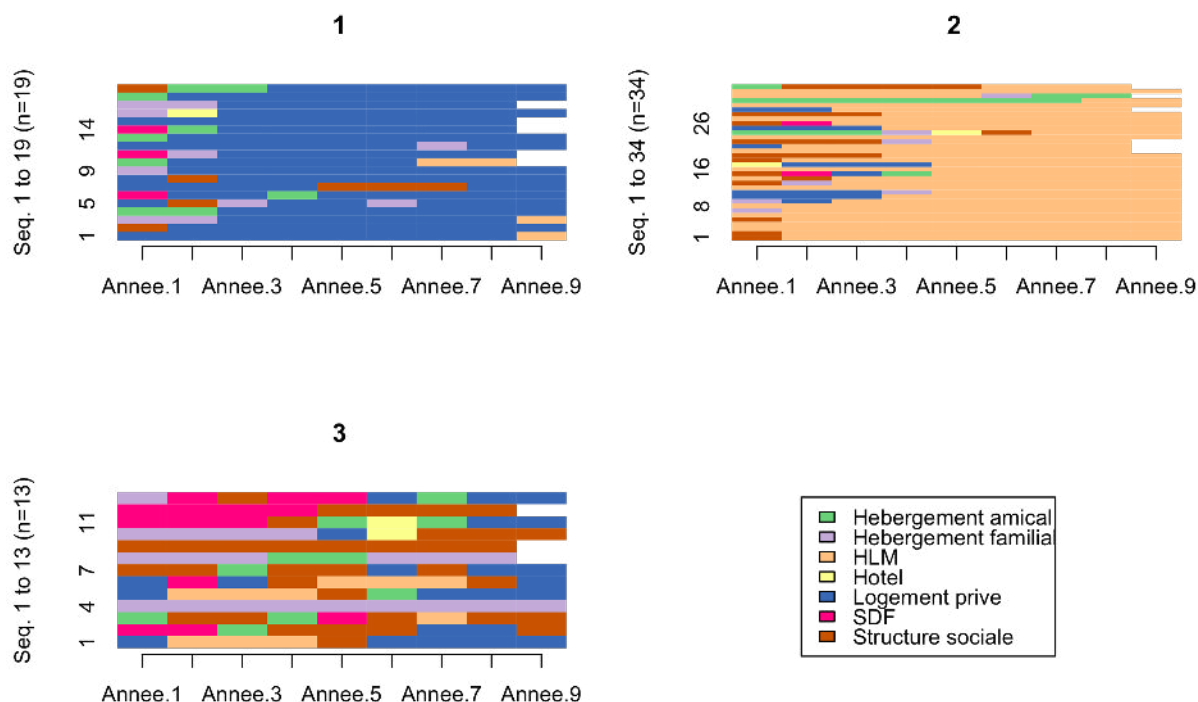
2.1.1. Les trajectoires résidentielles des mères

La majeure partie des familles rencontrées durant l'enquête dispose d'un logement autonome. Plus de la moitié des familles (38/66) vivent en logement HLM, dans les deux départements (18/31 dans les Hauts-de-Seine et 20/35 dans le Nord). Environ un tiers (20/66) vit dans un logement privé (9/31 dans les Hauts-de-Seine et 11/35 dans le Nord). Certains de ces logements présentent un problème de surpopulation ou de vétusté. Enfin, huit mères (12,12%) sont toujours en situation d'hébergement : cinq vivent au sein d'une structure sanitaire ou sociale (trois dans les Hauts-de-Seine, en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale ou en Appartement thérapeutique, et deux dans le Nord, en moyen séjour et centre maternel avec un autre enfant), deux sont hébergées au domicile de leur mère (une dans chaque

département), et une femme accueillie dans les Hauts-de-Seine est en situation d'hébergement amical.

Parmi les trajectoires qui ont mené à cette situation, on retrouve les grands types identifiés dans l'analyse globale des trajectoires.

Graphique 17 – Trois types de trajectoire résidentielle de la population enquêtée

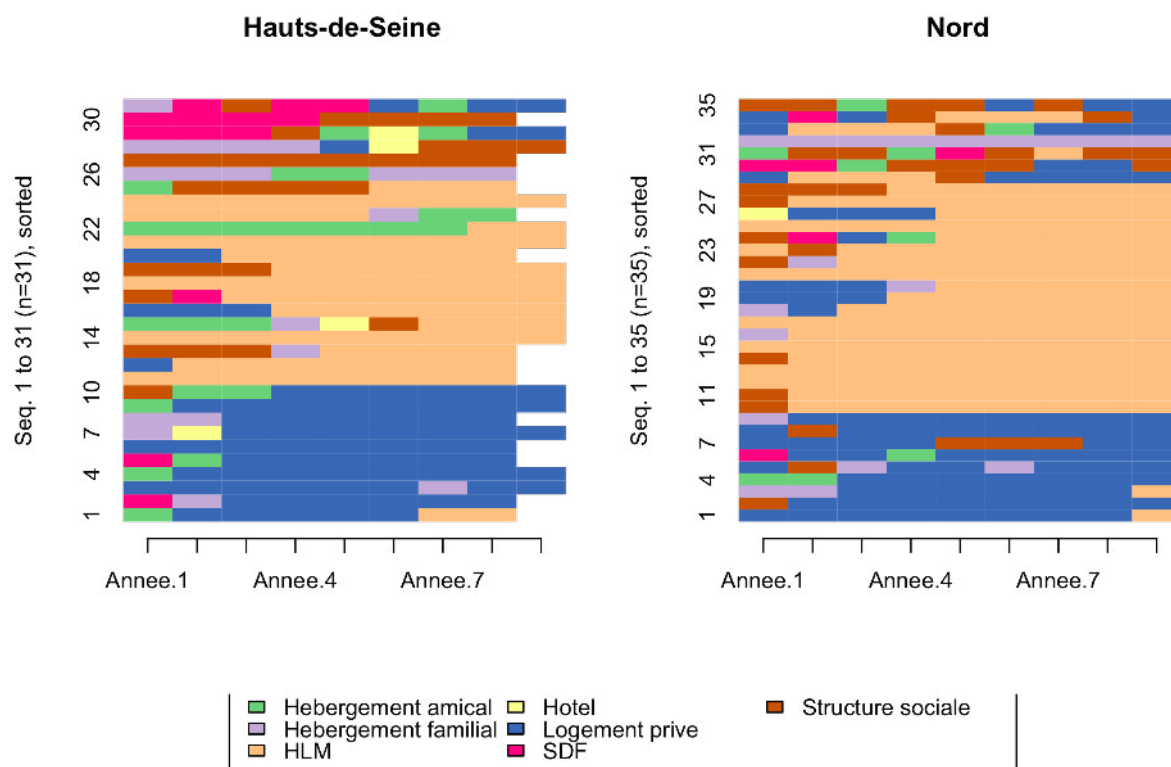


Exemple de lecture : le premier groupe est composé de 19 mères de la population enquêtée (n=19). Dans ce premier groupe, la mère n°1 a vécu en logement privé (en bleu) de l'année 1 à l'année 8. Elle accède au logement HLM (en orange) en année 9.

Le premier groupe, composé de 19 mères (soit 28,79% des répondantes) représente des trajectoires qui se déroulent essentiellement en logement privé, souvent après une période d'instabilité les deux premières années après la sortie. Le deuxième groupe est composé des mères ayant accédé au logement HLM, soit dès la sortie du centre, soit dans les années suivantes, après une période d'instabilité ou de prise en charge dans une structure sociale. Ces trajectoires représentent plus de la moitié des situations des répondantes (34/66, soit 51,52%). Enfin, le dernier groupe, composé de 13 trajectoires (19,70% des répondantes), correspond aux trajectoires complexes comportant des situations résidentielles diversifiées (alternance d'hébergement amical, familial, sans domicile, en structure sociale, en logement privé voire en HLM qui ne dure pas) ou sans accès au logement autonome. On peut en particulier repérer une trajectoire complète en hébergement familial et une trajectoire complète en structure sociale.

Ces données semblent donc relativement proches des observations effectuées sur l'ensemble des trajectoires connues, avec toutefois une représentation un peu plus importante dans la population enquêtée des trajectoires se terminant par un accès au logement HLM.

Graphique 18 – Les trajectoires résidentielles des mères enquêtées par département



Exemple de lecture : 31 mères ont été enquêtées dans le département des Hauts-de-Seine (n=31). Dans ce département, la mère n°1 a été hébergée par des amis (en vert) en année 1, elle a ensuite vécu en logement privé (en bleu) de l'année 2 à l'année 6, et a accédé au logement HLM en année 7.

La comparaison des trajectoires résidentielles des enquêtées entre les deux départements montre une répartition proche, avec finalement un peu plus d'accès au logement HLM dans le département du Nord. La part des trajectoires les plus instables est proche dans les deux départements, avec davantage de recours à l'hébergement amical dans les Hauts-de-Seine.

Nous disposons pour les mères enquêtées du nombre d'hébergements ou de logements différents depuis la sortie⁴³. Ce nombre est compris entre un et dix.

Tableau 18 – Nombre de situations résidentielles des mères depuis la sortie

Nombre de situations résidentielles de la mère	Nord	Hauts-de-Seine	Total
1-2 situations résidentielles	12	13	25
3-5 situations résidentielles	14	10	24
6-10 situations résidentielles	9	8	17
Total	35	31	66

⁴³ Le maintien dans un même type d'hébergement ou de logement peut en effet masquer des changements : enchaînement de plusieurs hébergements amicaux différents, changement de structure sociale, déménagement d'un logement dans un autre...

Vingt-cinq femmes (37,88%) connaissent un parcours stable, ne comportant qu'une ou deux situations différentes : onze sont restées dans le même logement ou hébergement depuis la sortie, et quatorze n'ont connu qu'un seul déménagement. Vingt-quatre femmes connaissent des situations plus instables, puisqu'elles ont connu entre trois et cinq situations différentes depuis la sortie. Enfin, dix-sept femmes, soit le quart des personnes rencontrées, ont connu des trajectoires comportant au moins six situations résidentielles différentes en neuf ans. Leur nombre est tout à fait similaire dans les deux départements (8/31 dans les Hauts-de-Seine et 9/35 dans le Nord).

Cette instabilité de la trajectoire résidentielle peut être mise en lien avec la situation au moment de la sortie du centre maternel. A cette période, quatorze des 66 mères (soit 21,21%) ont accédé au logement privé, de manière un peu plus fréquente dans le Nord (9 mères contre 5 dans les Hauts-de-Seine). Elles sont le même nombre à avoir intégré une autre structure sociale, de nouveau de manière un peu plus fréquente dans le Nord (9 dans le Nord et 5 dans les Hauts-de-Seine). Treize d'entre elles (19,70%) ont obtenu un logement HLM, de manière similaire entre les deux départements (7 dans le Nord et 6 dans les Hauts-de-Seine). Dix sont retournées dans leur famille, en général chez leurs parents, parfois chez un oncle ou une tante, ou bien un frère ou une sœur, à nouveau de manière équilibrée entre les deux départements (5 dans le Nord et 5 dans les Hauts-de-Seine). Huit ont été hébergées par des amis, surtout dans les Hauts-de-Seine (6/8). Six sont sorties en errance, ce qui correspond notamment à des situations de vie en squat, un peu plus fréquentes dans les Hauts-de-Seine (4/6), et une à l'hôtel.

Les femmes accédant au logement HLM dès la sortie connaissent les trajectoires les plus stables : les trois-quarts d'entre elles (10/13) n'ont connu par la suite qu'une ou deux situations résidentielles. Les trois autres connaissent entre trois et cinq situations différentes.

L'entrée dans une autre structure sociale permet à presque la moitié des mères accueillies (6/14) de connaître un parcours stable par la suite (une ou deux situations résidentielles). Une proportion semblable (6/14) connaît entre trois et cinq situations résidentielles. Deux connaissent plus de six situations résidentielles.

L'hébergement familial, malgré des difficultés soulevées par les mères, s'avère aussi relativement stabilisant, puisque près de la moitié des mères sorties dans ces conditions (4/10) connaissent également une trajectoire stable (une ou deux situations différentes). Comme pour les mères accueillies en structure sociale, une part similaire (4/10) aura une trajectoire intermédiaire (trois à cinq situations), et deux personnes connaîtront plus de six situations.

L'hébergement amical, en revanche, se révèle plus fragile, puisque plus de la moitié (5/8) des mères sorties dans cette situation auront par la suite des trajectoires comprenant entre trois et cinq situations résidentielles, et un quart (2/8) une situation instable.

La sortie en logement privé peut être soit plus favorable, puisque près d'un tiers (4/14) connaît ensuite une situation stable, soit plus défavorable, puisque la même proportion (5/14) rencontre plus de six situations d'hébergement différentes. Cela peut s'expliquer d'une part par les trajectoires familiales (mises en couple et séparation), d'autre part par la vétusté d'un nombre important de logements privés.

Enfin, la situation la plus défavorable concerne bien sûr les femmes sorties en errance, puisqu'elles connaîtront toutes plus de six situations d'hébergement ou de logement différentes dans la suite de leur parcours.

2.1.2. L'insertion professionnelles des mères

Si les trajectoires résidentielles des mères dans les deux départements présentent des caractéristiques proches, les trajectoires d'insertion professionnelle des mères se différencient nettement entre le Nord et les Hauts-de-Seine. Lors de l'enquête, près de la moitié des personnes rencontrées ont une activité professionnelle (30/66). Cela concerne près des deux tiers des femmes accueillies dans les Hauts-de-Seine (19/31), et moins d'un tiers des femmes accueillies dans le Nord (11/35).

Le quart des femmes rencontrées dans le Nord (9/35) n'a jamais travaillé depuis la sortie du centre maternel, alors qu'elles sont beaucoup plus minoritaires dans les Hauts-de-Seine (2/31). Pour celles qui ont travaillé, le temps moyen passé dans l'emploi est de 3,4 années⁴⁴ pour les deux départements confondus. Cette moyenne est de 4,2 années dans les Hauts-de-Seine, contre 2,3 années dans le Nord. Cette durée moyenne correspond pour quelques femmes à une interruption de l'activité démarrée dans les deux années suivant la sortie du centre maternel (7/55, dont 5 dans le Nord). Pour les autres, elle correspond plutôt à des trajectoires marquées par des « trous », des CDD, du travail en intérim, ou des interruptions au moment de l'arrivée de nouveaux enfants.

Les emplois occupés actuellement sont pour la plupart des emplois de service peu qualifiés. Les deux secteurs majoritaires d'emploi, dans les deux départements, sont l'aide à la personne (9/30) et la restauration (8/30). Les autres emplois sont des emplois d'agents d'entretien (3/30), d'accueil (3/30), ou dans des secteurs moins représentés : vente, bâtiment, coiffure, petite enfance, comptabilité. Seules trois personnes occupent un emploi qualifié : deux aides-soignantes, et une comptable. Cette dernière est la seule à occuper un poste de cadre.

Les conjoints des femmes rencontrées (voir plus loin l'évolution de la situation familiale) occupent également des emplois peu qualifiés : agents de sécurité (3), de service (3), employé de restauration (3), cariste (3), ferrailleur (1). Quelques-uns occupent des emplois d'ouvrier qualifié (2) ou d'agent de maîtrise (3), et un est cadre commercial.

2.1.3. Les revenus des familles

Les femmes qui travaillent (30/66) ont un revenu issu de leur salaire, éventuellement complété par les allocations familiales et le salaire du conjoint. Près d'une famille sur deux (29/66) vit grâce aux minima sociaux (Revenu de Solidarité Active ou Allocation Adulte Handicapé). Les sept familles restantes vivent grâce aux revenus du travail du compagnon.

Tableau 19 – Type de revenus des familles au moment de l'enquête

Type de revenus	Nord	Hauts-de-Seine	Total
Minima sociaux	22	7	29
Revenus liés au travail	11	19	30
Revenus liés au travail du compagnon	2	5	7
Total	35	31	66

⁴⁴ Il s'agit du temps global des périodes déclarées avec emploi, mais cela ne correspond pas nécessairement à un travail à temps complet.

Dans le Nord, du fait du plus faible taux d'activité des femmes rencontrées et de leurs compagnons, la part des familles vivant avec des minima sociaux est plus importante (22/35, soit 62,86% des familles, contre 22,58% dans les Hauts-de-Seine). Dix-sept familles sont bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, et cinq mères bénéficient de l'Allocation Adulte Handicapé. Dans les Hauts-de-Seine, six familles perçoivent le Revenu de Solidarité Active, et une mère l'Allocation Adulte Handicapé.

2.1.4. Les contacts avec les services sociaux

Seules neuf mères (cinq dans les Hauts-de-Seine et quatre dans le Nord) n'ont eu aucun contact avec les services sociaux depuis la sortie du centre maternel. Pour les autres, le recours aux services sociaux peut être en lien avec les mesures de protection de l'enfance (voir infra), avec des difficultés de logement et d'hébergement (demande de logement, orientation vers des structures sociales) ou avec des difficultés financières (aides financières ponctuelles, voire mesure de tutelle).

Trente et une femmes n'ont été en contact qu'avec un seul type de service. Pour vingt-trois mères (douze dans les Hauts-de-Seine et neuf dans le Nord), il s'agit des services sociaux polyvalents de secteur, principalement pour des difficultés financières ponctuelles, ou dans le cadre d'un soutien lors de périodes de séparation. Huit mères (toutes dans le Nord) disent n'avoir été en contact qu'avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance. Deux mères (une dans chaque département), toutes deux bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapée, sont suivies par un service de tutelle, et une mère est suivie depuis 2003 par les travailleurs sociaux du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale où elle est toujours hébergée.

Vingt-trois mères ont été en contact avec plus d'un service : les services sociaux polyvalents de secteur ont été rencontrés par dix-huit mères. Les autres services se répartissent entre l'Aide Sociale à l'Enfance, les services sociaux des organismes HLM, des employeurs, des structures d'hébergement social.

Parmi les familles ayant eu recours aux services sociaux depuis la sortie du centre maternel, environ quatre sur cinq (45/57) a été en contact avec ces services depuis moins de deux ans. Ainsi, les deux tiers des familles rencontrées (45/66) sont encore suivis plus de cinq ans après leur sortie, dans des proportions similaires dans les deux départements (25/35 dans le Nord, et 20/31 dans les Hauts-de-Seine).

Les conditions de vie des familles enquêtées – Synthèse des principaux résultats

L'observation des trajectoires résidentielles des mères enquêtées dans les deux départements confirme les observations effectuées sur l'ensemble des trajectoires. Un quart des personnes rencontrées a connu plus de six hébergements ou logements en neuf ans. Si la moitié des répondantes a finalement accédé au logement HLM au moment de l'enquête, une sur cinq connaît encore une trajectoire instable, sans accès au logement autonome, et ce dans les deux départements. Le type des trajectoires et le taux d'instabilité sont tout à fait similaires dans les deux départements, avec un recours plus fréquent à l'hébergement amical dans les Hauts-de-Seine.

Les trajectoires d'insertion professionnelle, et, de ce fait, le type de revenus de la famille, se différencient nettement entre les deux départements. Un quart des femmes accueillies dans le Nord n'ont jamais travaillé depuis la sortie du centre maternel, contre 6% dans les Hauts-de-Seine. Au moment de l'enquête, les deux tiers des femmes accueillies dans les Hauts-de-Seine exercent une activité professionnelle (à temps plein ou à temps partiel), contre un tiers des femmes accueillies dans le Nord. Les emplois occupés sont majoritairement des emplois de service peu qualifiés, avec toutefois quelques exceptions. De ce fait, 63% des familles enquêtées dans le Nord vivent grâce aux minima sociaux au moment de l'enquête, contre 23% dans les Hauts-de-Seine. Dans les deux départements, les deux tiers des familles ont été en contact avec des services sociaux (souvent les services polyvalents de secteur) dans les deux années précédant l'enquête.

2.2. L'évolution des situations familiales

Les situations familiales ont été appréhendées par les trajectoires conjugales des mères et les naissances ultérieures.

Tableau 20 – Les trajectoires conjugales des mères après la sortie

	Nord	Hauts-de-Seine	Total
Mise en couple stable des deux parents	3	4	7
Mise en couple des deux parents puis rupture	7	7	14
Total mise en couple des parents	10	11	21
Mise en couple autre compagnon puis rupture	9	0	9
Mise en couple autre compagnon stable	3	9	12
Total mise en couple autre compagnon	12	9	21
Pas de mise en couple	13	11	24
Total	35	31	66

Les situations familiales des mères et des enfants accueillis évoluent de manières relativement différenciées. Pour environ un tiers des familles (21/66), les deux parents de l'enfant ont entamé une vie commune après le séjour au centre maternel. Dans un tiers des cas, cette union est stable, ce qui signifie qu'environ un enfant sur dix (7/66) vit aujourd'hui avec ses deux parents depuis la sortie du centre maternel. Un autre tiers des mères (21/66) a formé un nouveau couple après la sortie, ce couple pouvant perdurer aujourd'hui dans plus de la moitié des cas (12/21). Enfin, 24 mères n'ont pas créé de nouvelle union depuis la sortie du centre maternel, dans des proportions similaires dans les deux départements.

Les femmes accueillies dans le Nord connaissent une trajectoire conjugale plus instable que les femmes accueillies dans les Hauts-de-Seine. En effet, les mises en couple avec un autre compagnon observées dans les Hauts-de-Seine (9) sont toutes stables au moment de l'enquête, alors que les trois quarts (9/12) se sont soldés par une rupture dans le Nord⁴⁵. Après une rupture avec le père de l'enfant ou un autre compagnon, quelques femmes ont formé un nouveau couple. Dans le Nord, deux femmes se sont remises en couple avec le père de l'enfant accueilli au centre maternel, après une vie commune avec un autre compagnon.

Un enfant sur dix (7/66) a été reconnu après la sortie (par le père dans deux cas, et par le nouveau compagnon de la mère dans cinq cas).

Les trois quarts des femmes accueillies (49/66) ont eu ensuite d'autres enfants, dans des proportions semblables dans les deux départements. Les femmes qui n'ont pas eu d'autres enfants par la suite sont surtout les femmes les plus âgées (9/17 avaient plus de 25 ans à l'entrée en centre maternel).

La fécondité des femmes rencontrées est importante dans les deux départements. Ainsi, au moment de l'enquête, vingt-deux femmes avait eu un second enfant (onze dans chaque département). Dix-neuf femmes avait trois enfants (9 Nord, 10 Hauts-de-Seine), six femmes avaient quatre enfants (cinq dans le Nord, une dans les Hauts-de-Seine) et deux femmes des Hauts-de-Seine avaient cinq enfants.

⁴⁵ Cette observation doit cependant être interprétée avec prudence. En effet, environ la moitié des familles des Hauts-de-Seine, sorties en 2003, a fait l'objet d'une observation durant un an de moins.

Les six femmes qui avaient déjà des enfants aînés à l'entrée en centre maternel n'ont pas eu d'enfants par la suite. Ces aînés étaient soit placés à l'Aide Sociale à l'Enfance (deux situations dans le Nord), soit accueillis dans la famille (deux situations dans le Nord et deux dans les Hauts-de-Seine). Trois femmes ont accueilli leurs enfants aînés par la suite, lorsqu'elles ont accédé à un logement stable (un enfant placé à l'Aide Sociale à l'Enfance, déjà adolescent, a rejoint le domicile de la mère, et deux femmes ont fait venir leurs enfants aînés confiés à la famille dans le pays d'origine).

2.3. Les trajectoires scolaires des enfants

Du fait de l'instabilité du parcours résidentiel, une part importante des enfants a connu de nombreux changements d'école (le premier, pour les plus âgés d'entre eux, étant occasionné par la sortie du centre maternel).

Tableau 21 – Stabilité scolaire des enfants

Trajectoire scolaire	Nord	Hauts-de-Seine	Total
Stable	13	10	23
Intermédiaire	13	8	21
Instable	9	13	22
Total	35	31	66

Les trajectoires scolaires des enfants se répartissent en trois groupes. Un tiers des enfants (23/66) ont connu une trajectoire scolaire stable, sans autre changement que le passage de l'école maternelle à l'école élémentaire.

Un autre tiers (21/66) a connu une trajectoire que nous qualifions d'intermédiaire : ils ont vécu au moins un changement d'école supplémentaire, mais ont connu au maximum une école pour deux ans de scolarité sur l'ensemble de leur trajectoire (par exemple, quatre écoles différentes en huit ans).

Le dernier groupe (22/66) a connu une trajectoire instable, avec plus d'une école pour deux années de scolarité, le maximum étant une école pour une année (sept écoles différentes en sept ans de scolarité). Ce maximum est atteint par cinq enfants, qui ont tous été accueillis dans les Hauts-de-Seine. L'instabilité des trajectoires des enfants est en effet plus marquée dans ce département, où 41,94% des enfants ont connu plus d'une école pour deux ans de scolarité.

Tableau 22 – Niveau scolaire rapporté par la mère

Niveau scolaire rapporté par la mère	Nord	Hauts-de-Seine	Total
Bon travail	20	21	41
Moyen	3	4	7
Des difficultés	8	4	12
Ne sait pas	4	2	6
Total	35	31	66

Le niveau scolaire des enfants a été évalué par les mères interrogées. Celles-ci rapportent davantage de difficultés scolaires dans le Nord. Selon les mères, plus d'un enfant sur cinq dans le Nord rencontre des difficultés scolaires, contre moins d'un enfant sur huit dans les

Hauts-de-Seine. Ces observations sont cohérentes lorsque l'on examine les redoublements. En effet, le quart des enfants (16/66) a déjà redoublé au moins une fois au cours de sa scolarité⁴⁶. Ces redoublements ne se répartissent pas également entre les deux départements : c'est le cas de plus d'un enfant sur cinq dans le Nord (8/35), contre un enfant sur huit dans les Hauts-de-Seine (4/31).

Les enfants ayant redoublé ne présentent pas tous les mêmes profils. Dans les Hauts-de-Seine, les quatre redoublants ont connu une trajectoire résidentielle et scolaire chaotique, puisqu'ils ont tous changé d'école au moins une fois tous les deux ans (trois écoles différentes en six ans pour le plus stable, et jusqu'à sept écoles en sept ans pour la trajectoire la plus instable). Trois d'entre eux sont des enfants de mères migrantes adultes.

Dans le Nord, on trouve au contraire un petit groupe d'enfants (4) qui ont eu une trajectoire résidentielle et une scolarité stable, sans déménagement ni changement d'école, et n'ont pas connu de mesure de protection de l'enfance. Un autre groupe équivalent (4) présente au contraire des trajectoires plus instables (de trois à cinq écoles en sept ans de scolarité), avec parfois des mesures en milieu ouvert, ou des placements à la sortie avec un retour rapide au domicile. Enfin, quatre enfants redoublants font l'objet d'un placement judiciaire long.

De plus, six enfants, tous dans le Nord, font l'objet d'une orientation spécialisée (dont quatre redoublants). Cinq d'entre eux sont pris en charge dans le cadre d'un placement judiciaire long⁴⁷. Ils sont en général scolarisés en milieu ordinaire (CLIS ou UPI) pour cinq d'entre eux, et un enfant est accueilli en institut médico-éducatif.

2.4. Les suivis spécialisés

Un enfant sur cinq (14/66) est suivi par un orthophoniste, ce suivi étant plus fréquent dans le Nord (9/35) que dans les Hauts-de-Seine (5/31), ce qui semble cohérent avec les difficultés scolaires rapportées par les mères.

Dix enfants font l'objet d'un suivi psychologique (souvent en CMP), plus souvent dans le Nord (ils sont huit dans ce département contre deux dans les Hauts-de-Seine). Les enfants accueillis dans le cadre de placements judiciaires longs dans le Nord font davantage l'objet de suivis psychologiques que les autres : trois enfants sur cinq sont suivis par un psychologue.

Enfin, neuf enfants (six dans le Nord et trois dans les Hauts-de-Seine) font l'objet d'un suivi pour un problème de santé, en général depuis leur naissance. Les pathologies sont variées (deux enfants souffrent d'asthme chronique important, deux présentent un déficit génétique en globules blancs, on trouve également des problèmes cardiologiques, intestinaux, un enfant épileptique, un souffrant de polyarthrite...).

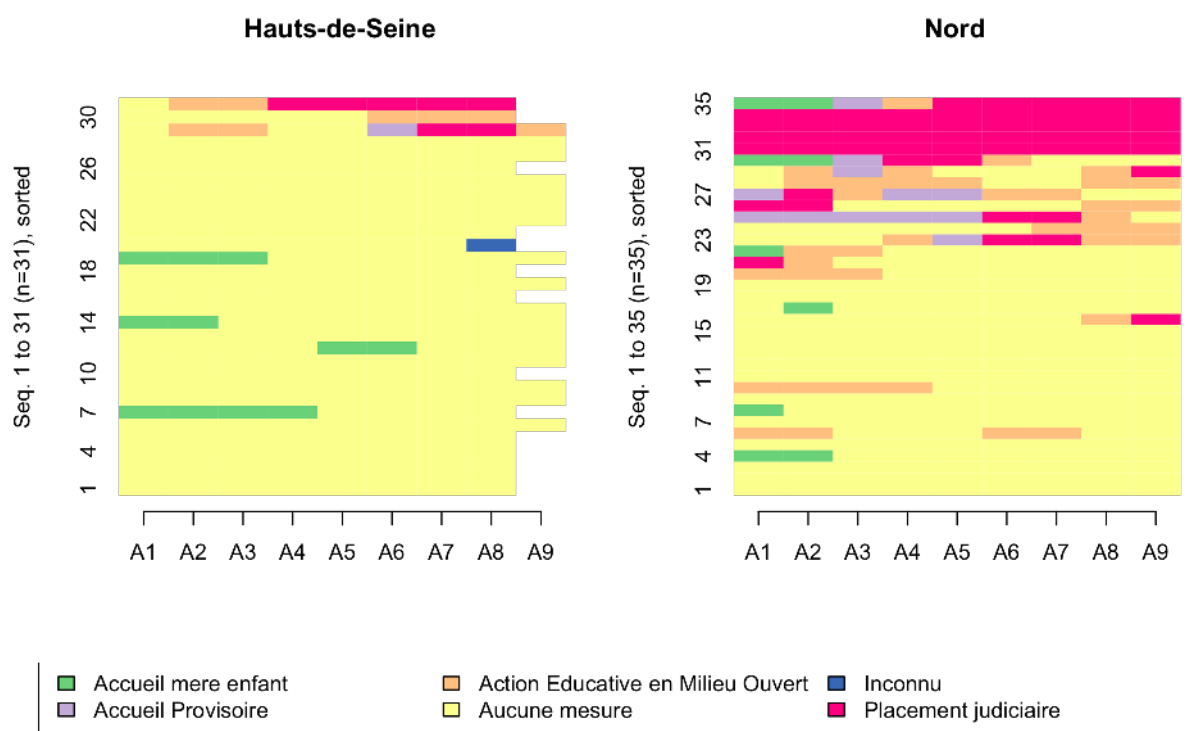
⁴⁶ Pour établir une comparaison avec la moyenne nationale, nous avons choisi le taux de redoublement au Cours Préparatoire, puisque tous les enfants étaient arrivés à ce niveau. 15% des enfants (10/66) ont redoublés au CP. Ce taux est plus élevé que la moyenne nationale (5% en 2000), toutefois le taux de redoublement est très dépendant de la catégorie socioprofessionnelle des ménages. Ainsi, en 2000, 13% des enfants d'inactifs et 8% d'ouvriers ont redoublé le CP (RERS 2000).

⁴⁷ Ce qui signifie que dans la population enquêtée, la totalité des enfants accueillis en placement long, sans retour au domicile, dans le Nord, est orientée vers une prise en charge spécialisée (voir infra).

2.5. Les trajectoires en protection de l'enfance

Dans les deux départements, on retrouve dans la population enquêtée les groupes observés dans l'analyse de l'ensemble des trajectoires, dans des proportions similaires.

Graphique 19 – Trajectoires en protection de l'enfance des enfants enquêtés



Exemple de lecture : 35 enfants ont été enquêtés dans le département du Nord. Dans ce département, l'enfant n°35 a fait l'objet d'un accueil mère-enfant (en vert) en année 1 et 2, puis d'un accueil provisoire (en violet) en année 3, d'une AEMO (en orange) en année 4, et d'un placement judiciaire (en rose) à partir de l'année 5.

Dans les Hauts-de-Seine, 6,45% des enfants ont connu une trajectoire faisant intervenir un placement (2/31), comme dans la population initiale. Dans le Nord, on observe 14,29% de trajectoires de placement long sans retour au domicile (5/35), qui se rapprochent des 16,87% observés dans l'analyse de l'ensemble des trajectoires. Les autres trajectoires faisant intervenir des placements plus courts sont un peu plus nombreuses (8/35, soit 22,86%).

Les cinq trajectoires de placement long observées dans le Nord correspondent à des situations personnelles de la mère spécifiques : deux d'entre elles sont considérées comme déficientes intellectuelles, deux autres connaissent ou ont connu des problèmes de toxicomanie, et la cinquième présente des troubles psychiatriques reconnus. Les huit autres trajectoires incluant des placements plus courts correspondent pour quatre d'entre elles à des difficultés du même ordre (toxicomanie, troubles psychiatriques de la mère, et dans un cas problème de santé physique), et pour quatre autres, davantage à des situations d'instabilité résidentielle de la mère, surtout en début de parcours.

Dans les deux départements, les sorties de placement sont systématiquement encadrées par des mesures d'Action Educative en Milieu Ouvert. On peut également observer le rôle joué par les mesures d'Accueil Provisoire comme « porte d'entrée » vers le placement judiciaire,

puisque dans les deux départements, sur les sept trajectoires faisant intervenir une mesure d'accueil provisoire, une seule ne se transforme pas ensuite en placement judiciaire. La plupart de ces accueils provisoires devenus des placements judiciaires est ensuite suivie d'un retour au domicile encadré par une mesure d'AEMO.

2.6. L'évolution du contexte de vie des enfants

Le contexte de vie des enfants est influencé par l'ensemble des dimensions explorées précédemment : les conditions matérielles de vie (stabilité ou non de la trajectoire résidentielle de la mère), l'évolution de la situation familiale (vie commune des parents, séparations), les mesures de protection de l'enfance (placement), et dans une moindre mesure, la scolarité et les suivis spécialisés (orientation en internat).

Tableau 23 – Stabilité des trajectoires résidentielles des enfants

Nombre de situations résidentielles de l'enfant	Nord	Hauts-de-Seine	Total
1-2 situations résidentielles	14	11	25
3-5 situations résidentielles	17	13	30
6-10 situations résidentielles	4	7	11
Total	35	31	66

La stabilité de la trajectoire résidentielle des enfants peut être comparée à celle des mères (voir tableau en p.79). Les trajectoires des enfants présentent une plus grande stabilité que celles des mères : alors qu'une mère sur quatre a connu au moins six situations résidentielles depuis la sortie, seul un enfant sur six est dans cette situation. Cependant la différenciation s'effectue surtout dans le département du Nord, où les trajectoires les plus instables ne concernent qu'un enfant sur dix, alors que dans les Hauts-de-Seine, plus d'un enfant sur cinq est concerné. De même, le nombre maximal d'hébergement différent connu par un enfant est de dix dans les Hauts-de-Seine et de sept dans le Nord.

Cette différence entre trajectoires résidentielles des mères et des enfants est due à des périodes d'hébergements séparés. Ces hébergements séparés sont souvent liés à des mesures de protection de l'enfance, mais peuvent aussi être organisés de manière informelle.

Au moment de la passation du questionnaire, dix enfants ne vivent pas avec leur mère : huit dans le Nord (six placements judiciaires et deux enfants confiés au père), et deux enfants dans les Hauts-de-Seine (un placement judiciaire et un enfant confié au père). Cependant, au cours de leur trajectoire, 25 enfants (37,88%) ont fait l'objet d'un hébergement séparé de leur mère. Pour 15 d'entre eux (22,73%), cet hébergement séparé est lié à une mesure de protection de l'enfance, mais pour les 10 autres (15,15%), il s'agit de situations différentes.

Ces situations d'hébergement séparé sont plus fréquentes dans le Nord, puisque près de la moitié des enfants sont concernés à un moment donné de la trajectoire (17/35), contre un quart des enfants dans les Hauts-de-Seine (8/31). Dans le Nord, ces situations d'hébergement séparé sont en général reliées à une mesure de protection de l'enfance, sous forme de placement judiciaire ou d'accueil provisoire (13/17). On a vu précédemment que certaines de ces mesures étaient liées à des difficultés personnelles de la mère qui peuvent également entraîner une instabilité résidentielle (toxicomanie, problèmes psychiatriques), d'autres semblent en grande partie liées à l'instabilité résidentielle de la mère après la sortie du centre maternel. Trois enfants vivent (ou ont vécu à un moment donné) avec leur père, à la suite d'un divorce ou d'une séparation. Un enfant a été confié par sa mère à sa propre mère de manière

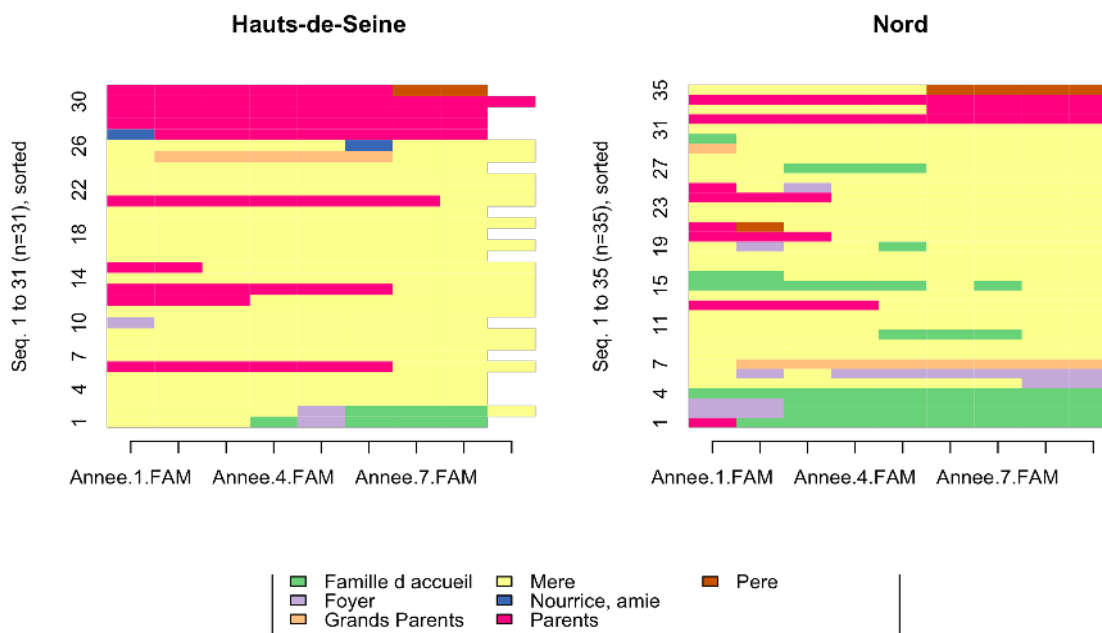
informelle pendant environ une année, du fait de ses horaires de travail et de ses conditions de logement.

Dans les Hauts-de-Seine, ces huit situations de séparations sont beaucoup moins souvent liées à une mesure de protection de l'enfance : seuls deux enfants ayant connu un hébergement séparé ont fait l'objet d'un placement judiciaire. Deux autres enfants ont vécu avec leur père dans le cadre d'un divorce ou d'une séparation. Les quatre enfants restants ont en fait été confiés de manière informelle par leurs mères à des relais susceptibles de les aider en attendant que leur situation ne s'améliore, notamment sur le plan du logement. Trois d'entre eux sont des enfants de mères migrantes adultes. Un enfant a été confié pendant un an par sa mère sans domicile à une amie disposant d'un logement stable, une enfant est envoyée auprès de sa grand-mère maternelle en Côte d'Ivoire pendant trois ans en attendant que la mère trouve un logement, et une enfant est accueillie pendant dix-huit mois chez une nourrice rémunérée par les parents, proches de leur domicile, au motif des horaires de travail des parents. Enfin, une enfant de mère migrante adolescente est confiée par sa mère à un relais parental en attendant de trouver un hébergement stable (pendant trois mois). Ces quatre enfants n'ont jamais fait l'objet de mesure de protection de l'enfance, le réseau familial et social des mères ayant permis leur prise en charge informelle.

Du fait de cette différenciation des parcours résidentiels des enfants, ceux-ci connaissent en général un parcours plus stable que leur mère sur le plan de l'hébergement : quand la situation d'hébergement devient trop instable, le parcours risque de se différencier, soit du fait d'une mesure de protection de l'enfance, soit à l'initiative de la mère, de manière informelle.

On peut donc également examiner les trajectoires des enfants en se centrant sur les adultes présents au quotidien auprès de lui.

Graphique 20 – Adulte présent au quotidien auprès des enfants enquêtés



Exemple de lecture : 31 enfants ont été enquêtés dans les Hauts-de-Seine (n=31). Dans ce département, l'enfant n°31 a vécu de l'année 1 à l'année 6 avec ses deux parents (en rouge). Il vit avec son père (en marron) depuis l'année 7.

Les trajectoires des enfants accueillis dans le Nord sont plus morcelées que celles des enfants accueillis dans les Hauts-de-Seine. De manière logique, la part des familles d'accueil (en vert) et des foyers (en violet) y est plus importante, y compris entre deux périodes d'accueil chez la mère (en jaune), alors que les hébergements informels chez des tiers (en bleu) n'apparaissent que dans les Hauts-de-Seine. Les situations de vie commune avec les deux parents sont à l'arrivée un peu plus nombreuses dans les Hauts-de-Seine.

Tableau 24 – Nombre d'adultes de référence dans la trajectoire de l'enfant

Nombre d'adultes de référence dans la trajectoire de l'enfant	Nord	Hauts-de-Seine	Total
1	18	23	41
2	10	7	17
3	5	1	6
4	2	0	2
Total	35	31	66

La plus grande diversité des contextes de vie des enfants accueillis dans le Nord concernant l'adulte présent au quotidien est confirmée par les observations suivantes. Les trois quarts des enfants accueillis dans les Hauts-de-Seine ont toujours vécu avec leur mère (y compris les situations de couple)⁴⁸, alors qu'ils ne sont que la moitié dans le Nord. De plus, les enfants accueillis dans le Nord sont plus nombreux à avoir connu trois ou quatre situations de vie quotidienne avec des adultes différents.

Ainsi, les trajectoires des enfants accueillis dans le Nord sont marquées par davantage de diversité concernant les adultes présents au quotidien, alors que les trajectoires des enfants accueillis dans les Hauts-de-Seine sont plus marquées par l'instabilité résidentielle avec leur mère, y compris parfois dans des situations particulièrement difficiles (vie en squat ou à l'hôtel avec leur mère).

⁴⁸ Pour ce codage, nous n'avons pas fait de distinction entre la vie avec les deux parents ou la vie avec la mère.

Trajectoires familiales, scolaires et résidentielles des enfants
Synthèse des principaux résultats

Les enfants enquêtés connaissent des situations familiales diversifiées. Dans les deux départements, environ un tiers des mères a entamé une vie conjugale avec le père de l'enfant, un tiers avec un nouveau compagnon, et un tiers n'a pas noué de nouvelle union. Les unions observées sont plus instables dans le Nord, puisque les deux tiers des unions avec le père et la totalité des unions avec un nouveau compagnon se sont soldés par une séparation. Les trois quarts des femmes enquêtées ont eu d'autres enfants depuis la sortie du centre maternel.

Un quart des enfants enquêtés, tous scolarisés en primaire à différents niveaux, a redoublé au moins une fois. Ces redoublements sont plus fréquents dans le Nord, où ils concernent le tiers des enfants enquêtés. Dans la moitié des cas, ces redoublements sont le fait d'enfants ayant connu une trajectoire scolaire particulièrement instable (plus d'un changement d'école tous les deux ans). Enfin, l'ensemble des enfants faisant l'objet d'un placement judiciaire long (5) bénéficient d'une scolarité spécialisée, généralement en CLIS.

Les mesures de protection de l'enfance sont beaucoup plus nombreuses dans le Nord que dans les Hauts-de-Seine. Dans le Nord, un enfant sur sept fait l'objet d'un placement judiciaire long, et un enfant sur cinq a connu un placement de plus courte durée. Dans ces trajectoires, on observe l'effet « porte d'entrée » de l'accueil provisoire vers le placement judiciaire, ainsi que la présence d'AEMO à la sortie, et ce dans les deux départements.

En dehors des mesures de protection de l'enfance, dans les Hauts-de-Seine, quelques enfants ont été confiés pour des périodes plus ou moins longues par leur mère à des tiers, de manière informelle, notamment face à des difficultés d'hébergement. Les enfants accueillis dans les Hauts-de-Seine sont toutefois moins nombreux à avoir connu des hébergements séparés de leur mère que les enfants accueillis dans le Nord.

Ainsi, on observe finalement que les trajectoires des enfants sont plus instables dans les Hauts-de-Seine sur le plan résidentiel et scolaire, et plus instables dans le Nord sur le plan de l'adulte vivant au quotidien avec eux.

2.7. L'évaluation subjective des mères

Le questionnaire incluait la passation d'une échelle de bien-être subjectif demandant à l'enquêtée d'attribuer un score de 0 à 10, sa vie actuelle et sa vie cinq ans auparavant. Nous demandions également à la mère d'évaluer le sentiment de l'enfant sur sa vie au moment de l'enquête, et cinq ans auparavant⁴⁹. Trois mères n'ont pas complété l'échelle, l'analyse portera donc sur 63 questionnaires (29 dans les Hauts-de-Seine et 34 dans le Nord).

2.7.1. Le bien-être subjectif des mères au moment de l'enquête

Sur une échelle de 0 à 10, seules deux répondantes attribuent une note inférieure à 5 à leur vie actuelle. On observe peu de différences entre les deux départements. Environ un tiers des femmes attribue la note de 9 ou 10 à sa vie actuelle (10/29 dans les Hauts-de-Seine et 10/34 dans le Nord). Elles sont un peu plus nombreuses à choisir une note entre 6 et 8 (11/29 dans les Hauts-de-Seine et 14/34 dans le Nord). Une part un peu plus faible des enquêtées choisit la note de 5 ou en dessous (8/29 dans les Hauts-de-Seine et 10/34 dans le Nord).

Nous avons testé le lien entre cette évaluation et les items suivants⁵⁰ :

- situation résidentielle actuelle de la mère (logement HLM / logement privé / hébergement amical, familial ou en structure sociale)
- instabilité de la trajectoire résidentielle (nombre d'hébergements et de logements depuis la sortie)
- revenus de la famille (issus du travail de la mère / minima sociaux / issus du travail du compagnon)
- situation matrimoniale de la mère (vie en couple avec le père / vie en couple avec un autre compagnon / vie seule)
- scolarité de l'enfant (à l'heure / redoublement ou orientation spécialisée)
- lieu de résidence de l'enfant (avec la mère / avec les deux parents / avec le père ou les grands-parents / en famille d'accueil ou en foyer)
- mesures actuelles de protection de l'enfance (aucune / placement judiciaire / AEMO).

Les trois variables ayant un lien statistiquement significatif avec l'évaluation subjective de la mère sont la situation résidentielle actuelle, les revenus de la famille et le lieu de résidence de l'enfant (voir tableaux en annexe p.120).

La situation résidentielle joue un rôle important. En particulier, la quasi totalité des mères en situation d'hébergement au moment de l'enquête (7/8) attribue la note de 5 ou en-dessous à leur vie actuelle. Par contre, l'instabilité antérieure de la trajectoire ne semble pas avoir d'impact sur l'évaluation du bien-être subjectif au moment de l'enquête.

⁴⁹ Il s'agit donc de l'évaluation de la mère pour son enfant. La majorité des mères rencontrées ont différencié leurs réponses, puisque seules 5 mères sur 63 ont donné des réponses totalement identiques pour elle et pour leur enfant.

⁵⁰ Du fait de la faiblesse des effectifs, nous avons utilisé les tests non paramétriques des rangs de Wilcoxon pour les variables à deux modalités, et de Kruskal-Wallis pour les variables ayant davantage de modalités.

2.7.2. Le bien-être subjectif des enfants évalué par les mères au moment de l'enquête

Globalement, les mères estiment que le bien-être subjectif de leurs enfants est légèrement supérieur au leur, en particulier dans le Nord. Vingt-six femmes (quatorze dans le Nord et douze dans les Hauts-de-Seine) attribuent une note de 9 ou 10 au vécu actuel de leur enfant. Vingt-six également (dix dans le Nord et seize dans les Hauts-de-Seine) choisissent pour leur enfant une note entre 6 et 8. Elles ne sont que onze à choisir une note inférieure ou égale à 5 (quatre dans le Nord, qui choisissent toutes la note de 5, et sept dans les Hauts-de-Seine, dont trois comprises entre 4 et 0). Les tests statistiques ne permettent de mettre en évidence que le lien avec le type de revenus de la famille.

L'évaluation que les mères font du vécu subjectif de leur enfant n'est pas liée à leur propre ressenti. Il est intéressant de noter que les mères différencient leur propre évaluation et celle de leur enfant, notamment pour ce qui concerne les situations résidentielles séparées, comme l'illustrent les deux graphiques présentés en page suivante⁵¹.

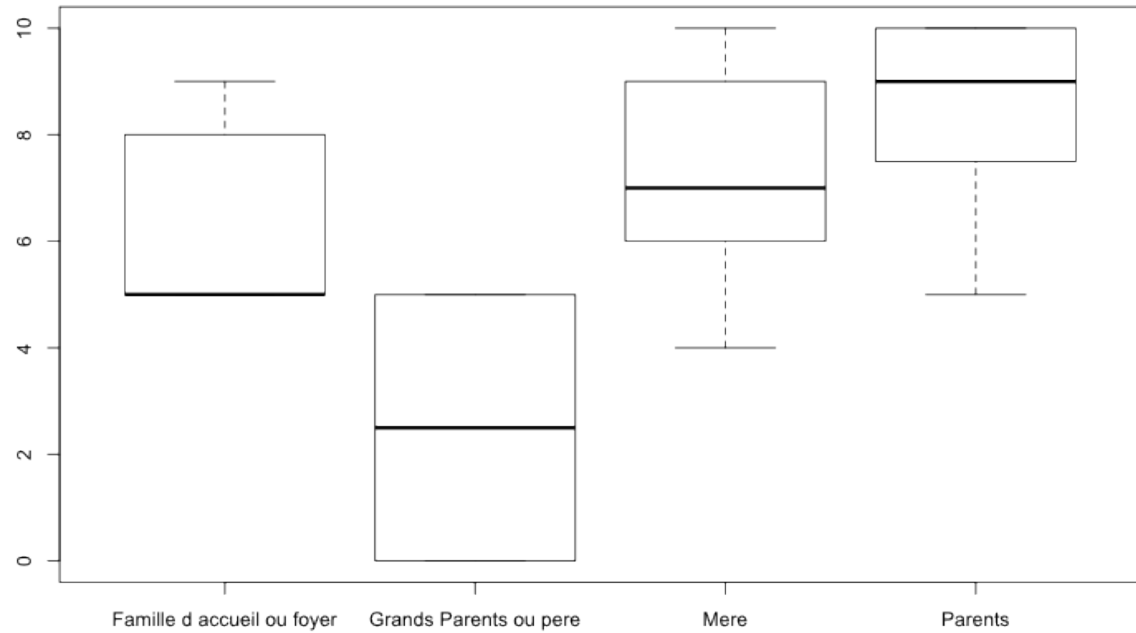
Les situations évaluées le plus négativement par les mères, pour elles-mêmes et pour leurs enfants, concernent les situations d'accueil chez les grands-parents paternels ou le père. Elles ne concernent toutefois que deux situations.

On peut constater également que les situations de séparation liées à un accueil en foyer ou en famille d'accueil (sept situations au moment de l'enquête) sont reliées à un bien-être subjectif moindre des mères connaissant cette situation, comparées aux mères dont l'enfant vit au domicile familial. Toutefois, ces mères évaluent le bien-être de leurs enfants accueillis en famille d'accueil ou en foyer de manière plus positive. Cette évaluation se rapproche de celle que font les mères dont les enfants vivent au domicile avec la mère seule ou un autre compagnon. Ainsi, bien qu'elles souffrent de la séparation, ces mères envisagent le vécu de leur enfant de manière plutôt positive.

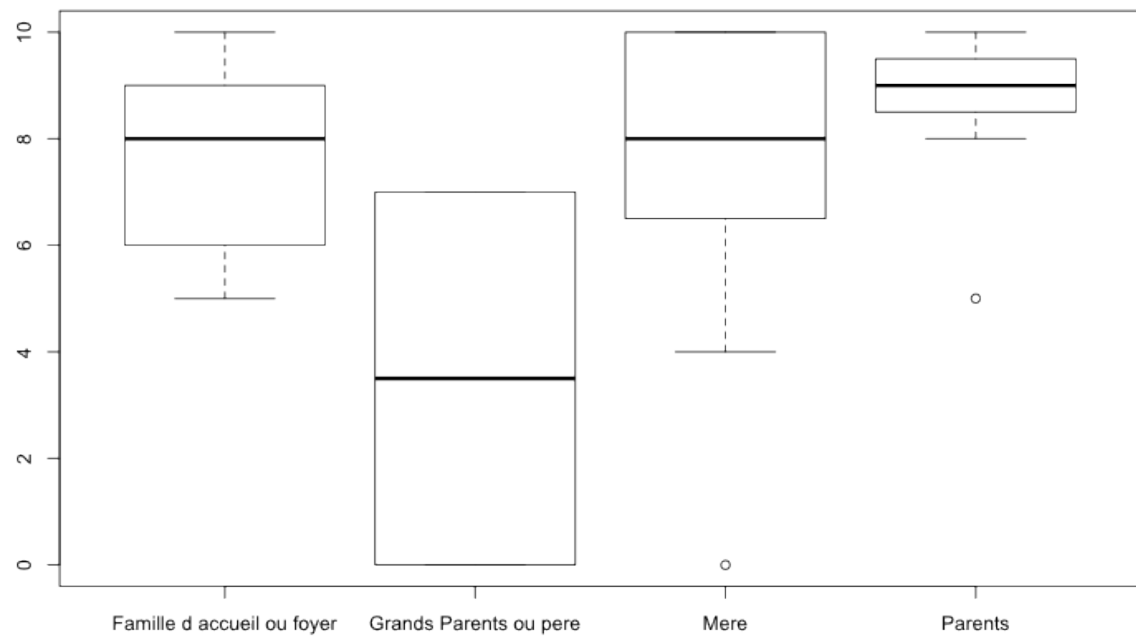
Enfin, la situation évaluée de la manière la plus favorable, pour les mères elles-mêmes et plus encore pour les enfants, est la situation familiale la plus « classique », l'enfant vivant avec son père et sa mère.

⁵¹ Les graphiques en « boîtes à moustache » permettent de représenter graphiquement une variable numérique en fonction d'une variable qualitative. Pour chaque « boîte », la barre en gras représente la moyenne, les bords horizontaux renferment la moitié des sujets, et les « pattes » en haut et en bas représentent les premiers et derniers quartiles.

Graphique 21 – Evaluation du bien-être subjectif des mères selon la résidence de l'enfant



Graphique 22 – Evaluation du bien-être subjectif de l'enfant par la mère selon le lieu de résidence de l'enfant



2.7.3. Le bien-être subjectif des mères et des enfants cinq ans auparavant

Les trajectoires résidentielles montrent bien l'instabilité rencontrée par une grande partie des familles au moment de la sortie du centre maternel. Cette période de turbulence a été en général difficilement vécue par les femmes concernées, et la plupart des enquêtées évaluent leur vie actuelle comme plus enviable que cinq ans auparavant.

Elles ne sont que neuf (six dans le Nord et trois dans les Hauts-de-Seine) à considérer leur situation actuelle comme moins satisfaisante. De plus, les évaluations comprises entre 4 et 0, très marginales pour la situation actuelle (2/63) sont bien plus nombreuses pour cette période, puisqu'elles concernent la moitié des femmes dans les deux départements (16/29 dans les Hauts-de-Seine et 17/34 dans le Nord). En y ajoutant les notes de 5, elles sont plus des deux tiers à évaluer leur ressenti de l'époque entre 0 et 5 (22/29 dans les Hauts-de-Seine et 21/34 dans le Nord).

Les notes intermédiaires, comprises entre 6 et 8 sont un peu plus fréquentes dans le Nord (10/34) que dans les Hauts-de-Seine (4/29). Seules six femmes (trois dans chaque département) choisissent la note de 9 ou de 10 pour exprimer leur situation cinq ans auparavant. Ces évaluations mitigées se retrouvent également pour les mères qui avaient déjà accédé à un logement autonome, notamment dans le parc privé.

Les évaluations du vécu des enfants sont également moins positives, tout en restant supérieures à celles des mères. Ainsi, vingt-sept mères choisissent une note comprise entre 0 et 5 pour représenter le vécu de leur enfant à l'époque. Cette tendance négative est un peu plus marquée dans les Hauts-de-Seine (14/29) que dans le Nord (13/34).

Néanmoins, plus de la moitié des mères évalue le vécu de l'enfant de manière supérieure à la moyenne. Les notes intermédiaires comprises entre 6 et 8 sont choisies par le tiers des mères dans les deux départements (11/34 dans le Nord, 9/29 dans les Hauts-de-Seine), et les notes les plus élevées par douze mères (7/34 dans le Nord, et 5/29 dans les Hauts-de-Seine).

Nous n'avons pas pu mettre en évidence de lien statistiquement significatif entre les évaluations des mères de leur propre bien-être psychologique et les éléments de contexte dont nous disposons pour cette période. Par contre, on observe cette fois-ci des liens significatifs entre l'évaluation du bien-être des enfants et la situation résidentielle (voir tableaux en annexe p.121). Ainsi, du point de vue des mères, la situation de logement autonome dans les années suivant la sortie semble finalement plus protectrice pour les enfants que pour elles-mêmes, qui se confrontent à cette période à la vie en autonomie.

Concernant le contexte de vie, on observe la même tendance que pour la situation actuelle : selon les mères, la situation la plus favorable pour les enfants est celle de la vie avec les deux parents, les situations de vie avec la mère et en famille d'accueil ou en foyer reçoivent des évaluations proches, et les mères des deux enfants vivant à l'époque chez leur père ou leur grands-parents disent ne pas pouvoir répondre à la question pour l'enfant.

***Evaluation du bien-être subjectif des mères et des enfants –
Synthèse des principaux résultats***

Le bien-être subjectif des mères interrogées est relié à la situation résidentielle actuelle, aux revenus de la famille, et surtout au lieu de résidence de l'enfant. Dans le cas d'un hébergement séparé, les mères rapportent un bien-être subjectif moindre pour elles, mais au même niveau que les autres pour leurs enfants. La situation familiale la plus favorable, sur le plan du bien-être subjectif de la mère et de son enfant, est la situation de vie commune avec le père de l'enfant.

En évaluant leur situation cinq ans auparavant, la majorité des femmes rapporte des niveaux de bien-être subjectif inférieur à leur situation actuelle, y compris pour celles qui avaient déjà accédé à un logement stable. Selon l'évaluation des mères, dans les années qui suivent la sortie, la stabilité résidentielle jouerait un rôle protecteur sur le bien-être subjectif des enfants, mais pas nécessairement sur celui des mères.

Discussion

Cette recherche a permis de produire des connaissances approfondies sur le public et les trajectoires ultérieures des familles accueillies en centre maternel dans les deux départements. Nous allons maintenant remettre ces résultats en perspective avec les connaissances existantes sur ce public spécifique et sur le devenir des bénéficiaires d'interventions socio-éducatives. Dans un second temps nous aborderons deux aspects méthodologiques importants pour notre démarche : la recherche des familles et le statut des données recueillies dans les dossiers sociaux. Enfin, nous terminerons en développant les questionnements que suscitent nos résultats pour l'étude des parcours en protection de l'enfance.

Des connaissances nouvelles sur les familles accueillies en centre maternel et leurs trajectoires ultérieures

Rappelons dans un premier temps que les connaissances disponibles sur les familles accueillies en centre maternel sont relativement peu nombreuses. Nos résultats confirment ou complètent les observations de Donati, Mollo, Norvez & Rollet (1999) et Corbillon & Duléry (1997). Les familles accueillies en centre maternel ont toutes vécu un parcours de précarisation et de rupture des liens (familiaux, amicaux, conjugaux). Toutefois, ces processus peuvent avoir des origines très différentes. On constate ainsi la fréquence des expériences de vie marquées par des situations de violence familiale et conjugale, et l'importance du nombre de migrantes accueillies en Ile-de-France.

Nos analyses permettent cependant de dégager trois groupes, observés dans l'étude sur dossier, et dont on retrouve des spécificités dans l'étude des trajectoires ultérieures : les migrantes adultes, les femmes adultes en grandes difficultés psychosociales, et les jeunes femmes adolescentes ou jeunes majeures. Ces trois groupes développent un rapport différent aux institutions auxquelles elles sont confrontées.

Les femmes adultes en grandes difficultés psychosociales connaissent souvent les services sociaux depuis leur propre enfance. Elles peuvent faire l'objet de suivis multiples (tutelles, placement des enfants, conduites addictives...). Leur accueil en centre maternel est une étape dans une trajectoire souvent instable depuis longtemps. Les conditions de sortie sont pour elles déterminantes. Elles peuvent entraîner une stabilisation de leur trajectoire résidentielle, ou au contraire la poursuite d'une carrière de prise en charge en structure sociale. C'est dans ce groupe que l'on observe des placements longs des enfants après la sortie du centre maternel (notamment pour les mères ayant déjà des enfants aînés placés à l'Aide sociale à l'enfance, et pour les mères catégorisées comme déficientes intellectuelles).

Un autre groupe est constitué de femmes migrantes, arrivées adultes et souvent récemment sur le territoire, et dont les parcours antérieurs sont moins renseignés. Donati *et alii* et Corbillon & Duléry soulignaient déjà le nombre important de migrantes prises en charge dans les centres maternels, mais aussi dans d'autres structures sociales comme les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, au moins en région parisienne. L'accueil de ces femmes confronte les institutions à la tension entre missions éducatives et missions d'hébergement dévolues aux centres maternels. En effet, leurs expériences de vie et leurs attentes ne rentrent pas toujours dans les catégories classiques du travail socio-éducatif développé par les professionnels des centres maternels. On pourrait en conclure, de manière un peu rapide, que ces femmes n'éprouvent que le besoin d'un hébergement, et que la protection de l'enfance a peu à voir dans leurs trajectoires de vie.

Toutefois, dans la suite du parcours, on observe que ce sont souvent leurs enfants qui sont confrontés à une instabilité résidentielle majeure et à des conditions de vie difficiles. Celles-ci ont parfois un impact sur la scolarité de l'enfant. On observe d'ailleurs que certaines de ces mères mettent en place des stratégies informelles dans la suite du parcours pour favoriser l'accueil stable de leur enfant lorsqu'elles sont confrontées à des situations sociales difficiles. Cela démontre un besoin de soutien de ces familles et de ces enfants, mais les réponses institutionnelles classiques ne semblent pas opérantes. Ainsi, l'observation de ces trajectoires pourrait amener à repenser la manière dont les soutiens aux familles en difficulté sont envisagés, et notamment les frontières entre prise en charge formalisée en protection de l'enfance (sous forme d'accueil provisoire par exemple) et soutiens plus informels.

Enfin, le dernier groupe est constitué des femmes les plus jeunes, accueillies mineures ou jeunes majeures en centre maternel. Ces jeunes femmes sont présentes dans les deux départements. Les migrantes arrivées en France durant leur enfance et leur adolescence se retrouvent ici dans les mêmes problématiques que les jeunes femmes nées en France. Ces jeunes femmes sont encore adolescentes et peu habituées de la vie en autonomie. La confrontation avec la vie institutionnelle, avec ses règles et ses rythmes, peut donc être difficile à vivre pour elles.

Comme Donati *et alii*, nous observons que les enfants des femmes les plus jeunes sont davantage placés au moment de la sortie du centre maternel (jusqu'à 30% des enfants de mères mineures dans le Nord, ce qui représente le double des observations effectuées par Donati *et alii* en région parisienne). Toutefois, l'observation de la trajectoire ultérieure permet d'observer de nombreux retours au domicile de la mère après une période de placement, et une situation qui évolue plus favorablement dans le temps que pour les mères les plus âgées. Le soutien nécessaire à la famille sera plus long, mais pourra s'alléger au fil du temps. Ces connaissances peuvent donc permettre de réfléchir sur l'adéquation des prises en charge en centre maternel avec les différents types de public accueilli, et les rapports à l'institution qui en découlent.

La sortie du centre maternel

Bien que l'accueil en centre maternel ne puisse s'apparenter à un placement classique, les observations effectuées après la sortie présentent des similitudes avec les observations des chercheurs sur le devenir des ex-placés, notamment sur la période d'instabilité suivant la sortie, et sur le choix du conjoint.

Pour les deux tiers des familles observées, indépendamment du groupe auquel elles appartiennent, on observe une période d'instabilité importante dans les deux années qui suivent la sortie. On peut faire le lien avec les observations d'Isabelle Fréchon sur les trajectoires de jeunes femmes sorties d'un foyer éducatif pour jeunes filles (Fréchon, 2003) : la majorité de ces jeunes femmes traverse une période de « turbulence » dans les années qui suivent la sortie, connaissant notamment une fréquence plus importante des déménagements et des hébergements, avant que la situation ne se stabilise. La prise en compte de l'évaluation subjective des femmes *a minima* montre que même pour les femmes ayant accédé à un logement, cette période suivant la sortie semble difficile à vivre sur le plan psychique. Cela pose la question de l'adaptation des dispositifs d'accompagnement et des modalités de relais mises en place au moment de la sortie, et met en lumière la nécessité d'observer les trajectoires également d'un point de vue subjectif.

Le nombre important d'installations avec le père de l'enfant, ou avec un nouveau compagnon qui, dans certains cas reconnaît l'enfant, à la sortie du centre maternel conforte l'intérêt des

initiatives actuelles visant à intégrer davantage le père (ou le compagnon de la mère) au travail réalisé dans les centres maternels. La référence au modèle familial traditionnel comportant les deux parents et leurs enfants reste forte dans l'ensemble de notre population : la situation de vie commune avec le père de l'enfant, huit ou neuf ans après la sortie est la plus favorable pour l'évaluation, par la mère, du bien-être subjectif de l'enfant, mais aussi de celui de la mère. De plus, un nombre non négligeable d'enfants sont ensuite reconnus par le nouveau compagnon de la mère : ils sont ainsi inscrits dans une nouvelle filiation, et dans le rétablissement d'une situation familiale dans la norme, par opposition à la situation famille « déviante » qui a conduit la famille à être accueillie au centre maternel.

Les observations précédentes sur les processus de choix du conjoint (Dumaret, Coppel & Couraut, 1997) peuvent se retrouver pour les femmes les plus jeunes de notre population, appartenant au groupe des adolescentes et jeunes majeures : le père de l'enfant a souvent été un jeune homme confronté lui-même à des difficultés importantes (choix du conjoint « en miroir ») ; après la sortie, certaines fondent une nouvelle union stable avec un nouveau compagnon, qui sera alors considéré comme « aidant ».

La recherche des familles et le statut des données issues des dossiers sociaux

Nous abordons dans cette discussion deux aspects méthodologiques présents dans notre recherche : la recherche des familles dans les études sur le devenir et le travail sur les dossiers sociaux. Si les considérations méthodologiques ont parfois pu sembler trop présentes au lecteur, c'est parce qu'elles représentaient un enjeu majeur dans notre travail.

En effet, comme dans toute recherche en sciences sociales, les personnes acceptant de participer à l'enquête peuvent présenter des caractéristiques et des dispositions spécifiques. Néanmoins, dans les recherches sur le devenir, un autre biais apparaît, qui consiste à retrouver des personnes en fonction de trajectoires spécifiques (en général, les mieux et les moins bien insérées). Notre travail n'échappe pas à la règle. C'est pour cette raison que les données de cadrage initiales et le recueil dans les dossiers, malgré leurs limites, ont toute leur importance, puisqu'elles nous ont permis d'établir un panorama général, et d'identifier les biais de sélection aux différentes étapes. L'utilisation de canaux différents pour retrouver les familles enquêtées s'est avéré essentiel, puisque c'est ce qui a permis de réduire ces biais de sélection.

De plus, cette recherche nous a permis de réfléchir au statut des données recueillies pour analyser les parcours en protection de l'enfance. Nous avons volontairement insisté sur le statut spécifique des données issues du recueil dans les dossiers sociaux. Finalement, nos résultats ne permettent pas tant de décrire « qui sont les femmes accueillies en centre maternel », mais plutôt « qui les centres maternels se voient-ils accueillir ». A travers une étude basée sur les dossiers sociaux, ce n'est pas tant la réalité des expériences de vie des femmes qui est saisie que ce que l'institution donne à voir pour justifier son existence et son action. C'est également le regard porté par les professionnels (des centres maternels mais aussi des services orientant les familles ou de l'Aide sociale à l'enfance) sur des types de familles et de trajectoires. Ce regard forgé par l'expérience, les réminiscences de situations déjà connues, à la fois semblables et différentes, est sans doute déterminant pour comprendre les relations qui se développent entre les femmes accueillies et les services sociaux au sens large, dans la suite de leur parcours.

En particulier, les échanges que nous avons eus avec les femmes qui ont accepté de participer à notre étude nous amènent d'ailleurs à penser que les parcours antérieurs des femmes migrantes adultes sont moins bien renseignés dans les dossiers, et non qu'ils sont

moins marqués par des expériences de vie négatives. Cependant, le regard des professionnels sur leur situation et les relations qu'elles développent avec eux sont davantage tournés vers les projets d'insertion et l'avenir, que sur le passé dans le pays d'origine. Il devient alors difficile de comparer les expériences de vie passées de ces femmes et des femmes nées en France.

Cela signifie-t-il que toute exploitation des dossiers sociaux dans le but d'observer des trajectoires individuelles est impossible ? Nous ne le pensons pas. Par contre, deux précautions s'imposent : d'une part, la transparence sur le statut des données recueillies, et d'autre part, la nécessité de travailler à partir des catégories de la source, et donc de proposer un codage a posteriori. En effet, le codage a priori nous semble peu adapté à ce type de source rédigée, qui peut appeler des interprétations différentes en fonction des lecteurs (Rousseau, 2007), et risque confronter le chercheur à l'absence des catégories qu'il recherche.

De nouvelles interrogations pour l'observation des trajectoires en protection de l'enfance

De manière plus générale, l'analyse des trajectoires a permis de commencer à éclairer les liens existants entre conditions matérielles de vie de la famille, évolutions des situations familiales et mesures de protection de l'enfance, qui expliquent les évolutions des contextes de vie des enfants. Il semble en particulier intéressant d'approfondir la compréhension du lien existant entre instabilité résidentielle et mesures de protection de l'enfance : pour comprendre les trajectoires des enfants « en protection de l'enfance », il faut sans doute comprendre également les trajectoires « hors protection de l'enfance ».

Nous avons ainsi fait le constat d'une grande stabilité résidentielle des enfants dans un département, et de la plus grande stabilité de l'adulte de référence dans l'autre département. Les caractéristiques des mères ne sont pas les mêmes dans ces deux départements, mais les pratiques départementales semblent également différentes. L'évaluation, par les travailleurs sociaux, de l'impact de la situation d'instabilité de la mère sur le développement de l'enfant dépend-elle plutôt des caractéristiques de la mère ? Du regard porté par les services de protection de l'enfance sur le groupe auquel elle appartient ? Des pratiques et des politiques départementales ? Pour répondre à ces questions, des travaux ne se limitant pas à un seul contexte départemental sont nécessaires.

Nos résultats mettent de plus en évidence l'intérêt d'observer les liens existants entre les différentes mesures sur une plus grande échelle : l'effet « porte d'entrée » de l'accueil provisoire mériterait ainsi d'être étudié plus en détail, afin de comprendre dans quelles conditions ces accueils provisoires sont mis en place, et ensuite comment ils se transforment en placement judiciaire. Il semblerait d'ailleurs pertinent d'inclure dans les observations les situations d'enfants confiés à des tiers de manière informelle, bien que ce soit plus difficile sur un plan méthodologique.

Si la question des conditions matérielles de vie des familles reste une question à la fois centrale et difficile à traiter dans le cadre des travaux portant sur la protection de l'enfance, le public sortant des centres maternels est particulièrement pertinent pour observer ces interactions, puisque l'accueil mère-enfant est la seule mesure de protection qui prend en charge physiquement et socialement la mère : ainsi, la sortie du centre maternel peut occasionner une période d'instabilité, alors que la famille est déjà connue, ce qui permet d'observer les mesures proposées ou non à cette occasion.

Conclusion

Cette recherche avait pour but d'apporter des connaissances sur le public des familles accueillies en centre maternel et sur leurs trajectoires après la sortie, en conjuguant les dimensions des conditions matérielles de vie, de la situation familiale, de la scolarité, des mesures de protection de l'enfance et de l'évaluation subjective des mères, pour comprendre l'évolution du contexte de vie des enfants. Pour cela, nous envisagions deux étapes de recueil de données. L'étude sur dossier devait dans un premier temps permettre de décrire les caractéristiques des familles accueillies et le déroulement des séjours. L'étude par questionnaire devait permettre dans un deuxième temps de décrire certaines trajectoires ultérieures.

La prise en compte des enjeux méthodologiques spécifiques aux études sur le devenir nous a finalement conduit à développer, entre ces deux modalités de recueil de données, une étape intermédiaire, permettant d'analyser un nombre plus important de trajectoires, sur un plus petit nombre de dimensions (le logement, les mesures de protection, et dans une moindre mesure l'adulte de référence auprès de l'enfant). L'introduction de cette étape supplémentaire explique que certaines dimensions, notamment la prise en compte de l'évaluation subjective des mères, pourraient faire l'objet d'approfondissements ultérieurs.

En effet, cette analyse globale de l'ensemble des trajectoires constituait un préalable nécessaire à l'exploitation des résultats du questionnaire, réalisé sur un effectif plus limité de familles. Elle a nécessité un recueil de données spécifique et diversifié, et elle constitue finalement une part importante de notre travail. Elle a notamment permis de mettre en lumière l'impact de certaines variables sur la suite du parcours, notamment les modalités de sortie du centre maternel, l'âge de l'enfant au moment de cette sortie, et l'âge de la mère.

L'analyse des questionnaires a permis d'approfondir la compréhension de l'évolution du contexte de vie familial et résidentiel de l'enfant et d'observer le lien avec la scolarité.

Les résultats obtenus suggèrent des pistes importantes, à la fois pour l'action des centres maternels et des Conseils Généraux, et pour les recherches futures.

Concernant le public accueilli et le déroulement des séjours, notre recherche suggère la nécessité de réfléchir aux catégories utilisées pour penser le public que peuvent accueillir les centres maternels et les rapports aux institutions que ces catégories instaurent.

Pour les trajectoires ultérieures, on observe notamment la nécessité de réfléchir à la période de transition qui suit la sortie du centre maternel. Ce résultat de la recherche vient conforter les observations effectuées par certains établissements, dans les deux départements, qui ont été amenés à développer des services de suite sous diverses formes permettant un suivi en logement autonome.

De plus, l'impact des trajectoires conjugales sur la situation résidentielle des femmes et les processus de choix du conjoints souligne l'importance du travail avec les pères (ou les

substituts paternels), qui se développe également dans les établissements depuis le début des années 2000.

Pour la recherche en protection de l'enfance, il nous semble que l'intérêt de l'observation du devenir des familles ayant été accueillies en centre maternel est de permettre d'observer des trajectoires « dans » le dispositif de protection de l'enfance et des trajectoires « en dehors » des dispositifs. Ainsi, bien que l'échantillon de familles ayant répondu au questionnaire est restreint, les résultats suggèrent que dans des périodes d'instabilité, le recours aux soutiens informels est important, y compris en dehors de la famille maternelle ou paternelle (amie, nourrice privée...), notamment pour les migrantes.

Enfin, la prise en compte du regard des femmes sur le séjour en centre maternel mériterait des développements ultérieurs. En effet, pour toutes les femmes rencontrées à l'occasion de la passation du questionnaire, l'expérience du centre maternel et de la vie institutionnelle, au moment de la naissance d'un enfant (souvent leur premier), reste une étape marquante de leur vie et de la construction de leur relation avec leur enfant. Les souvenirs, positifs et négatifs, liés à la vie collective, aux relations entre les femmes hébergées, et aux relations avec les professionnels sont nombreux. Quelques soit la difficulté d'accepter des contraintes institutionnelles et le sentiment de détresse que certaines pouvaient éprouver à l'époque, toutes ont évoqué le sentiment de solitude ressenti après la sortie. L'analyse à distance qu'elles peuvent faire de leur séjour suggère que celui-ci a souvent eu un impact fort sur les modalités de coordination ultérieures avec les acteurs sociaux et éducatifs qui sont intervenus par la suite dans la vie de leur enfant.

Références bibliographiques

- Auriat N. (1997). *Les défaillances de la mémoire humaine. Aspects cognitifs des enquêtes rétrospectives*. Paris : Presses Universitaires de France / INED, Travaux et Documents.
- Bauer, D., Dubéchet, P. & Legros, M. (1993). *Le temps de l'établissement : des difficultés de l'adolescence aux insertions du jeune adulte*. Paris : CREDOC.
- Béliard, A. & Biland, E. (2008). Enquêter à partir de dossiers personnels. Une ethnographie des relations entre institutions et individus. *Genèses*, 70, 106-119.
- Ben-Arieh, A. & Frones I. (2007). Indicators of children's well being – concepts, indices and usages, *Social Indicators Research*, vol 80, 1-4.
- Bianco, J.L. & Lamy, P. (1980). *L'aide à l'enfance demain. Contribution à une politique de réduction des inégalités*. Paris : Ministère de la Santé et de la Sécurité Sociale.
- Bouffard, L. & Lapierre, S. (1997). La mesure du bonheur. *Revue québécoise de psychologie*. 18(2), 273-316.
- Boutanquoi, M., Demaiche, T. & Minary, J-P. (2005). *La qualité des pratiques en protection de l'enfance*. DGAS, Université de Franche-Comté.
- Boulbès, Y. (2005). *Histoire des maisons maternelles : entre secours et redressement*. Paris : L'Harmattan.
- Bronfenbrenner, U. (1979). *The ecology of human development*. Cambridge : Harvard University Press.
- Bronfenbrenner, U. (1996). Le modèle Processus-Personne-Contexte-Temps dans la recherche en psychologie du développement: principes, applications et implications. In R. Tessier & G.M. Tarabulsky (Ed.). *Le modèle écologique dans l'étude du développement de l'enfant* (pp 9-59). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Bruniaux, C. & Galtier, B. (2003). L'étude du devenir des enfants de familles défavorisées : l'apport des expériences américaine et britannique. *Les papiers du CERC*, 2003-01.
- Bruno, A.S., Rygiel, P., Spire, A. & Zalc, C. (2006). Jugés sur pièces. Le traitement des dossiers de séjour et de travail des étrangers en France (1917-1984). *Population*, 5-6 (61), 90-117.
- Cardi, C. (2007). Le contrôle social réservé aux femmes : entre prison, justice et travail social. *Déviance et Société*, 31, 3-23.
- Cardi, C. (2008). *La déviance des femmes. Délinquantes et mauvaises mères : entre prison, justice et travail social*. Thèse de doctorat de sociologie, sous la direction de Numa Murard. Paris : Université Paris Diderot.
- CAREPS. (2003). *Etat de santé physique et psychologique, vie relationnelle, comportements et conduites à risque, vie sociale et loisirs, scolarité*. Paris : Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé.
- CERC. (2004). *Les enfants pauvres en France*. Rapport n°4, Paris : CERC.
- Chatenoud, A. & Corbillon, M. (2001). *Devenir de jeunes adultes. Insertion sociale et professionnelle de jeunes adultes à l'issue de leur prise en charge dans un EMPro*. Rapport du GREF.
- Chauvière, M. (1985). Essai de décomposition du travail social. In F. Bailleux (Ed). *Lectures sociologiques du travail social*. Paris : Editions ouvrières.
- Corbillon, M., Assailly, J.P. & Duyme, M. (1989). *L'enfant placé : de l'Assistance Publique à l'Aide Sociale à l'Enfance*. Paris : Ministère de la Solidarité, de la Santé et de la Protection Sociale.
- Corbillon, M. & Duléry A. (1997). *Etude des interventions d'aide en direction des mères isolées*. Rapport du Centre de Recherche Education et Formation, Université Paris X Nanterre.

- Corbillon, M. (Ed.), Durning, P., Fablet, D. & Ausher, T. (1993). *"Enfant Présent" Une crèche familiale entre accueil et prévention – Evaluation d'un mode d'accueil innovant*. Rapport du Groupe de recherche sur la Reproduction et l'Innovation Sociales.
- DASES. (1994). *Autour des établissements maternels*. Paris : Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé.
- DASES. (2006). *Les troubles psychiques en centre maternel. Recherche-action visant à l'évaluation de la prévalence des troubles psychiques dans la population des femmes accueillies en centre maternel*. Rapport de recherche du laboratoire de recherche de l'Etablissement Public de Santé Mentale de Maison Blanche. Paris : Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé.
- Donati, P., Mollo, S., Norvez, A. & Rollet, C. (1999). *Les centres maternels : réalités et enjeux éducatifs*. Paris : L'Harmattan.
- Dovera, M. (1999). *Le centre maternel : une étape vers l'insertion sociale*. Mémoire de DSTS, Collège coopératif Rhône-Alpes.
- Dumaret, A.C., Coppel-Batsch, M. & Couraud., S. (1997), Adult outcome of children reared for long term period in foster families. *Child Abuse & Neglect*, 21, (10), 911-927.
- Duncan, G. & J. Brooks-Gunn, J. (Eds). (1997). *Consequences of Growing Up Poor*. New York: Russell Sage Foundation.
- Fabiani, D.O., Gheorghiu, M.D. & Velpry, L. (1998). *Rapport de l'étude de faisabilité. Recherche longitudinale sur le devenir des personnes sorties de l'ASE de Seine-Saint-Denis en 1980 et 1990. Recherche-action sur le suivi de celles qui sortiront en l'an 2000*. Bobigny : Conseil Général de Seine-Saint-Denis.
- Fréchon, I. (2003). *Insertion sociale et familiale de jeunes femmes anciennement placées en foyer socio-éducatif*. Thèse de doctorat en sociologie et démographie sociale, sous la direction de C. BONVALET, Université de Paris X Nanterre.
- Fréchon, I. & Dumaret, A.C. (2008.) Bilan critique de 50 ans d'études sur le devenir adulte des enfants placés. *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*. doi:10.1016/j.neurenf.2008.01.015.
- Gabel, M. (1999). De la pauvreté à la maltraitance : où placer la prévention ? *Informations sociales*, 79/1999, 34-43.
- Gayet, D. (2004). *Les pratiques éducatives des familles*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Gheorghiu, M., Labache, L., Legrand, C., Quaglia, M., Orta, R.J. & Teixeira, M. (2002). *La recherche des personnes et les entretiens, Rapport final de la recherche longitudinale sur le devenir des personnes sorties de l'ASE en Seine-Saint-Denis entre 1980 et 2000*. Bobigny : Conseil Général de Seine-Saint-Denis.
- Lesnard, L. & de Saint Pol, T. (2004). Introduction aux Méthodes d'Appariement Optimal (Optimal Matching Analysis). *Document de travail du CREST*, n°2004-15, Insee.
- Manciaux, M. & Gabel, M. (Eds). (1997). *Enfances en danger*. Paris : Fleurus.
- Mayer, S.E. (1997). Trends in the economic well-being and the life chances of America's children. In Duncan, G. & J. Brooks-Gunn, J. (Eds). *Consequences of Growing Up Poor*. New York: Russell Sage Foundation.
- Mc Cord, J., Mc Cord, W. & Thurber, E. (1960). The effects of foster-home placement in the prevention of adult antisocial behavior. *Social Service Review*, 34, 415-420.
- Neyrand, G. & Rossi, P. (2004), *Monoparentalité précaire et femme sujet*. Ramonville-Saint-Agne : Erès.
- ONED (2006). *Deuxième rapport annuel au parlement et au gouvernement de l'Observatoire national de l'enfance en danger*, décembre 2006.

- Potin, E. (2008). Entre détachement et attachement, les enjeux des parcours de placement et le champ des possibilités qu'ils induisent. Communication au Séminaire de l'ONED, 10 octobre 2008. doi :oned.gouv.fr/docs/production.../resume_seminaire1_oned08_%20potin.pdf
- Prévoit, O. (1997). *Parentage : prévention et formation, recherches sur les attitudes, les pratiques et le sentiment de compétence parentale de mères françaises en difficultés*. Thèse de doctorat en psychologie, Université Montpellier III.
- Quinton, D. & Rutter, M. (1989). *Parenting Breakdown. The Making and Breaking of Intra-generational Links*. Hampshire : ESCR DHSS.
- Rousseau, P. (2007). *Pratiques des écrits et écriture des pratiques; La part « indicible » du métier d'éducateur*. Paris : L'Harmattan.
- Savidan, P. (2004). Inégalités, différences et bien-être. *Informations sociales*, 114, 6-12.
- Serre, D. (2008). Une écriture sous surveillance : les assistantes sociales et la rédaction du signalement d'enfant en danger. *Langage et société*, 126, 39-56.
- Singly de, F. (2000). Place de l'enfant dans la famille contemporaine. In Pourtois, J.-P. & Desmet, H. (Eds). *Le parent éducateur*. Paris : PUF, 67-83.
- Studer, M., Ritschard, G., Gabadinho, A., Müller, N.S. & Ritschard, G. (2009). Analyse de dissimilarités par arbre d'induction, *Revue des Nouvelles Technologies de l'Information*, E-15, EGC'2009, 7-18.
- UNICEF. (2007). La pauvreté des enfants en perspective : vue d'ensemble du bien-être des enfants dans les pays riches. *Bilan Innocenti 7*. Florence : Centre de recherche Innocenti de l'UNICEF.
- Velpry, L. (analyse), Fabiani, D-O., Teixeira, M. (recueil des données) (2000). *Parcours d'enfants à l'Aide Sociale à l'Enfance, Analyse des dossiers d'enfants sortis en 1980 et 1990 de l'Aide Sociale à l'Enfance de Seine-Saint-Denis*. Bobigny: Conseil Général de Seine-Saint-Denis, février 2000.
- Wendland, J. (1999). *Devenir mère en centre maternel, étude clinique longitudinale et comparative de jeunes mères célibataires*. Thèse de doctorat en psychologie, Université Paris XIII.

Sommaire des annexes

- *Caractéristiques de la population en fonction de l'inclusion dans les différentes étapes de la recherche* p. 107
 - *Données de cadrage sur la population initiale (n=315)* p. 108
 - *La population incluse dans l'étude sur dossier (n=260)* p. 110
 - *La population incluse dans l'étude par questionnaire (n=66)* p. 114
- *Analyses de variance sur les trajectoires résidentielles et les trajectoires en protection de l'enfance* p. 116
- *Analyse des liens entre contexte et évaluation subjective des mères* p.119
- *Le questionnaire à destination des femmes accueillies* p. 222

Caractéristiques de la population en fonction de l'inclusion dans les différentes étapes de la recherche

Caractéristiques de la population en fonction de l'inclusion dans les différentes étapes de la recherche

Données de cadrage sur la population initiale (n=315)

Hauts de Seine

Lieu de naissance de la mère

Région de naissance	
Afrique subsaharienne	55
Amérique	8
Asie	7
Europe	2
France	56
Inconnu	9
Maghreb	12
Total	149

Age de la mère à l'entrée

Age de la mère	
18-21 ans	56
22-25 ans	32
26-30 ans	24
Moins de 18 ans	14
Plus de 30 ans	23
Total	149

Durée du séjour

Durée du séjour	
1 à 2 ans	51
2 à 3 ans	22
Plus de 3 ans	6
0 à 3 mois	32
4 mois à 1 an	38
Total	149

Mesures de protection de l'enfance ultérieures dans le même département

Mesure ultérieure	
Accueil mère enfant	11
Accueil provisoire	2
Placement judiciaire	12
Suivi en milieu ouvert	10
aucune	114
Total	149

Nord

Lieu de naissance de la mère

Région de naissance	
Afrique subsaharienne	7
Asie	1
Europe	4
France	145
inconnu	3
Maghreb	6
Total	166

Age de la mère à l'entrée

Age de la mère	
18-21 ans	58
22-25 ans	39
26-30 ans	25
Inconnu	1
Moins de 18 ans	29
Plus de 30 ans	14
Total	166

Durée du séjour

Durée du séjour	
0 a 3 mois	42
1 a 2 ans	38
2 a 3 ans	6
4 mois a 1 an	79
Plus de 3 ans	1
Total	166

Mesures de protection de l'enfance ultérieures dans le même département

Mesure ultérieure	
Accueil mère enfant uniquement	13
Accueil provisoire (non suivi de PJ)	6
Aucune	63
Placement judiciaire	64
Suivi en milieu ouvert uniquement	20
Total	166

La population incluse dans l'étude sur dossier

260 dossiers ont été exploités, ce qui représente 83% de la population initiale composée de 315 familles. Deux éléments expliquent cette déperdition : l'opposition de certaines familles, et la difficulté à retrouver certains dossiers.

Schéma 1 : Déroulement du recueil de données de l'étude sur dossier

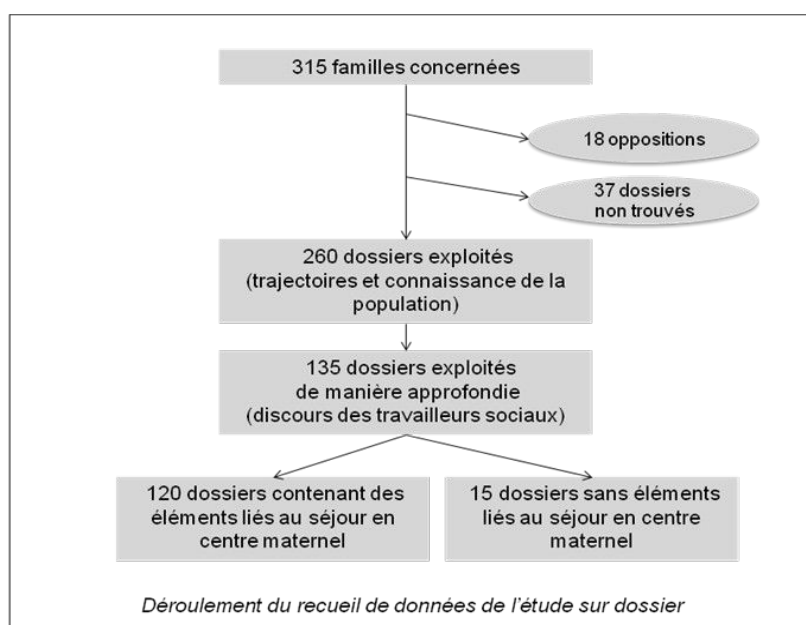
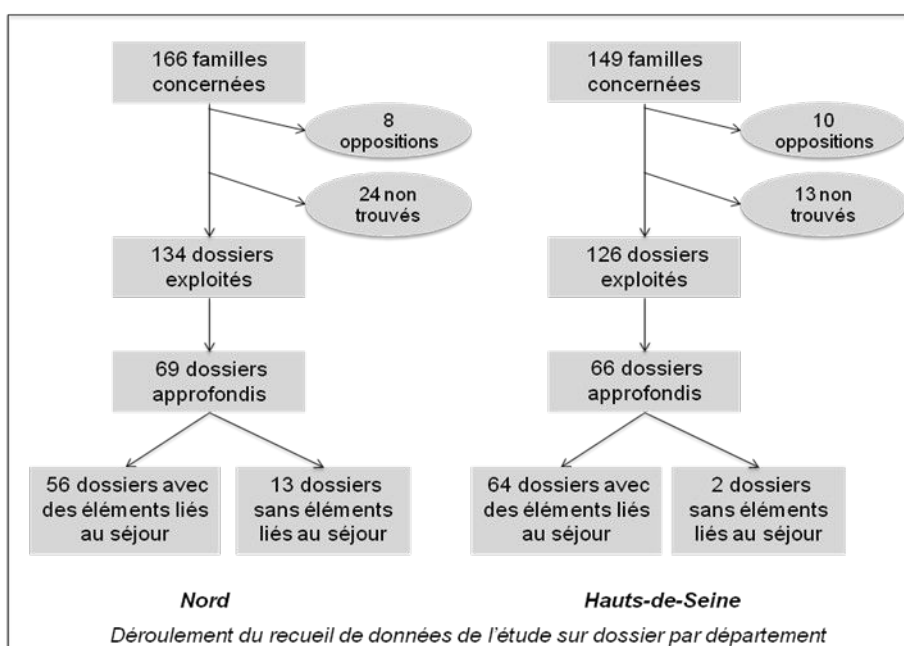


Schéma 2 : Déroulement du recueil de données de l'étude sur dossier par département



Les oppositions

Dix-huit femmes se sont opposées à la consultation de leurs dossiers (10 dans les Hauts-de-Seine, 8 dans le Nord), soit 5,71% de la population initiale. Dans les deux départements, elles se distinguent peu sur les données de cadrage que nous possédons pour les 315 familles.

Dans les Hauts-de-Seine, la moitié des mères qui se sont opposées sont nées en France (5), les autres en Afrique subsaharienne (2), en Amérique, en Asie, ou le lieu de naissance est inconnu. Elles sont réparties entre tous les groupes d'âge à l'entrée en centre maternel, dans des proportions similaires à la population générale (une mineure, trois jeunes majeures, une femme dont l'âge à l'entrée était compris entre 22 et 25 ans, trois entre 26 et 30 ans, et deux de plus de 30 ans). Leurs durées de séjours semblent soit plus courtes, soit plus longues que la moyenne en centre maternel (cinq séjours de moins d'un an, quatre séjours de plus de deux ans). Six d'entre elles sont sorties dans les Hauts-de-Seine (comme 47% de la population initiale), deux dans un autre département d'Île de France, une à l'étranger, et une sans adresse connue. Enfin, aucune d'entre elles n'a connu de mesure ultérieure de protection de l'enfance pour son enfant, comme plus des trois quarts des familles de ce département.

Dans le Nord, sept mères sur huit s'étant opposés sont nées en France, comme 90% de la population initiale. Lors de l'entrée en centre maternel, quatre avaient entre 18 et 21 ans, trois entre 22 et 25 ans, et une plus de trente ans. A l'inverse des Hauts-de-Seine, leurs durées de séjours semblent plutôt un peu plus courtes que l'ensemble de la population, puisque toutes ont séjourné moins d'un an en centre maternel (trois séjours de moins de trois mois et cinq séjours de quatre mois à un an.) Elles sont toutes sorties dans le département du Nord, quatre mères sur huit n'ont connu aucune mesure ultérieure de protection de l'enfance pour leur enfant (comme quatre mères sur dix de la population initiale), deux ont vu leur enfant faire l'objet d'un placement judiciaire (quatre mères sur dix en population initiale), et deux d'une mesure de suivi en milieu ouvert (une mère sur dix en population initiale). Les mères dont l'enfant n'a fait l'objet d'aucune mesure ultérieure, ou d'un suivi en milieu ouvert, semblent s'être davantage opposées. Toutefois, les effectifs sont tellement faibles que ces variations ne peuvent être considérées comme significatives.

Les dossiers non trouvés

37 dossiers (soit 11,74% de la population initiale) n'ont pas pu être retrouvés (24/166 dans le Nord et 13/149 dans les Hauts-de-Seine). En effet, l'accès aux dossiers sociaux a été soumis, dans les deux départements, aux aléas de l'archivage (inondations, mises en carton en vue de déménagement ou en attente de nouvelles étagères...) et du statut accordé aux dossiers de familles accueillies en centre maternel (s'agit-il de dossiers ASE classique ou non ? Faut-il les archiver en tenant compte de la date de naissance de la mère ou de l'enfant ?). D'un point de vue technique, les dossiers étaient pour la plupart encore conservés au sein des services territoriaux. La consultation s'est donc déroulée au sein de 8 services territoriaux de l'Aide Sociale à l'Enfance dans les Hauts-de-Seine, et de 38 Unité Territoriales de Prévention et d'Action Sociale dans le Nord, auxquelles s'ajoute l'Unité Adoption, chargé de la transmission des dossiers des enfants âgés de plus de 25 ans aux Archives Départementales pour le Nord. De 1 à 37 dossiers ont été demandés à ces différents services. De plus, dans le Nord, le suivi d'une famille accueillie en centre maternel peut être assuré soit par le service social

départemental polyvalent, soit par l'Aide Sociale à l'Enfance, en fonction des services connaissant déjà la famille et des problématiques repérées. Cela a constitué une difficulté supplémentaire pour localiser les dossiers.

Les caractéristiques des familles et des séjours semblent avoir peu joué dans le fait de pouvoir consulter le dossier, au contraire des contraintes institutionnelles. Contrairement à ce que nous craignons, la durée des séjours ne semble pas avoir eu d'impact sur la possibilité de retrouver le dossier. Les deux variations majeures concernent d'une part le service au sein desquels la consultation s'est effectuée (conséquences de difficultés localisées d'archivage, voire de réticence concernant la recherche), d'autre part l'existence ou non de mesures ultérieures en protection de l'enfance. En effet, dans les deux départements, les dossiers ont été plus facilement localisables lorsqu'il existait des mesures plus récentes.

Tableau 4 – Inclusion dans l'étude sur dossier selon les mesures ultérieures – Nord

Dossier exploité	Accueil mère enfant	Accueil provisoire	Aucune	Placement judiciaire	Suivi en milieu ouvert	Total
non	2	3	20	5	2	32
oui	11	3	43	59	18	134
Total	13	6	63	64	20	166

Fisher's Exact Test for Count Data
p-value = 0.001106

Tableau 5 – Répartition des mesures ultérieures dans la population initiale et dans la population de l'étude sur dossier – Nord

	Accueil mère enfant	Accueil provisoire	Aucune	Placement judiciaire	Suivi en milieu ouvert	Total
Etude sur dossier (134)	8,21%	2,24%	32,09%	44,03%	13,43%	100,00%
Population initiale (315)	7,83%	3,61%	37,95%	38,55%	12,05%	100,00%

Dans le Nord, il existe un lien significatif entre l'existence d'une telle mesure et l'inclusion dans l'étude sur dossier. En effet, 92% des familles dont l'enfant a fait l'objet de mesure de placement judiciaire ont été incluse dans l'étude sur dossier, comme 90% des familles où est survenue ensuite une mesure de suivi en milieu ouvert, contre 68% des familles qui n'ont fait l'objet d'aucune mesure ultérieure. Les parcours comprenant un placement judiciaire sont donc surreprésentés dans l'étude sur dossier pour le département du Nord, alors que les parcours sans aucune mesure seront sous-représentés.

Tableau 6 – Dossiers exploités en fonction des mesures ultérieures dans les Hauts-de-Seine

Dossier exploité	Accueil mère enfant	Accueil provisoire	Aucune	Placement judiciaire	Suivi en milieu ouvert	Total
Non	1	1	21	0	0	23
Oui	10	1	93	12	10	126
Total	11	2	114	12	10	149

Fisher's Exact Test for Count Data
p-value = 0.132

Tableau 7 – Répartition des mesures ultérieures dans la population initiale et dans la population de l'étude sur dossier pour le département des Hauts-de-Seine

	Accueil mère enfant	Accueil provisoire	Aucune	Placement judiciaire	Suivi en milieu ouvert	Total
Population étude sur dossier (126)	7,94%	0,79%	73,81%	9,52%	7,94%	100,00%
Population initiale (149)	7,38%	1,34%	76,51%	8,05%	6,71%	100,00%

Dans les Hauts-de-Seine, du fait du faible nombre de mesures ultérieures, il est impossible de mettre en évidence un lien significatif entre l'existence de telles mesures et l'exploitation des dossiers, mais on observe également qu'un plus fort pourcentage de dossiers ont pu être exploités lorsqu'il existait une mesure ultérieure. C'est le cas de l'ensemble des dossiers lorsque l'enfant a ensuite fait l'objet d'un placement judiciaire (12 dossiers), ou d'une mesure de suivi en milieu ouvert (10). Cependant, dans la mesure où les dossiers non retrouvés, comme les mesures ultérieures, sont largement minoritaires, on ne constate finalement pas de différence significative entre la structure de la population générale et la structure de la population des dossiers enquêtés sur ce plan.

La population incluse dans l'enquête par questionnaire

63% de la population initiale a pu être localisée (197/315), avec une plus forte proportion de familles localisées dans le Nord (69% contre 56% dans les Hauts-de-Seine).

42% des mères (131/315) ont pu être jointes directement, soit par téléphone, soit par retour du coupon accompagnant le courrier, dans chacun des départements. Parmi les personnes contactées, le taux d'acceptation a été de 63% (65% dans le Nord, et 61% dans les Hauts-de-Seine). 66 questionnaires ont finalement pu être recueillis : 35 dans le Nord et 31 dans les Hauts-de-Seine, ce qui représente 21% de la population initiale dans chacun des départements.

Schéma 3 : Déroulement des contacts avec les mères

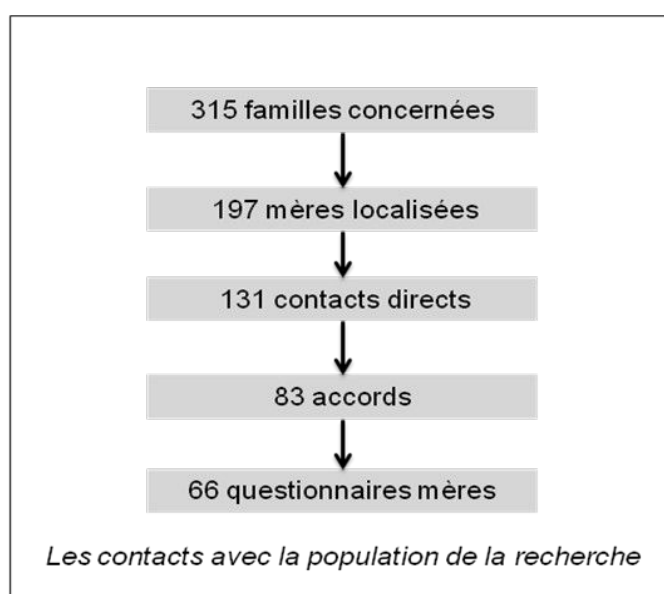
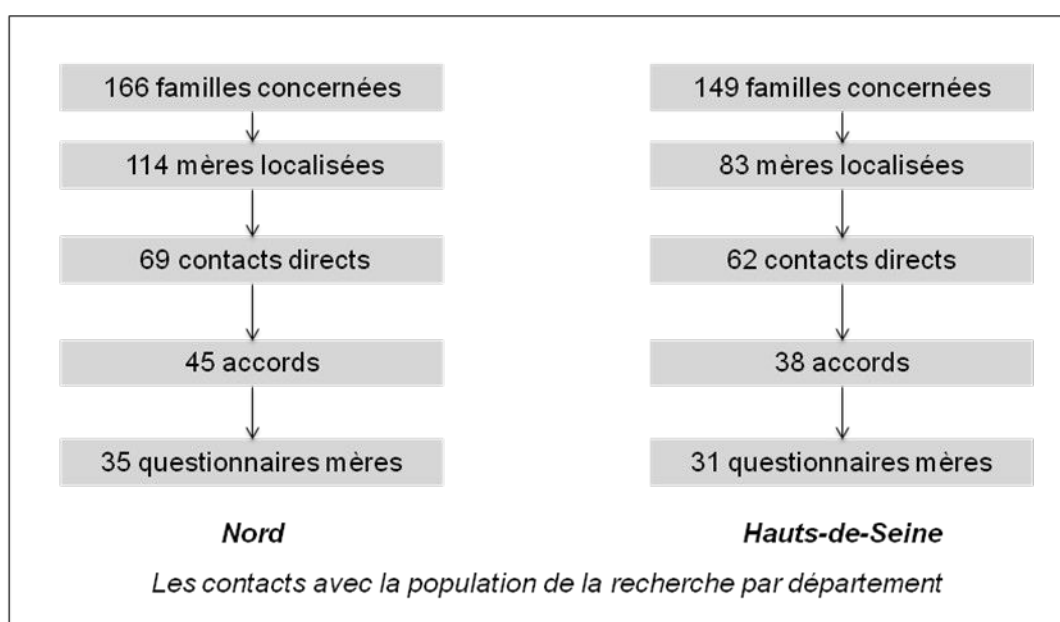


Schéma 4 : Déroulement des contacts avec les mères par département



Caractéristiques des mères ayant participées à l'étude

La structure de la population enquêtée est finalement très proche de la population initiale pour les données de cadrage dont nous disposons, dans les deux départements. Le lieu de sortie et de la présence de mesures de protection de l'enfance ultérieures ont eu un impact sur la possibilité de localiser les mères. Toutefois cet impact a été pondéré par une plus grande difficulté à joindre directement les mères suivies que les mères non suivies localisées par les pages blanches. Alors que l'on observait une relative surreprésentation des familles ayant fait l'objet d'une mesure ultérieure dans l'étude sur dossier dans le département du Nord, ce n'est plus le cas pour l'enquête par questionnaire.

Réponses au questionnaire et les mesures ultérieures de protection de l'enfance – Nord

	Aucune	Accueil mère enfant	Accueil provisoire	Placement judiciaire	Suivi en milieu ouvert	Total
Population incluse dans l'enquête par questionnaire	40,00%	8,57%	2,86%	34,29%	14,29%	100,00%
Population non incluse dans l'enquête par questionnaire	37,40%	7,63%	3,82%	39,69%	11,45%	100,00%
Total	37,95%	7,83%	3,61%	38,55%	12,05%	100,00%

N=166

En effet, les mères dont l'enfant a fait l'objet d'un placement judiciaire ont été plus souvent localisées, mais plus difficilement jointes. Lorsqu'elles ont pu être contactées, elles ont présenté le même taux de refus et de perdues de vue que les mères dont l'enfant n'a fait l'objet d'aucunes mesures.

Comportement vis à vis de l'étude selon les mesures ultérieures – Nord

	Aucune	Accueil mère enfant	Accueil provisoire	Placement judiciaire	Suivi en milieu ouvert	Total
Non localisée	46,03%	30,77%	33,33%	9,38%	45,00%	30,12%
Localisée mais non joignable	11,11%	30,77%	33,33%	53,13%	5,00%	28,92%
Refus	15,87%	0,00%	0,00%	14,06%	20,00%	13,86%
Accord puis perdu de vue	4,76%	15,38%	16,67%	4,69%	5,00%	6,02%
Accord réalisé	22,22%	23,08%	16,67%	18,75%	25,00%	21,08%
Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Aucune = 63

Accueil mère-enfant = 13

Accueil provisoire = 6

Placement judiciaire = 64

Suivi en milieu ouvert = 20

Total = 166

***Analyses de variance sur les trajectoires résidentielles
et en protection de l'enfance***

Etudes des trajectoires résidentielles

Les résultats significatifs sont indiqués en gras.

Hauts-de-Seine

Variable	PseudoF	PseudoR2	p_value
Durée du séjour	1.59488212	0.0319516159	0.177
Age de la mère	1.07076477	0.0214515318	0.355
Parcours migratoire	0.76238619	0.0101823494	0.477
Passé ASE	1.35603764	0.0271666433	0.238
Violences familiales	0.49929185	0.0033342446	0.543
Déficiência intellectuelle	0.41198996	0.0027512472	0.647
Violences conjugales	0.99807152	0.0066650689	0.338
Addiction	0.19657075	0.0013126891	0.778
Troubles psychiatriques	0.08826268	0.0005894135	0.941
Age de l'enfant à la sortie	0.46226284	0.0030869668	0.565
Motif de sortie	0.71992023	0.0288455356	0.704
Situation des enfants aînés	1.82380100	0.0243584936	0.146
Total	1.11896192	0.1852904415	0.326

Nord

Variable	PseudoF	PseudoR2	p_value
Durée du séjour	0.8033750	0.012014595	0.571
Age de la mère	1.2934479	0.019343710	0.234
Parcours migratoire	0.9750235	0.009721083	0.435
Passé ASE	2.7326853	0.040867723	0.006
Violences familiales	1.2429101	0.006195970	0.259
Déficiência intellectuelle	0.6882586	0.003431004	0.532
Violences conjugales	0.6881676	0.003430550	0.547
Addiction	1.5152849	0.007553772	0.181
Troubles psychiatriques	2.3263914	0.011597179	0.064
Age de l'enfant à la sortie	5.5461719	0.027647948	0.001
Motif de sortie	1.5822219	0.047324738	0.059
Situation des enfants aînés	1.2069556	0.018050204	0.280
Total	2.4251305	0.312063023	0.000

Exemple de lecture : l'âge de l'enfant à la sortie a un lien statistiquement significatif avec les trajectoires observées dans le Nord (p.value < 0.05). Cette variable explique 2,8% de la variance des trajectoires observées (PseudoR2).

Ensemble

Variable	PseudoF	PseudoR2	p_value
Département	2.4608773	0.006643687	0.071
Durée du séjour	0.5500280	0.004454770	0.818
Age de la mère	1.4122721	0.011438230	0.188
Parcours migratoire	0.6392666	0.003451686	0.680
Passé ASE	2.2526365	0.018244483	0.026
Violences familiales	2.4358051	0.006575999	0.069
Déficiência intellectuelle	0.6451560	0.001741742	0.574
Violences conjugales	0.3826066	0.001032932	0.776
Addiction	0.9544365	0.002576714	0.386
Troubles psychiatriques	2.0278714	0.005474691	0.109
Age de l'enfant à la sortie	5.4495066	0.014712158	0.002
Motif de sortie	4.2679163	0.069133150	0.000
Situation des enfants aînés	1.3152417	0.010652365	0.223
Total	3.1371669	0.227879226	0.000

Etude des trajectoires en protection de l'enfance

Hauts-de-Seine

Variable	PseudoF	PseudoR2	p_value
Durée du séjour	0.8590484	0.0151242698	0.522
Age de la mère	0.7656791	0.0134804245	0.650
Parcours migratoire	1.1917370	0.0139876880	0.327
Passé ASE	1.2238042	0.0215461022	0.252
Violences familiales	2.0282451	0.0119029870	0.096
Déficiência intellectuelle	0.1684679	0.0009886733	0.908
Violences conjugales	0.4871181	0.0028587078	0.664
Addiction	0.1978594	0.0011611601	0.917
Troubles psychiatriques	1.0950538	0.0064264478	0.347
Age de l'enfant à la sortie	1.0425568	0.0061183629	0.359
Motif de sortie	3.7200345	0.1309886720	0.000
Situation des enfants aînés	0.4475917	0.0052534858	0.853
Total	1.9517879	0.2840291239	0.000

Nord

Variable	PseudoF	PseudoR2	p_value
Durée du séjour	0.5544815	0.008396823	0.831
Age de la mère	0.7217043	0.010929171	0.693
Parcours migratoire	1.5347447	0.015494330	0.154
Passé ASE	0.9875544	0.014955087	0.416
Violences familiales	0.4160696	0.002100258	0.741
Déficiência intellectuelle	1.4683411	0.007411970	0.195
Violences conjugales	2.4757691	0.012497317	0.067
Addiction	1.8264030	0.009219413	0.126
Troubles psychiatriques	1.3826966	0.006979649	0.219
Age de l'enfant à la sortie	2.2398904	0.011306637	0.080
Motif de sortie	2.2634944	0.068554716	0.001
Situation des enfants aînés	1.9302108	0.029230259	0.061
Total	2.3284453	0.303396338	0.000

Ensemble

Variable	PseudoF	PseudoR2	p_value
Département	11.9779033	0.031755555	0.000
Durée du séjour	0.8098223	0.006440949	0.604
Age de la mère	1.2154014	0.009666737	0.271
Parcours migratoire	0.6697282	0.003551137	0.624
Passé ASE	0.9178200	0.007299912	0.477
Violences familiales	0.6331806	0.001678675	0.559
Déficiência intellectuelle	1.5784082	0.004184641	0.201
Violences conjugales	1.8232348	0.004833720	0.145
Addiction	1.7563947	0.004656515	0.165
Troubles psychiatriques	1.1759472	0.003117645	0.301
Age de l'enfant à la sortie	1.6345929	0.004333597	0.189
Motif de sortie	2.2198315	0.035311011	0.003
Situation des enfants aînés	4.1397205	0.032925408	0.000
Total	3.3892466	0.241763074	0.000

Analyse des liens entre contexte et évaluation subjective des mères

Analyse des liens entre contexte et évaluation subjective des mères

Evaluation subjective actuelle de la mère et situation résidentielle actuelle

Score	Hébergement	Logement HLM	Logement privé	Total
0	1	0	0	1
4	0	0	1	1
5	6	6	4	16
6	0	6	4	10
7	0	6	1	7
8	0	3	5	8
9	0	6	4	10
10	1	8	1	10
Total	8	35	20	63

Kruskal-Wallis chi-squared = 8.9767, df = 2, p-value = 0.01124

Evaluation subjective actuelle de la mère et lieu de résidence de l'enfant

Score	Famille d'accueil ou foyer	Grands Parents ou père	Mère	Parents	Total
0	0	1	0	0	1
4	0	0	1	0	1
5	4	1	10	1	16
6	0	0	9	1	10
7	0	0	7	0	7
8	2	0	6	0	8
9	1	0	7	2	10
10	0	0	7	3	10
Total	7	2	47	7	63

Kruskal-Wallis chi-squared = 8.5666, df = 3, p-value = 0.03564

Evaluation subjective actuelle de la mère et revenus de la famille

Score	Minima sociaux	Revenus lié au travail	Revenus lié au travail du compagnon	Total
0	1	0	0	1
4	1	0	0	1
5	9	7	0	16
6	3	6	1	10
7	2	5	0	7
8	5	3	0	8
9	4	3	3	10
10	3	3	4	10
Total	28	27	8	63

Kruskal-Wallis chi-squared = 9.6183, df = 2, p-value = 0.008155

Evaluation du vécu subjectif de l'enfant il y a cinq ans et situation résidentielle à l'époque

Score enfant	Hébergement	Logement HLM	Logement privé	Total
0	2	3	2	7
1	0	2	1	3
2	0	0	1	1
3	0	2	3	5
4	1	5	1	7
5	0	2	4	6
6	2	2	2	6
7	0	2	1	3
8	2	8	1	11
9	0	1	1	2
10	0	8	2	10
Sans réponse	1	0	1	2
Total	8	35	20	63

Kruskal-Wallis chi-squared = 7.6966, df = 2, p-value = 0.02132

Le questionnaire à destination des femmes accueillies

Le parcours depuis la sortie du centre maternel

1. Pouvez-vous me décrire la composition actuelle de votre famille ?

Sexe	Date de naissance	Lieu de naissance	Lien familial	Emploi / scolarité

2. Quelle est votre situation matrimoniale actuelle ? Célibataire Pacsée Mariée Divorcée Veuve Union libre

3. Quelles sont les dates de début et de fin de votre séjour en centre maternel ?

4. Quel(s) enfant(s) a (ont) été concerné(s) par le séjour en centre maternel avec vous ?

Sexe	Date de naissance	Lieu de naissance	Est-il informé de ce séjour?

Le questionnaire tient compte du fait qu'une mère peut avoir été accueillie en centre maternel avec deux enfants, ils sont nommés ici X et Y.

5. Qui a décidé de la sortie ?

- la mère
- le centre maternel
- l'aide sociale à l'enfance
- d'un commun accord
- autre, précisez :
-

6. Quel était le motif de la sortie ?

- accession à un logement autonome
- trois ans de l'enfant
- souhait de la mère
- non-renouvellement de prise en charge
- exclusion
- autre, précisez :
-

7. Nous allons décrire votre parcours au niveau du logement et de l'hébergement depuis la sortie du centre maternel jusqu'à aujourd'hui.

	Lgt 1	Lgt 2	Lgt 3	Lgt 4	Lgt 5	Lgt 6	Lgt 7
Date d'entrée							
Date de sortie							
Type de lgt ou d'héberg (lgt privé, HLM, CHRS, hôtel, ami)							
Département du lgt ou de l'hébergement							
Nombre de pièces (hors cuisine, salle d'eau..)							
Nb de personnes au domicile (avec les enfants)							
Qui étaient les personnes vivant au domicile (compagnon, enfants, ami, parents)							
X avait-t-il une chambre pour lui seul ? Sinon, avec qui partageait-t-il sa chambre ?							
Y avait-il une chambre pour lui seul ? Sinon, avec qui partageait-t-il sa chambre ?							
Comment vous sentiez-vous dans ce logement ou cet hébergement ? (échelle de 1 à 5)							
Selon vous, comment se sentait X ? (s'il était présent)(échelle de 1 à 5)							
Selon vous, comment se sentait Y ? (s'il était présent)(échelle de 1 à 5)							

8. Avez-vous occupé un emploi depuis la sortie du centre maternel ?

oui

non

Si oui, quels sont les emplois que vous avez occupés?

	Emploi 1	Emploi 2	Emploi 3	Emploi 4	Emploi 5	Emploi 6	Emploi 7
Date d'embauche							
Date de fin							
Type de contrat							
Profession exercée							
Durée hebdomadaire							
Comment vous sentiez-vous dans cet emploi ? (De 1 à 5)							

9. Avez-vous suivi une formation depuis la sortie du centre maternel ?

oui

non

Si oui, quelles sont les formations que vous avez suivies ?

	Formation 1	Formation 2	Formation 3	Formation 4
Date de début				
Date de fin				
Type de formation				
Comment vous sentiez-vous au cours de cette formation ? (Echelle de 1 à 5)				

10. Si vous acceptez, nous allons maintenant remplir ensemble une grille pour décrire l'évolution de vos revenus depuis votre sortie du centre maternel. Si vous le souhaitez, nous pouvons simplement indiquer le type de revenus dont vous disposez, sans préciser le montant.

	Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Période 5	Période 6	Période 7
Date de début							
Date de fin							
Nombre de personnes au foyer disposant de revenus							
Nombre d'adultes au foyer (devant vivre avec ce revenu)							
Nombre d'enfants au foyer (devant vivre avec ce revenu)							
Type de revenus (salaire, Assedic, AF, PA, RMI...)							
Montant mensuel total des revenus du foyer							
Etiez-vous satisfaite de cette situation ? (De 1 à 5)							

11. Nous allons maintenant décrire l'évolution de votre situation administrative.

	Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Période 5	Période 6	Période 7
Date de début							
Date de fin							
Type de situation							
Comment vous sentiez-vous dans cette situation ? (De 1 à 5)							

Nous allons maintenant parler davantage de votre (vos) enfant(s) X (et Y).

14. Y a-t-il eu des périodes où votre enfant a été hébergé sans vous ?

oui

non

Si oui, nous allons décrire l'hébergement de votre enfant pendant les périodes où il ne vivait pas avec vous.

	Hbgt 1	Hbgt 2	Hbgt 3	Hbgt 4	Hbgt 5	Hbgt 6	Hbgt 7
Date de début							
Durée de l'hébergement							
Date de fin							
Type d'héberg't (chez le père, chez les gds-parents, FA, MECS, internat...)							
Raisons de l'hébergement							
Département d'hébergement							
Nombre de pièces							
Nombre de personnes vivant au domicile							
Qui étaient les personnes qui vivaient au domicile							
X avait-il une chambre pour lui seul? Sinon, avec qui partage-t-il sa chambre ?							
Etiez-vous satisfaite de cet hébergement pour X ? (échelle de 1 à 5)							
Selon vous, comment X se sentait-il dans cet hébergement ? (échelle de 1 à 5)							

15. Depuis la sortie du centre maternel, votre enfant a-t-il connu des événements particuliers sur le plan de sa santé, comme une maladie, un suivi spécialisé, une hospitalisation?

	1	2	3	4	5	6	7
Date							
Type d'événement							
Durée							
Comment vous êtes-vous senti lors de cet événement ? (De 1 à 5)							
Selon vous, comment X s'est-il senti lors cet événement? (De 1 à 5)							

16. Depuis la sortie du centre maternel, y a-t-il eu des changements dans votre situation familiale (mariage, divorce, naissances...)?

	1	2	3	4	5	6	7
Date							
Type d'événement							
Comment vous êtes-vous senti lors de cet événement ? (Echelle de 1 à 5)							
Selon vous, comment X s'est-il senti lors de cet événement? (De 1 à 5)							

17. Depuis la sortie du centre maternel, y a-t-il eu d'autres changements dans la situation familiale de votre enfant (reconnaissance, naissance d'un frère ou d'une sœur du côté du père, mariage de son père...)?

	1	2	3	4	5	6	7
Date							
Type d'événement							
Comment vous êtes-vous senti lors de cet événement ? (Echelle de 1 à 5)							
Selon vous, comment X s'est-il senti lors de cet événement? (De 1 à 5)							

18. Votre enfant a-t-il fait l'objet d'une mesure de protection de l'enfance (une aide éducative, un placement...)?

	Mesure 1	Mesure 2	Mesure 3	Mesure 4	Mesure 5	Mesure 6	Mesure 7
Type de mesure							
Date de début							
Service assurant la mesure							
Personne qui a proposé la mesure (la mère, un juge, un service social...) Etiez-vous d'accord avec cette mesure ?							
Etiez-vous satisfaite de cette situation? (échelle de 1 à 5)							
Selon vous, comment X se sentait-il par rapport à cette mesure ? (1 à 5)							
Date de fin							

19. En dehors de ces mesures, avez-vous été en contact avec des services sociaux ? (AS de secteur, associations, ASE, juge des enfants)

	Service 1	Service 2	Service 3	Service 4	Service 5	Service 6	Service 7
Nom du service							
Date de 1 ^{er} contact							
Durée des contacts							
Motifs des contacts							
Date de fin des contacts							
Etiez-vous satisfaite de vos contacts avec le service ?							
Si X était concerné par les contacts avec ce service, selon vous, comment se sentait-il lors de ses contacts ?							

20. Voici une échelle : supposons que le haut de l'échelle représente *la meilleure vie possible* pour vous et le bas représente *la pire vie possible* pour vous. Sur cette échelle, à quel endroit vous situez-vous en ce moment ?

10 la meilleure vie possible
9
8
7
6
5
4
3
2
1
0 la pire vie possible

21. Parlons maintenant de votre enfant X. Supposons que le haut de l'échelle représente *la meilleure vie possible* pour lui et le bas représente *la pire vie possible* pour lui. A votre avis, où lui-même se situerait-il en ce moment ?

10 la meilleure vie possible
9
8
7
6
5
4
3
2
1
0 la pire vie possible

22. Sur la même échelle, si vous vous rappeler votre vie 5 ans en arrière, à quel endroit diriez-vous que vous étiez à ce moment-là ?

10 la meilleure vie possible
9
8
7
6
5
4
3
2
1
0 la pire vie possible

23. De la même manière, à votre avis, où votre enfant X se situait-il il y a 5 ans ?

10 la meilleure vie possible
9
8
7
6
5
4
3
2
1
0 la pire vie possible

24. Enfin, dans l'avenir, toujours sur la même échelle, à quel endroit pensez-vous que vous situerez dans 5 ans ?

10 la meilleure vie possible
9
8
7
6
5
4
3
2
1
0 la pire vie possible

25. Et dans 5 ans, à votre avis, où se situera X ?

10 la meilleure vie possible
9
8
7
6
5
4
3
2
1
0 la pire vie possible

